

Charte de développement durable de la montagne basque



Euskal Herriko Mendi Ituna



Association des Commissions syndicales de la montagne basque / Euskal Herriko mendi elkargoen batasuna

Mai 2008 Maiatza



"Par leur contribution à l'emploi, à l'entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion et au développement de la biodiversité, l'agriculture, le pastoralisme et la forêt de montagne sont reconnus d'intérêt général comme activités de base de la vie montagnarde et comme gestionnaires centraux de l'espace montagnard."

Code rural, art. L113-1.

Mendiak badu batzuen eta bertzentzat zerbait berezi,
Denen maitasun, estimu eta eskerrak ditu merezi.
Berak badaki noiz zer indartu, bai ta ere noiz zer hezi.
Gizonarentzat beti daukana hoinbertze babes ta bizi
Behar du esker on ta ordainez, gizonak bizi arazi.

Mixel Aire
2007-ko Azaroaren 30 ean

Laborantza, artzaintza eta oihan aktibitateak betidanik izan dira nagusi Euskal Herriko mendietan. Bortuen kudeaketa sistemari esker –bortuak ondasun bateratu gisa kudeatuz-, egungo bazterrak moldatu eta zaindu ahal izan dira, natur ondasuna eta nortasun kulturala babestu ahal izan dira eta herriek bizirik iraun dute.

Halere, azken hamabost urteetan, laborantzaren eta artzaintzaren ekonomia ahuldu denez eta turismo-aktibitateak garatu direnez, Euskal Herriko mendiek aldaketa handiei buru egin behar diete. Mendiko baliabide desberdinek –laborantza eta artzaintza alde batetik, eta turismoari loturiko aktibitateak bestetik-, gatazkak sortzen dituzte; lurralde horien kudeatzaile publiko girelako, geroan sustatu behar den garapen motei buruz zalantzak sortzen zauzkingu: nolako mendia utzi nahi diegu seme-alabei?

Ezer ez badugu egiten, Euskal Herriko mendiaren bizitasun berezia ahulduz joanen da, hain segur, Pirinioetako mendiguneko beste hainbat tokitan gertatu den bezala. Laborantzaren gibelaldiak, emeki-emeki, lurraldea jendez huts lezake; hala balitz, epe luzera, laparra berriz nagusituko litzateke mendietan.

Geroari buru egiteko, Mendi elkargoez eta herri elkargoez Euskal Herriko mendien garapen iraunkorrerako ituna sortzea erabaki dute, lurraldeko erabiltzaile guzietan; bai mendian bizi direnekin, bai mendiari esker bizi direnekin, baita ezagutzera eta pausatzerara heldu direnekin ere. Mendi ituna etorkizuna elkarrekin eraikitzeko bidea da, mendiak bizirik, aktiboa eta zaindua iraun dezan.

Bestalde, Mendi elkargoez elkartasunaren, mutualizazioaren eta taldeko inplikazioaren baloreetan oinarritutako kudeaketa-modua eramaten dute. Mendi itunari esker, Euskal Herriko mendien garapenaren kalitatearen alde aritzen ahalko dira.

Euskal Herriko mendien garapen iraunkorrerako ituna egiazko erreferentziatzko dokumentua da; 56.000 biztanle inguruko lurraldeko obragintzaleen ekintzak bideratzeko ekintza printzipioak eta norabide estrategikoak zehazten ditu.

Mendi itun hori finkatzeko, 2007ko maiatzetik uztailean, tokiko 200 eragile inguru ari izan dira elkarrekin lanean: hautetsiak, abere hazleak, artzainak, oihanzainak, ehiztariak, arrantzaleak, mendizaleak, turismo alorreko profesionalak, naturalistak eta abar.

Abian ezarri den dinamika segitu behar da, orain ekintza-programa zehaztu behar baita. Gutarik bakoitzari dagokio Mendi itun hau biziaraztea, lurraldearen zerbitzurako tresna dinamikoa izan dadin eta mendiko ingurumena kontuan hartzen eta errespetatzen duten giza aktibitateak babesten segi dezan.

Michel Bidart, Président de la Commission syndicale de la Vallée de Baïgorry

Jean-Louis Caset, Président de la Commission syndicale de l'Ostabaret

Joseph Goyenetche, Président de la Commission syndicale du Pays de Cize

Jean-Pierre Mirande, Président de la Commission syndicale du Pays de Soule

Paul Baudry, Président de la Communauté de communes de Errobi

La prégnance des activités agro-pastorales et forestières sur la montagne basque depuis la nuit des temps, confortée par un système de "gestion en bien commun" des estives, a permis de façonner et d'entretenir ses paysages actuels, de préserver ses richesses naturelles et son identité culturelle, de faire vivre ses villages.

Depuis une quinzaine d'année, la montagne basque est cependant confrontée à de profondes mutations liées à la fragilisation de l'économie agro-pastorale et au développement croissant des activités touristiques. Cette multifonctionnalité de la montagne génère une multiplication des conflits d'usage et nous interroge, en tant que gestionnaires publics de ces territoires, sur le type de développement qu'il convient de promouvoir dans les années à venir : quelle montagne souhaitons-nous laisser à nos enfants?

Car si rien n'est fait, la vitalité particulière de la montagne basque a toutes les chances de s'atténuer comme c'est le cas dans d'autres zones du massif pyrénéen. La déprise agricole risque de vider peu à peu le territoire de ses habitants et, à terme, la friche reprendra ses droits sur les flancs de la montagne.

C'est pour répondre à ces enjeux que les Commissions syndicales de vallée et les Communautés de communes ont décidé d'élaborer une charte de développement durable de la montagne basque avec l'ensemble des usagers de cet espace, qu'ils y vivent, qu'ils en vivent ou qu'ils viennent la découvrir et s'y détendre. La charte constitue un moyen de construire en commun le devenir de cette montagne pour qu'elle reste vivante, active et entretenue.

La charte entend aussi donner aux Commissions syndicales, porteuses d'un mode de gestion original fondé sur des valeurs de solidarité, de mutualisation et d'implication collectives, les moyens de continuer à assurer leurs missions au profit de la qualité du développement de la montagne basque.

Véritable document de référence, la charte de développement durable de la montagne basque définit ainsi des orientations stratégiques et principes d'actions qui devront guider les actions des différents maîtres d'ouvrage sur ce territoire où vivent près de 56.000 habitants.

Cette charte est le fruit d'un important travail de concertation qui a réuni de mai à juillet 2007 près de 200 acteurs locaux : élus, éleveurs, bergers, forestiers, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, professionnels du tourisme, naturalistes...

La dynamique engagée doit être poursuivie pour concrétiser maintenant le programme opérationnel. A chacun d'entre nous de faire vivre cette charte pour en faire un outil dynamique au service du territoire, pour qu'elle contribue à pérenniser des activités humaines intégrées et respectueuses de l'environnement montagnard.

Dominique Boscq, Président de la Communauté de communes de Soule-Xiberoa

Lucien Delgue, Président de la Communauté de communes de Iholdi-Oztibarre

Jean-Michel Galant, Président de la Communauté de communes de Garazi-Baigorri

Pierre Haiçaguerre, Président de la Communauté de communes de Hazparneko Lurralde

Michel Hiriart, Président de la Communauté de communes de Sud Pays basque

SIGLES UTILISES

ADASEA	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
CDT	Comité Départemental du Tourisme
COFOR	Association des communes forestières
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CREN	Conservatoire Régional des Espaces Naturels
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDAF	Direction Départementale Agriculture et Forêt
DDJS	Direction Départementale Jeunesse et Sports
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DOCOB	Document d'Objectifs
ECIR	Echange et Cession d'Immeubles Ruraux
EHLG	Euskal Herriko Laborantza Ganbara (association pour une agriculture durable et paysanne)
ELB	Euskal Herriko Laborarien Batasuna (syndicat agricole)
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
HEMEN	Association d'animation économique au Pays basque
HQE	Haute Qualité Environnementale
ICHN	Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
OCL	Organbidexka Col Libre (association d'études et de protection des oiseaux migrants)
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
PAC	Politique Agricole Commune
PCD	Projet Collectif de Développement
PDM	Plan de Développement de Massif
PER	Pôle d'Excellence Rurale
PHAE	Prime Herbagère Agro Environnementale
PLR	Plan Local de Randonnées
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SAU	Surface Agricole Utile
UGB	Unité Gros Bétail
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

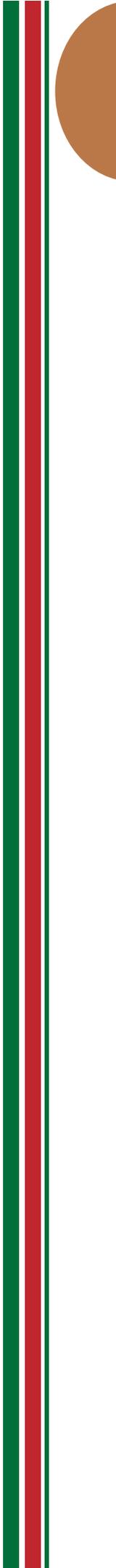
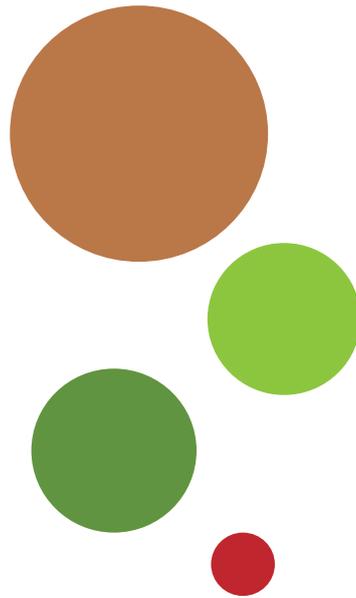


SOMMAIRE

Préambule : Une charte pour le développement durable de la montagne basque	p. 9
1- Une démarche volontaire initiée par les acteurs du territoire	p. 10
2- Un document novateur	p. 12
3- Un projet de développement durable	p. 12
Chapitre 1- Le territoire et les acteurs de la montagne basque	p. 15
1- Périmètre de la charte : les communes du Pays basque en zone montagne	p. 16
2- La montagne basque : un territoire varié	p. 18
3- Un territoire rural en contraste avec le littoral basque	p. 20
4- Les acteurs du territoire (Communautés de communes, Commissions syndicales, Pays)	p. 22
5- Emergence d'une coopération transfrontalière	p. 24
Chapitre 2- Une démarche participative au cœur de l'élaboration de la charte	p. 27
1- Une large représentation des différents utilisateurs de la montagne basque	p. 28
2- Les étapes de la concertation	p. 30
3- Les étapes de la validation	p. 31
Chapitre 3- Les principaux enjeux de la montagne basque	p. 33
1- Agropastoralisme : un secteur économique dynamique, garant de l'attractivité de la montagne basque, mais fragilisé par de profondes mutations	p. 34
2- Forêt : une filière bois en difficulté depuis 2000, à la recherche de nouvelles opportunités	p. 41
3- Tourisme : des activités de loisirs en plein développement mais pas toujours en synergie avec les activités traditionnelles	p. 46
4- Patrimoine : des richesses naturelles et culturelles insuffisamment connues, préservées et valorisées	p. 52
Chapitre 4- La stratégie de développement	p. 61
1- La volonté de maintenir une montagne vivante, active et entretenue	p. 62
2- Le choix d'un développement durable et endogène	p. 63
3- Six principes d'action qui guident la charte	p. 64
4- Une stratégie articulée autour de 4 axes et 8 objectifs opérationnels	p. 65
5- Une stratégie de développement à conforter par la coopération	p. 67
Chapitre 5- Le programme d'actions	p. 69
1- Soutenir le pastoralisme transhumant dans les estives	p. 70
2- Pérenniser et renforcer la fonction économique de la forêt	p. 72
3- Organiser un tourisme durable	p. 73
4- Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	p. 74
5- Valoriser les zones intermédiaires	p. 75
6- Favoriser la rémunération des services non marchands	p. 76
7- Développer la communication et la sensibilisation à l'économie et l'environnement montagnards	p. 76
8- Organiser la gouvernance de la charte	p. 77
Chapitre 6- Le pilotage et le suivi de la charte	p. 79
1- Une gouvernance partagée, articulée avec le programme Leader	p. 80
2- Une communication autour de la charte	p. 82
3- Suivi et évaluation de la charte	p. 83
Conclusion	p. 85
Annexes	p. 89
- Liste nominative des participants aux ateliers de la charte	p. I
- Délibérations des Commissions syndicales et Communautés de communes adhérant à la charte	p. III
- Observations apportées sur le premier document de synthèse des ateliers préparatoires	p. XVI



Préambule





L'élaboration de la charte de la montagne basque est l'aboutissement d'une prise de conscience collective qui a conduit les gestionnaires publics de la montagne à porter un projet de développement pour ce territoire, projet partagé avec l'ensemble des utilisateurs. La charte, démarche volontaire et participative, s'appuyant sur les principes du développement durable, est un document novateur.

1 - Une démarche volontaire initiée par les acteurs du territoire

La multifonctionnalité de la montagne, source de conflits d'usage

L'attrait grandissant pour la montagne basque depuis une quinzaine d'année constitue une source potentielle de développement mais engendre aussi des conflits d'usages entre les activités pastorales et forestières, encore très présentes sur ce territoire, et les nouvelles activités de loisirs et de tourisme qui s'y développent. La quasi-absence de règles d'usages et le manque d'espace de concertation locale n'ont pas permis jusqu'à présent de construire un processus de régulation pour répondre à ces situations conflictuelles. Certains événements, dont l'accident dramatique d'Estérençuby en 2000, ont fait prendre conscience des évolutions en cours mettant à mal l'équilibre fragile de cet espace et de la nécessité d'y faire face.

2002-2003 : une première concertation sur la gestion des multi-activités

Sur demande de l'association Hemen, le Conseil de développement du Pays basque a initié en 2002-2003 une première démarche de concertation. Une soixantaine d'acteurs locaux, représentatifs des différentes activités présentes sur la montagne basque, ont débattu autour de deux questions centrales : *"Comment faire cohabiter en bonne intelligence les activités agropastorales, la bonne gestion des massifs forestiers et le développement des activités de loisirs ?"* et *"Comment maintenir durablement l'entretien de la montagne garantissant à la fois la sécurité des utilisateurs et la pérennité des fonctions qu'elle assure ?"*

Les résultats de leurs travaux ont fait l'objet d'un rapport adopté le 15 décembre 2003¹. L'élaboration d'une charte de la montagne basque figure parmi leurs recommandations. Objectif : définir un projet de développement pour les années à venir en s'appuyant sur les Commissions syndicales, acteurs majeurs de gestion de ces espaces, tout en étant capable d'associer des acteurs externes aujourd'hui partie prenante.

¹ "Concilier l'agropastoralisme, la forêt et les activités de loisirs dans la montagne basque", rapport du Conseil de développement du Pays basque, 2003, 51 pages. Téléchargeable sur www.lurraldea.net.



2005-2006 : l'idée d'une charte fait son chemin

Suite à l'avis du Conseil de développement, les Commissions syndicales ont engagé une étude de novembre 2005 à mars 2006, avec l'assistance technique de deux cabinets, pour évaluer leur capacité à porter le projet de la charte de la montagne basque. Le bilan patrimonial réalisé souligne la forte contribution des Commissions syndicales à la qualité exceptionnelle du territoire de la montagne basque mais relève aussi les menaces qui pèsent sur le système de gestion en commun qu'elles assurent depuis 400 ans².

L'étude a montré au final la légitimité reconnue des Commissions syndicales à assurer la maîtrise d'ouvrage d'une charte qui fixerait les règles d'un usage partagé et d'une gestion concertée de la montagne. Dans cette perspective, les Commissions syndicales des quatre vallées de Cize, Baïgorry, Ostabaret et Soule se sont regroupées en octobre 2006 en une association "Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna".

La réalisation d'une charte de développement durable de la montagne basque a été inscrite dans le programme opérationnel du Projet de territoire "Pays basque 2020" validé par le Conseil des élus du Pays basque le 9 décembre 2006.

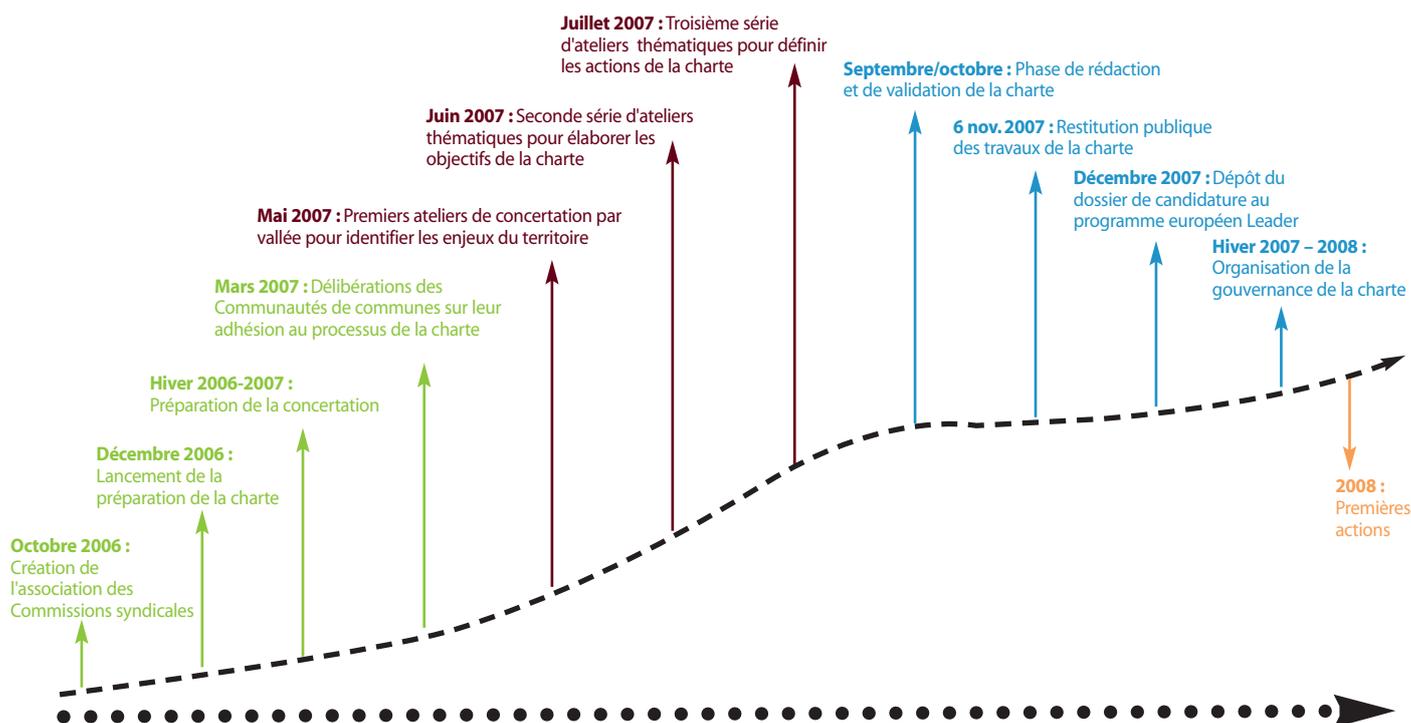
2007 : lancement des travaux

La préparation de la charte de la montagne basque a été lancée début 2007 sous la maîtrise d'ouvrage de l'association des quatre Commissions syndicales et avec l'assistance d'un cabinet d'études. Un Comité de pilotage a été constitué pour suivre l'élaboration de cette charte et être garant de la qualité de la démarche. Il réunit l'association des quatre Commissions syndicales, le Conseil de développement du Pays basque, l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général.

Les travaux d'élaboration de la charte de la montagne basque ont débuté au printemps 2007.

Pour soutenir cette démarche, le Conseil des élus du Pays basque a choisi de présenter une candidature au programme européen Leader 2007-2013 sur le thème du développement durable de la montagne basque à partir des travaux de la charte. Les fonds européens permettront de contribuer à la réalisation du programme d'actions.

Les principales étapes de la construction de la charte



² "Rôle et missions des Commissions syndicales dans le portage d'une charte de développement de la montagne basque", rapport de Echos des Villes-Mutadis Consultants, 30 mars 2006, 71 pages. Téléchargeable sur www.lurraldea.net.

Un acte d'engagement collectif

La charte de la montagne basque procède avant tout d'une démarche volontaire, initiée et portée par les acteurs publics locaux gestionnaires de cet espace. Sans réelle valeur juridique, cette charte est avant tout une déclaration d'intentions en faveur d'objectifs partagés de développement local. En adoptant les orientations stratégiques de la charte par une délibération de leur assemblée, les Communautés de communes et les Commissions syndicales ont néanmoins voulu afficher un acte d'engagement collectif, un acte politique fort pour prendre en main et garder la maîtrise du devenir de leur territoire. Ni document contractuel ni acte réglementaire, la charte a en quelque sorte valeur de "contrat social" entre les collectivités locales et les acteurs de la société civile associés à cette démarche.

2 - Un document novateur

La charte est un moyen pour les acteurs locaux de répondre aux mutations profondes qui fragilisent la montagne basque et de construire en commun son devenir pour qu'elle reste une montagne vivante et entretenue :

- n en affichant des objectifs partagés de développement local, donnant ainsi une lisibilité et un cadre cohérent aux différentes politiques menées sur ce territoire ;
- n en confortant le rôle des gestionnaires publics de la montagne tout en favorisant une gestion concertée avec l'ensemble des utilisateurs ;
- n en définissant des règles de bonnes pratiques pour un usage partagé de la montagne entre les différents utilisateurs ;
- n en favorisant une plus grande synergie entre les activités économiques (agropastoralisme, sylviculture, tourisme,...) sur ce territoire ;
- n en s'appuyant sur une large concertation avec tous les acteurs, publics, privés ou associatifs, concernés par le devenir de la montagne basque ;
- n en constituant un acte d'engagement fort de toutes les parties prenantes, avec des maîtres d'ouvrages décideurs de leurs actions (*voir encadré ci-contre*) ;
- n en étant un lieu permanent d'action et de concertation, un outil pour débattre, rassembler, concrétiser.

3 - Un projet de développement durable

3.1 - Les principes du développement durable

Le développement durable est défini comme "un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" (*Rapport Brundtland, 1987*).

Ce concept se traduit par l'application de 5 principes fondamentaux :

- n **Intégration** : le développement durable se définit comme l'intégration des volets économique, social et environnemental dans une approche de développement équilibré. Ce principe reconnaît les fortes interdépendances qui existent entre chacun de ces domaines. Ainsi, le développement économique ne peut être programmé sans que soient prises en compte la protection de l'environnement et la protection sociale.
- n **Responsabilité** : la démarche reconnaît la responsabilité collective et individuelle des décideurs face à la collectivité et aux générations futures dans les choix de développement qui sont pris. Cette responsabilité implique le respect du principe de précaution.
- n **Solidarité** : le développement durable repose sur la coopération de tous pour le bien commun.
- n **Équité** : l'accès aux ressources naturelles et la répartition équitable de ces ressources sont assurés pour tous actuellement et pour les générations futures.
- n **Participation** : les acteurs du territoire et toutes les parties prenantes ayant une légitimité sur le territoire doivent être consultés dans le cadre des prises de décision.

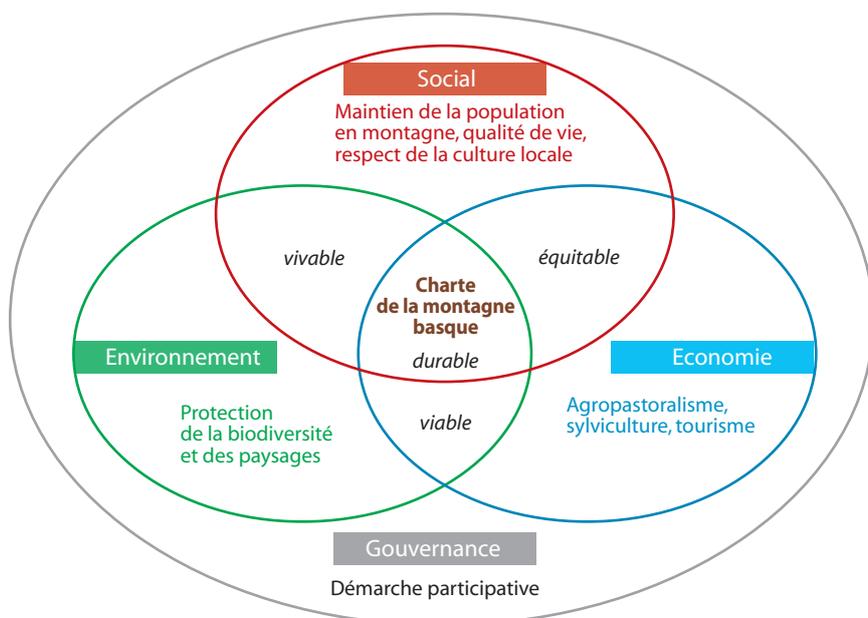


3.2 - L'application des principes du développement durable à la charte

Les 5 principes du développement durable ont été appliqués dans la construction de la charte de la montagne basque :

- n **Intégration** : la charte a été construite sur le croisement des principaux domaines économiques de la montagne basque (activités pastorales, sylvicoles et touristiques), du domaine social (qualité de vie, maintien de la population en montagne, respect de la culture locale) et du domaine environnemental (protection des paysages et de la biodiversité).
- n **Responsabilité** : la charte portée par les Commissions syndicales et les Communautés de communes est un acte volontaire qui les engage sur l'avenir du territoire comme tous les participants aux travaux de la charte. Elle traduit une vision partagée du territoire que les acteurs s'engagent à laisser aux générations futures.
- n **Solidarité** : l'élaboration de la charte prend en compte l'ensemble des utilisateurs de la montagne sans exclusion. Si la charte a été conçue initialement sur un périmètre correspondant aux estives et aux territoires des quatre Commissions syndicales, l'ouverture vers les autres communes de la zone montagne du Pays basque a été engagée pour leur permettre de bénéficier de cette dynamique solidaire.
- n **Équité** : un des principes fondamentaux de la charte est de reconnaître les activités pastorales et sylvicoles comme la base de la pérennisation de la qualité du territoire et de trouver un équilibre durable entre ces activités et le développement de nouvelles pratiques telles que le tourisme. Elle cherche à offrir un accès de la montagne à tous dans le respect des usages de chacun.
- n **Participation** : c'est le fondement même de la construction de la charte qui a réuni près de 200 personnes en 18 ateliers. La charte a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs autour d'un projet de territoire partagé.

Schéma du développement durable appliqué à la charte de la montagne basque

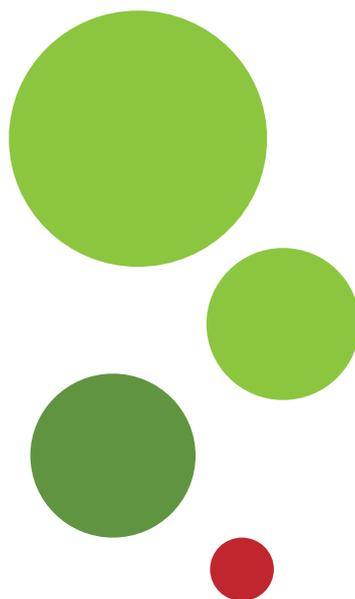


Le développement durable se situe à la confluence des trois piliers fondamentaux : l'environnement, l'économie, le social. La gouvernance est présentée comme le 4^e pilier transversal aux trois autres : elle repose sur une large concertation avec les acteurs du territoire pour la mise en oeuvre et l'appropriation de bonnes pratiques de développement.



Chapitre 1

Le territoire et les acteurs de la montagne basque



Un périmètre défini et encadré juridiquement

Le périmètre de la charte de la montagne basque présente l'avantage de s'appuyer sur un zonage reposant sur des critères reconnus et validés par l'Etat et l'Union européenne.

- La **zone montagne**, apparue en France avec le décret du 23 juin 1961 et précisée par une directive européenne du 28 avril 1975, a pour objectif d'aider ces territoires face aux handicaps naturels (altitude, pente, climat). Le classement en zone montagne donne ainsi droit au versement de l'indemnité compensatrice de handicaps naturels (ICHN) et à d'autres aides majorées pour l'agriculture. Le classement en zone montagne s'appuie sur le calcul d'une note de handicap prenant en compte l'altitude, la déclivité ou la combinaison des deux. Il est pris par arrêté préfectoral après avis de Bruxelles pour conformité à la directive de 1975.

- La **zone massif** des Pyrénées a été définie par le décret du 20 septembre 1985. Elle est l'objet d'une "politique de massif" et d'outils financiers dédiés (convention interrégionale de massif des Pyrénées, FNADT autodéveloppement de la montagne...).



1 - Périmètre de la charte : les communes du Pays basque en zone montagne

Portée par l'association des quatre Commissions syndicales (Cize, Baïgorry, Ostabaret et Soule), la charte s'est construite tout d'abord sur le territoire de ces quatre vallées. Les travaux de la charte ont ciblé en particulier les territoires syndicaux et communaux des communes membres des quatre Commissions syndicales et des trois Communautés de communes Iholdi-Oztibarre, Garazi-Baigorri et Soule-Xiberoa. Il fut entendu que les actions de la charte pourraient également concerner des démarches collectives sur des territoires privés de ce périmètre si la demande se faisait jour (groupements forestiers, associations foncières pastorales...).

Après une première phase d'élaboration, il est apparu intéressant et pertinent aux porteurs de la charte d'élargir la démarche aux autres communes du Pays basque situées sur la partie la plus occidentale de la chaîne pyrénéenne, des coteaux d'Hasparren à la Rhune en passant par l'Artzamendi. Les trois Communautés de communes de Sud Pays Basque, Errobi et Hazparneko Lurraldea ont ainsi rejoint le Comité de pilotage de la charte dans la phase de validation du document.

La charte de la montagne basque porte ainsi un projet de développement durable pour un territoire couvrant l'ensemble des communes du Pays basque situées en zone montagne et/ou en zone massif (voir encadré ci-contre).

Le périmètre ainsi délimité comprend 98 des 158 communes du Pays basque et couvre une superficie de 2 060 km², soit 69,4% du territoire du Pays basque où habitent 21,3% des habitants du Pays basque (55 867 habitants, recensement 1999).

Si chaque vallée et chaque massif a ses propres caractéristiques paysagères, naturelles, économiques et humaines, leur union fait de la montagne basque une entité géographique homogène et cohérente structurée par des enjeux transversaux. C'est un territoire aux contraintes fortes qui contraste avec la croissance économique et démographique de la plaine et de la zone littorale. Son développement futur repose sur la conjonction de la volonté de ses habitants et des aides qui pourront soutenir toutes les initiatives et les projets locaux.



Le périmètre de la charte



Source : agence d'urbanisme Adour-Pyrénées



2 - La montagne basque : un territoire varié

La montagne basque et béarnaise couvre environ le quart du département des Pyrénées-Atlantiques, au sud de l'Aquitaine, et fait office de frontière naturelle entre la France et l'Espagne. Elle marque le début de la chaîne pyrénéenne qui s'étend ensuite jusqu'aux Pyrénées-Orientales. Proche du littoral atlantique, la montagne basque bénéficie d'un climat plutôt tempéré et océanique, avec une forte pluviosité et une certaine rudesse hivernale dans les secteurs les plus élevés.

La montagne basque, à l'extrême ouest de la chaîne pyrénéenne

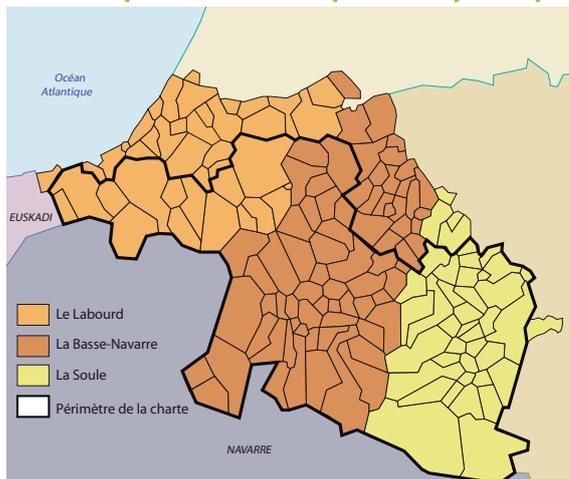


2.1 - Une "petite montagne" qui couvre près de 70% du Pays basque

Alors que la montagne béarnaise a un relief montagneux très marqué (avec le Pic du Midi d'Ossau comme point culminant à 2 885 m), la montagne basque, située à l'ouest du Pic d'Anie (2 504 m), se caractérise par une plus faible altitude mais de fortes pentes. Seules 16 communes des 98 communes du périmètre ont une partie de leur territoire classée en zone ICHN "haute montagne" et 2 communes (Larrau et Sainte-Engrâce) ont l'ensemble de leur territoire situé en haute montagne où culmine le Pic d'Orhy (2 017 m).

La montagne basque couvre en fait pratiquement tout le sud du Pays basque, allant de la Haute-Soule à l'est jusqu'à la montagne côtière de Biriadou à l'ouest, en passant par les coteaux d'Hasparren. Elle concerne ainsi les trois provinces qui constituent le Pays basque nord, à savoir le Labourd, la Basse-Navarre et la Soule.

Les trois provinces historiques du Pays basque



Source : Conseil de Développement du Pays Basque.



2.2 - Trois unités agro-physionomiques

La montagne basque présente un territoire très divers qui peut être décomposé en trois unités agro-physionomiques :

n Les fonds de vallées

Les fonds de vallées, plus ou moins larges, sont des zones fortement peuplées, sous forme à la fois d'habitat dispersé et de villages ou de bourgs, et sont occupées par des surfaces en herbe et des cultures avec des structures parcellaires assez régulières. On y trouve peu de forêts de grande taille mais souvent les haies et les bosquets forment une sorte de bocage. Il en résulte un paysage entretenu, soigné, voire jardiné, qui manifeste une "pression" forte de l'activité agricole (paysage harmonieux, ordonné et lisible, parcouru par les principales voies de communication).

n Une zone de montagne intermédiaire

En dessous de 400 mètres, les prairies et petites parcelles de culture sont installées sur les pentes et la densité de petites exploitations est forte. Entre 400 et 800 mètres, les fougères et tuyas (ajoncs, genêts, bruyères) dominent, les pentes fortes sont parfois recouvertes de bois feuillus avec une présence de massifs boisés sur les versants nord.

Ces zones intermédiaires constituent une originalité forte du paysage basque. Traditionnellement, ces zones étaient fauchées manuellement, les fougères constituant la principale litière des troupeaux, et elles permettaient l'étagement de la transhumance. Aujourd'hui, elles sont plutôt laissées à l'abandon et ont tendance à tomber en friche.

n Les estives

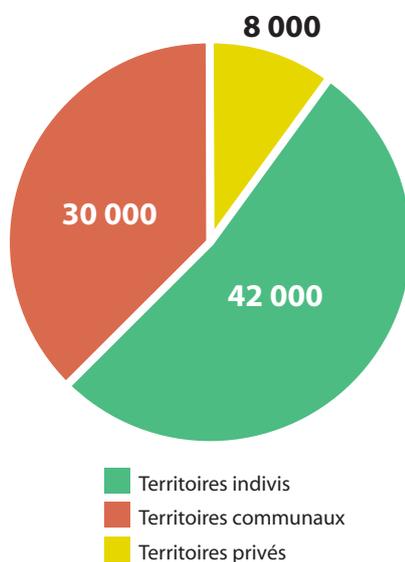
Les estives sont constituées des espaces pastoraux au dessus de 800-900 mètres. Le Pays basque comptabilise 80 000 hectares d'estives. On y trouve des replats de crêtes et des zones à pentes faibles ou moyennes, sans habitat permanent mais avec la présence de cayolars ou etxolas (petites cabanes de berger) et pas ou peu de clôtures. Les formations végétales sont variées à dominante herbacée et les forêts se présentent en bois et massifs. On observe de récentes et nombreuses voies d'accès aux cayolars. C'est un paysage d'altitude ouvert sur de vastes étendues.

Spécificité de la montagne basque, le foncier des estives est, en majeure partie, géré en indivision par les Commissions syndicales (*voir encadré ci-contre*).

Les estives, une zone pastorale gérée collectivement

Sur la partie orientale de la montagne basque, la majorité du foncier des estives est propriété indivise des Commissions syndicales de vallée. Ces espaces de transhumance sont ainsi des territoires privés qui appartiennent en indivision à un ensemble de communes et qui sont gérés collectivement par les Commissions syndicales selon des règles et coutumes ancestrales. Sur la partie occidentale, la plupart des terrains sont communaux. Ce sont les communes qui gèrent l'utilisation et financent l'entretien des estives.

Répartition des 80 000 ha de la zone pastorale basque



3 - Un territoire rural en contraste avec le littoral basque

Le Pays basque est caractérisé par une concentration des habitants, des infrastructures et des activités économiques sur la partie littorale alors que l'intérieur, beaucoup plus rural, subit dans certains cantons une importante déprise démographique et économique. 66% de la population et 65% des entreprises du Pays basque sont ainsi implantées sur la côte basque.

De fortes inégalités territoriales

On retrouve ces inégalités territoriales sur le territoire de la montagne basque. La partie occidentale, la plus proche de la côte (Bariatou, Ascain,...) est la plus urbanisée. C'est elle qui subit la plus forte pression foncière et qui enregistre la plus forte déprise agricole au profit du développement touristique et résidentiel.

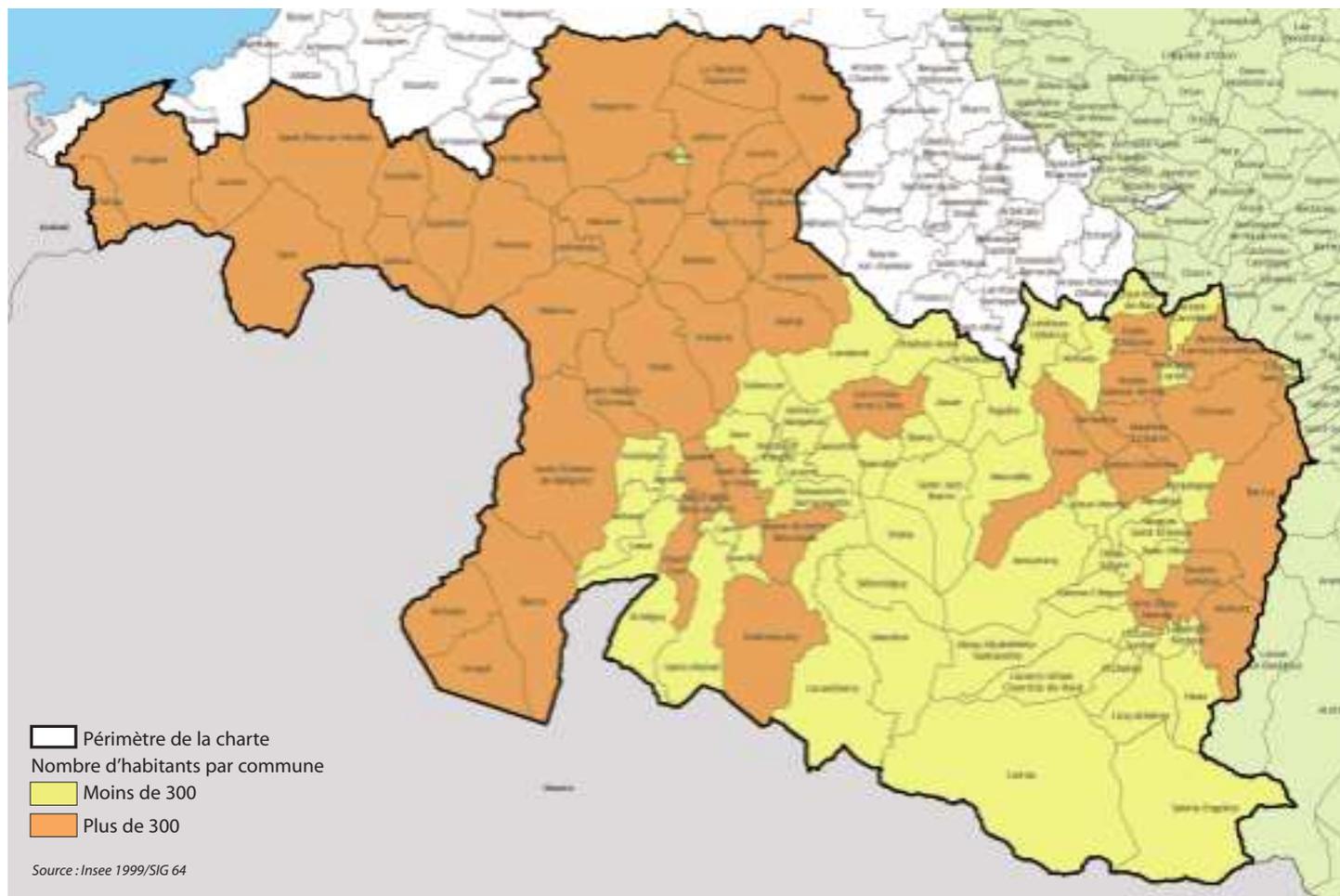
La partie montagneuse la plus importante se situe dans la zone intérieure du Pays basque. La croissance démographique y est beaucoup plus faible, voire négative dans plusieurs cantons. Mais la montagne reste encore bien vivante et entretenue grâce à des activités agro-pastorales relativement dynamiques.

Une faible densité de population

D'une superficie de 2 060 km², le territoire de la montagne basque comptait 55 867 habitants en 1999, soit une densité d'environ 27 habitants au km², largement inférieure à la moyenne du Pays basque (88 hab./ km²) comme à la moyenne départementale (78 hab./ km²).

Sur les 98 communes du périmètre, 52 communes comptent moins de 300 habitants.

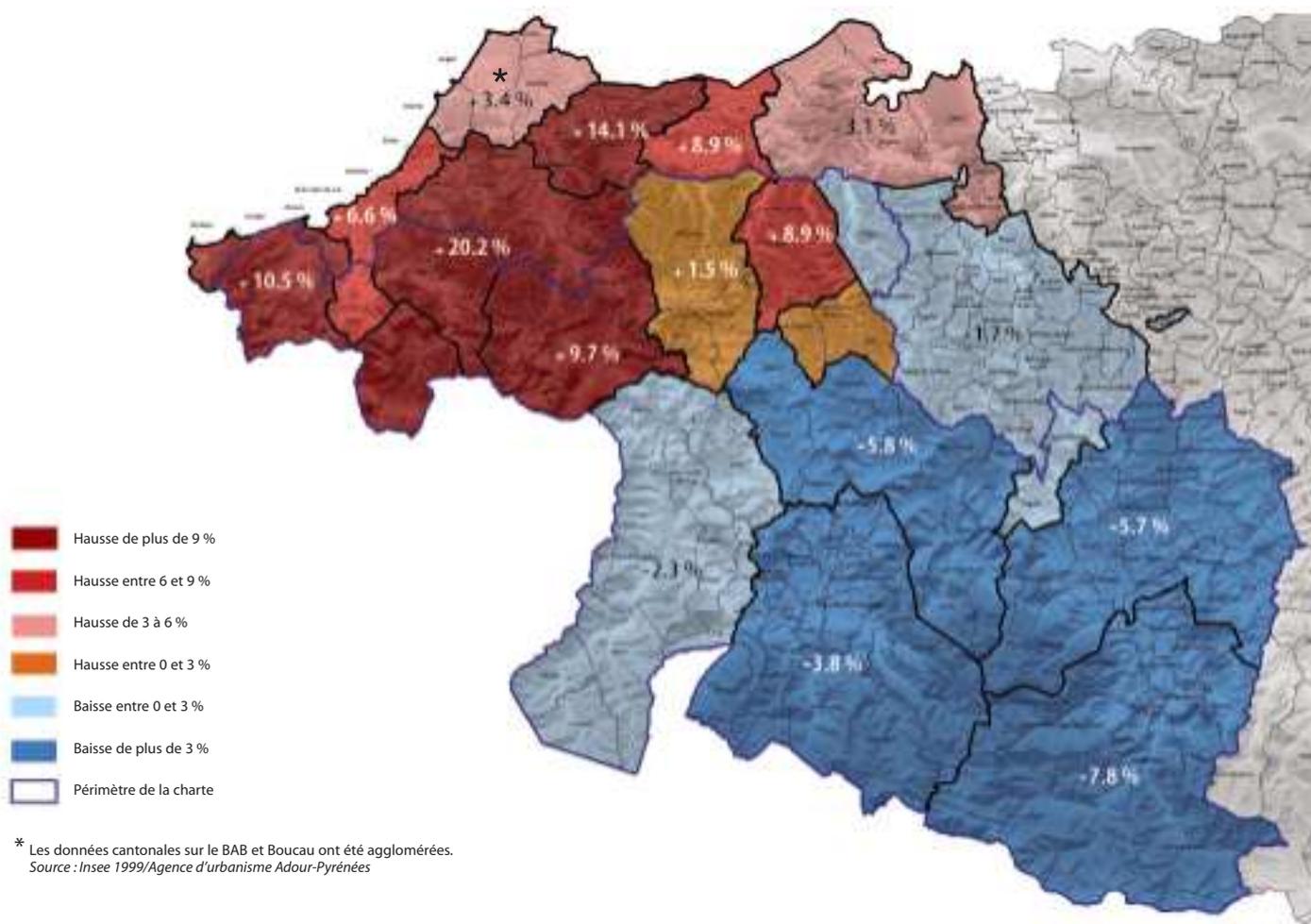
La moitié des communes de la montagne basque compte moins de de 300 habitants



Une hémorragie démographique stoppée

La population sur la zone montagne basque a très légèrement augmenté (+ 0,75%) entre 1990 et 1999, alors qu'elle s'est très sensiblement accrue sur l'ensemble du Pays basque (5%), tirée par la forte attractivité de la zone littorale. Cette moyenne cache en fait de fortes différences entre des cantons en déprise démographique et d'autres qui enregistrent une augmentation de leur population. Après trois décennies d'exode, il semble toutefois que la population recommence à augmenter depuis 1999 dans les cantons de Basse-Navarre.

Evolution démographique entre 1990 et 1999 dans les cantons du Pays basque



La faible croissance démographique sur la montagne basque est uniquement liée au solde migratoire positif (+ 2 910 habitants) qui compense le déficit naturel enregistré entre 1990 et 1999 (- 2 496 habitants).

La répartition entre hommes et femmes est parfaitement équilibrée.

La répartition par âge révèle le vieillissement de la population : les plus de 60 ans représentent 29% de la population totale (27,4% pour l'ensemble du Pays basque) tandis que les moins de 20 ans constituent 21% de la population (21,3% pour l'ensemble du Pays basque).

Une forte représentation du secteur agricole

Le secteur tertiaire emploie plus de la moitié des actifs occupés (56,5%), une proportion bien moindre qu'à l'échelle de l'ensemble du Pays basque (72,2%). Par contre, le poids du secteur agricole reste encore important dans l'économie de la montagne basque avec 18,4% des actifs occupés (contre 6,3% pour l'ensemble du Pays basque), avant le secteur industriel (16,3%) et le secteur de la construction (8,8%).

4 - Les acteurs du territoire

4.1 - Les Communautés de communes, support des politiques de développement

Le Pays basque connaît depuis dix ans un développement de l'intercommunalité à fiscalité propre qui couvre aujourd'hui la quasi-totalité de son territoire et sert de support à des politiques de développement.

Le territoire de la montagne basque s'étale essentiellement sur six des neuf Communautés de communes du Pays basque :

- 3 Communautés de communes ont l'ensemble de leur territoire situé en zone montagne : Garazi-Baigorri, Iholdi-Oztibarre et Soule-Xiberoa.
- 3 autres Communautés de communes ont une partie de leur territoire en zone montagne : Sud Pays basque, Errobi, Hazparneko Lurraldea.

De par leurs compétences de développement économique et touristique et d'aménagement du territoire, les six Communautés de communes sont des partenaires privilégiés de l'élaboration de la charte de développement durable de la montagne basque. Elles font partie du Comité de pilotage de la charte.

4.2 - Les Commissions syndicales, acteurs clés de la gestion de la montagne basque

Les Commissions syndicales sont les principaux organes de gestion et d'aménagement de la montagne en Pays basque. Elles sont au nombre de quatre : les Commissions syndicales de Soule, Ostabaret, Cize et Baigorri.

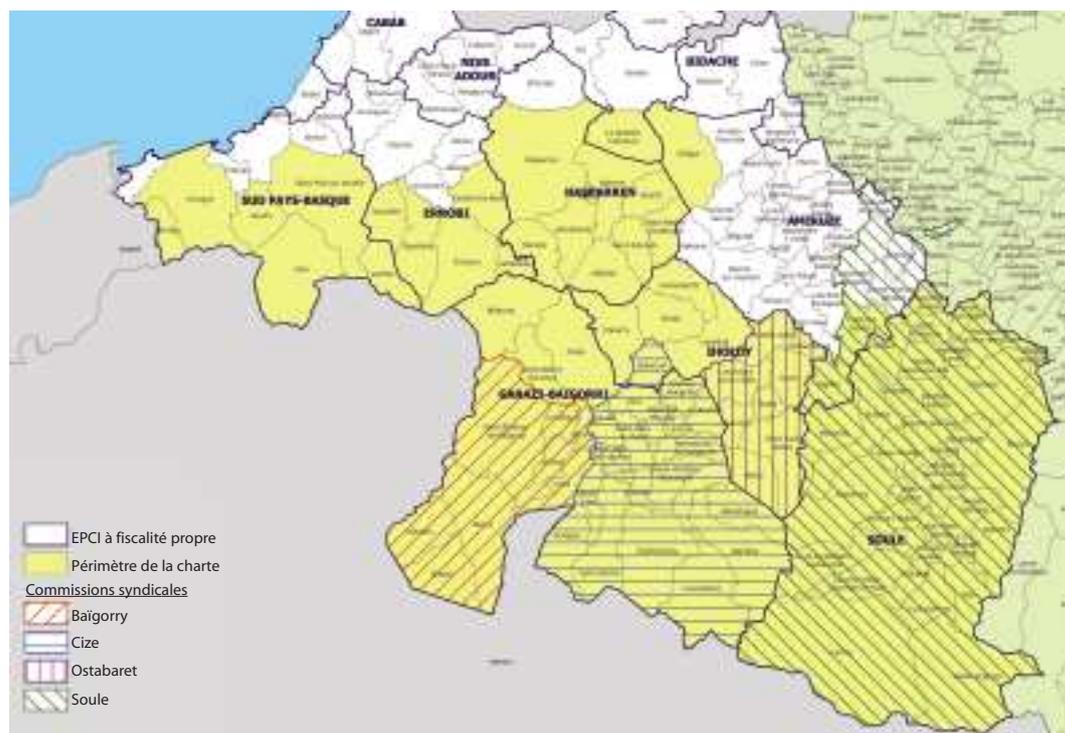
Une tradition multiséculaire de gestion en bien commun

La création de Commissions syndicales a été consacrée par la loi sur l'administration municipale du 18 juillet 1837 (articles 70 et 71). Elles s'inscrivent dans une tradition multiséculaire de gestion "par vallée" impliquant la gestion de territoires, de biens et de droits possédés en indivision par les communes. Avec pour objectif : la valorisation de ces territoires indivis en vue des activités traditionnelles de la montagne (agropastoralisme, forêt, chasse) et, plus récemment, du tourisme.

Ces structures intercommunales, qui ne sont pas dotées de fiscalité propre, sont aujourd'hui régies par le Code Général des Collectivités territoriales (articles L. 5222-1 à L. 5222-6). Les Commissions syndicales sont des établissements publics administratifs; ce qui leur permet d'ester en justice mais également de gérer leur propre budget ou encore d'employer du personnel.

Les Commissions syndicales sont administrées par les délégués des communes indivisaires et un président qui porte le titre de syndic.

Commissions syndicales et Communautés de communes sur la montagne basque



Source : SIG 64

Ces quatre Commissions syndicales sont propriétaires et gestionnaires de 42 000 ha de territoires indivis, dont 14 500 ha de forêts et plus 27 000 ha d'estives. Ces estives communautaires sont situées sur 25 des 80 communes adhérentes aux quatre Commissions syndicales.

Fiche d'identité des 4 Commissions syndicales présentes sur la montagne basque

Commissions syndicales	Territoire d'action (en ha)	Nombre de communes adhérentes	Population du territoire (Insee 1999)	Nombre d'exploitants transhumants dans la vallée	Taille du cheptel transhumant sur la vallée (UGB)	Budget (en K€)	Nombre de salariés
Soule	14 132	43	17 000	320	7 800	1 096	14
Cize	17 000	20	6 495	400	12 000	564	5
Baïgorry	8 533	8	3 731	250	8 200	286	2
Ostabaret	2 337	9	1 460	130	(nc)	318	2

Source : rapport Echos des Villes-Mutadis (données 2004, n'intégrant pas les activités des chalets d'Iraty pour la CS de Soule)

Leur activité concerne essentiellement la création et l'entretien de pistes et routes pastorales ou forestières, l'amenée d'eau, les équipements pastoraux, l'appui et l'animation pastorale. Une telle organisation et gestion de la montagne basque a fortement contribué au maintien d'un pastoralisme encore aujourd'hui bien vivant dans ces montagnes.

Une gestion efficace menacée par une baisse des revenus

Un diagnostic financier réalisé en 2006 a permis d'identifier une gestion saine des quatre Commissions syndicales contribuant à la vitalité économique de la montagne basque sans endettement excessif. Cette vitalité repose largement sur l'originalité de leur mode de fonctionnement, notamment leur capacité à mobiliser de la main d'œuvre autour d'un bien commun.

Après une phase extrêmement active d'aménagement (équipements pastoraux en particulier), les dépenses d'investissement des Commissions syndicales sont aujourd'hui à la baisse. Mais les besoins d'entretien de la montagne continuent d'augmenter.

La diminution des ressources des Commissions syndicales constitue une menace réelle qui pourrait affecter l'ensemble de la filière agro-pastorale locale si cela devait se répercuter par une moindre qualité de leur gestion faute de moyens ou par une augmentation des charges supportées par les éleveurs pour l'utilisation des pâturages. La recherche de nouvelles ressources pour les Commissions syndicales, notamment par la diversification de leurs activités, constitue un élément essentiel de leur pérennité.

Les Commissions syndicales porteuses de la charte de la montagne basque

L'étude de 2006 a confirmé la capacité et la légitimité des Commissions syndicales à porter la démarche d'une charte de développement durable parce qu'elles ont :

- La responsabilité de la montagne (propriétaires indivis, gestionnaire principal et opérateurs des futurs projets),
- La confiance des acteurs locaux,
- Un mode de fonctionnement en "bien commun" performant,
- Un rôle de conciliation important.

Pour porter l'élaboration de cette charte, les quatre Commissions syndicales se sont réunies en octobre 2006 en une association, Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna, qui permet de raisonner à une échelle territoriale intervallée.

Les Commissions syndicales ont fait la preuve de l'efficacité d'un système de gestion en commun de la zone pastorale. Mais elles sont aujourd'hui confrontées au défi d'élargir ce système à de nouveaux acteurs (socioprofessionnels notamment) et de l'orchestrer en bonne entente avec les Communautés de communes.

4.3 - Le Pays, porteur des démarches de développement territorial

Précurseur dans l'élaboration d'une démarche de pays depuis 15 ans, le Pays basque a déjà une expérience riche et ancienne de politique de développement territorial :

- n Premiers Contrats de Pays en Soule dans les années 1970-80,
- n Projets Collectifs de Développement (PCD) dans les années 1990, renouvelés dans les années 2000,
- n Diagnostic prospectif "Pays Basque 2010" (1994) servant de base à l'élaboration d'un Schéma d'aménagement et de développement du Pays basque (1997) qui a trouvé la concrétisation d'une majorité de ses actions dans le cadre d'une Convention spécifique Pays Basque 2001-2006 signée avec l'Etat, la Région et le Département,
- n Elaboration d'un nouveau projet de territoire "Pays Basque 2020" (2006) qui doit servir de base à la négociation d'un Contrat territorial Pays Basque 2007-2013,
- n Trois programmes européens Leader (1992-95 ; 1994-99 ; 2000-06).

Reconnu en tant que Pays par arrêté du 29 janvier 1997 (préfigurant la Loi Voynet de 1999), le Pays basque s'appuie sur un mode d'animation et de développement territorial original, reposant sur :

- n un Conseil de développement : avec ses 120 membres actuels, il représente l'ensemble de la société civile du Pays basque. Il constitue à la fois un lieu de débat et de concertation, un laboratoire d'idées et de propositions soumises à la décision du Conseil des Elus.
- n un Conseil des élus qui compte aujourd'hui 80 membres : il porte le projet de territoire et constitue une force de proposition et d'intervention auprès des institutions partenaires, (Conseil général, Conseil régional, Etat ou Union Européenne). Il traduit ainsi en actes cette identité commune qui fait que les acteurs pensent le Pays basque comme un territoire de projet et trouvent matière à en imaginer le développement harmonieux.

Le Pays basque a su créer des espaces de dialogue entre les différents acteurs de ce territoire, favoriser des prises de conscience sur les enjeux majeurs, faire évoluer significativement les modes de concertation, déboucher sur des orientations communes pour l'avenir du territoire, mobiliser des moyens pour concrétiser des opérations.

Le Pays basque entend poursuivre et renouveler sa démarche pour répondre aux défis de son territoire, et notamment ceux concernant ses zones de montagne. Le Conseil de développement est un partenaire attentif de la charte de la montagne basque dont il a favorisé et soutenu la démarche. Le Conseil des élus a inscrit l'élaboration de cette charte dans le programme opérationnel de son nouveau projet de territoire Pays Basque 2020. Il porte la nouvelle candidature du Pays basque au programme Leader 2007-2013, sur la base des travaux de la charte.



Source : Conseil de Développement du Pays Basque

5 - Emergence d'une coopération transfrontalière

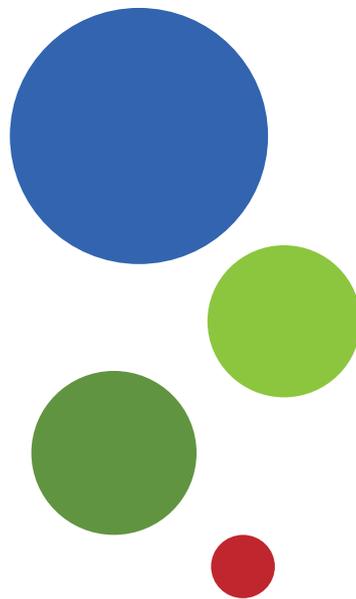
Territoire frontalier avec l'Espagne, le Pays basque cherche à renforcer une coopération transfrontalière qui reste encore à l'état de bonnes intentions ou de conventions institutionnelles sans se traduire en partenariats véritablement opérationnels.

Sur le territoire de la montagne basque, des relations interpersonnelles et familiales se sont tissées de part et d'autre de la frontière espagnole depuis des générations, facilitées par le partage de la même langue (euskara). Pourtant peu d'initiatives communes ou concertées ont été engagées en matière de développement économique, de valorisation touristique (à l'exception des chemins de Saint-Jacques) ou de protection de l'environnement. Les relations transfrontalières les plus denses concernent essentiellement l'exploitation et l'usage commun des estives.



Chapitre 2

Une démarche participative au cœur
de l'élaboration de la charte





La charte de développement durable de la montagne basque est le résultat d'un important travail de concertation qui a guidé chaque étape de son élaboration.

1 - Une large représentation des différents utilisateurs de la montagne basque

Les Commissions syndicales ont souhaité associer à l'élaboration de cette charte l'ensemble des socio-professionnels présents sur la montagne basque comme les différents usagers : élus, éleveurs, bergers, exploitants forestiers, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, naturalistes, professionnels du tourisme, représentants du monde associatif, institutionnels publics, etc.

La démarche participative, menée avec l'aide du cabinet d'études Oréade-Brèche, a reposé sur une série d'ateliers qui ont été organisés selon quatre thématiques au regard des problématiques spécifiques à la montagne basque :

- n Agropastoralisme
- n Forêt et sylviculture
- n Tourisme et activités de loisirs
- n Patrimoine naturel et culturel

Tous les acteurs locaux, publics, privés, associatifs, qui jouent un rôle dans l'une ou l'autre de ces thématiques, ont été invités à participer aux groupes de travail (*voir liste nominative en annexe*). La liste des participants a été enrichie au fil des ateliers pour intégrer ceux qui auraient pu être oubliés comme ceux qui, individuellement, souhaitaient prendre part aux débats. Objectif de la démarche : favoriser un débat constructif avec les principaux acteurs concernés par les enjeux du territoire et qui pourront s'impliquer dans la mise en œuvre opérationnelle de la charte.



Le tableau ci-dessous donne un aperçu du large éventail des organismes socioprofessionnels qui ont été invités à participer aux travaux d'élaboration de la charte. Tous, qu'ils soient présents ou non, ont reçu les comptes-rendus après chaque série d'ateliers.

Liste des organismes socioprofessionnels invités à participer au travaux de la charte

AGRO PASTORALISME

- Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
- Syndicats agricoles : FDSEA, ELB
- Organismes et associations professionnelles agricoles :
 - Interprofession Ovine
 - AOC Ossau-Iraty (fromage de brebis)
 - EHLG
 - Association des producteurs fermiers IDOKI
 - Association Porc basque
 - AOC Irouléguay (vin)
 - Association des bergers sans terre
 - Centre ovin
 - Coopérative Axuria
- Service Agriculture du Conseil général
- Lycées professionnels agricoles



Manex tête noire

FORÊT

- CRPF
- ONF
- COFOR
- HEMEN
- DDAF
- Service Agriculture et Forêt du Conseil général
- Exploitants forestiers
- Scieurs



PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

- Associations naturalistes (protection des rapaces, protection des chauves-souris, oiseaux migrateurs...)
- Associations d'éducation à l'environnement (CPIE...)
- Associations de sauvegarde ou de valorisation du patrimoine (Ikherzaleak, Amis de la Vieille Navarre, Bortukariak)
- Agence de l'eau, Contrats de rivière
- Associations de chasseurs et de pêcheurs
- ONCFS, CREN
- Service Espaces Naturels Sensibles du Conseil général
- DIREN



Milan royal

TOURISME

- Offices de tourisme
- Centre départemental du tourisme (CDT)
- Chargés de mission tourisme des collectivités locales (Conseil général, Communauté de communes de Soule)
- Associations de chasseurs et de pêcheurs
- Associations de loisirs en montagne (randonnée, Quad, 4x4, spéléologie, équitation, deltaplane...)
- Association des chemins de St Jacques
- Représentants des commerçants (Aldudes),
- Représentants des restaurateurs et hébergeurs (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, Chalets d'Iraty, Vacances paysannes, Produits à la ferme...)
- DDJS
- Sous-préfecture



Sigles utilisés :

AOC Appellation d'Origine Contrôlée
 COFOR Association des communes forestières
 CPIE Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
 CREN Conservatoire Régional des Espaces Naturels
 CRPF Centre Régional de la Propriété Forestière
 DDAF Direction Départementale Agriculture et Forêt
 DDJS Direction Départementale Jeunesse et Sport

DIREN Direction Régionale de l'Environnement
 EHLG Euskal Herriko Laborantza Ganbara (association pour une agriculture durable et paysanne)
 ELB Euskal Herriko Laborarien Batasuna (syndicat agricole)
 FDSEA Fédération départementale des Syndicats d'exploitants agricoles
 HEMEN Association d'animation économique au Pays basque
 ONCFS Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 ONF Office National des Forêts

2 - Les étapes de la concertation

2007

Mars-avril : Consultation d'acteurs ressources

Une phase de consultation auprès d'une quinzaine "d'acteur ressources" sur les problématiques de la montagne basque a permis de dresser un premier diagnostic du territoire et d'identifier les grandes tendances en cours.

Mai : Elaboration d'un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs

Une première série de 10 ateliers participatifs a eu pour objectif de compléter, corriger et valider ce diagnostic en listant les atouts/faiblesses/opportunités/menaces du territoire pour chacune des quatre thématiques. Suite à la présentation de cet état des lieux, chaque participant a identifié les enjeux qui lui semblaient prioritaires en les hiérarchisant.

Pour le Tourisme et l'Agropastoralisme, des ateliers participatifs ont été organisés dans chacune des quatre vallées (Cize, Baïgorry, Ostabaret, Soule). Les ateliers concernant la Forêt et le Patrimoine ont quant à eux été réalisés à une échelle inter-vallées. Au total, 152 personnes ont pris part à ces premiers ateliers.

Juin : Définition d'un projet commun de développement pour répondre aux enjeux de la montagne basque

Une deuxième série de 4 ateliers thématiques a permis aux participants de valider et prioriser les enjeux issus des premiers ateliers. Ils ont ensuite travaillé sur les objectifs à assigner à la charte pour répondre à chacun de ces enjeux à partir d'une stratégie de développement choisie pour la montagne basque en fonction de tendances prospectives d'évolution.

Les principes de développement durable ont été explicités aux participants pour être pris en compte dans la construction des objectifs et du plan d'actions de la charte. Au total, 126 personnes ont participé à ces seconds ateliers.

Juillet : Priorisation des objectifs et des actions à mettre en oeuvre

Dans une troisième série de 4 ateliers thématiques, les participants ont réfléchi et débattu des actions à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs préalablement définis. Pour chaque opération, les maîtres d'ouvrage pressentis et les sources de financement possibles ont été étudiés. Les actions déjà réalisées ou en cours ont aussi été listées.

Au total, 137 personnes ont participé à ces troisièmes ateliers.

Ces deuxième et troisième séries d'ateliers ont marqué le début réel de la construction de la charte comme outil de gestion concertée et de développement commun du territoire. Dans cette perspective, il est apparu normal de travailler avec des groupes rassemblant des participants des quatre vallées tout en conservant une logique thématique.

Les 18 ateliers ont réuni au total près de 200 participants, avec une fourchette de 5 à 30 participants par réunion. Les personnes ont activement participé au débat dans chacun des ateliers, apportant leur point de vue, modifiant ou précisant les propositions émises par le cabinet d'études.

Cette démarche a permis de regrouper les avis techniques et scientifiques, de confronter les idées, de débattre sur l'avenir du milieu montagnard, parfois avec passion, toujours avec une volonté de construire l'avenir du territoire et des hommes qui y vivent.

3 - Les étapes de la validation

Août : Première synthèse des ateliers préparatoires de la charte

Un document de synthèse des travaux de la charte a été envoyé à tous les participants, invitant chacun à faire remonter ses éventuelles remarques et observations avant le 15 octobre.

Sept-Oct. : Elargissement du périmètre initial de la charte

La démarche de la charte a été présentée aux élus des 3 Communautés de communes du Pays basque qui ne faisaient pas partie du périmètre initial de la charte mais ayant plusieurs communes en zone montagne : Sud Pays basque, Errobi et Hasparren. Les élus ont, à chaque fois, accueilli favorablement cette initiative et ont exprimé leur souhait de s'inscrire dans la démarche engagée.

6 Nov. : Restitution publique des travaux d'élaboration de la charte

Les Commissions syndicales ont organisé une grande restitution publique à la salle polyculturelle de Saint-Jean-le-Vieux pour présenter les résultats des travaux d'élaboration de la charte et débattre de la suite qui y sera donnée : pilotage de la charte et mise en œuvre opérationnelle, sources de financement possibles, articulation de la charte avec le programme Leader et modalités de fonctionnement d'un Comité de programmation. Cette restitution a réuni une centaine de personnes.

7 Nov. : Validation de la charte par le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage a validé une version finale de la charte qui intègre notamment les remarques et observations faites par les participants et par les collectivités locales parties prenantes de la démarche.

Le Comité de pilotage a également défini l'organisation de la gouvernance de la charte.

Nov-Déc. : Approbation des orientations stratégiques de la charte

Les six Communautés de communes et quatre Commissions syndicales concernées par la charte ont délibéré pour valider les orientations stratégiques de la charte.

Fin déc. : Présentation de la candidature Leader sur la montagne basque

L'Assemblée générale du Conseil des élus du Pays basque a validé le 14 décembre la proposition finale de la candidature Leader, élaborée sur la base des travaux de la charte, et a demandé l'agrément pour devenir Groupe d'Action Locale (GAL) "Montagne Basque".

Le dossier de candidature Leader a été déposé le 28 décembre.

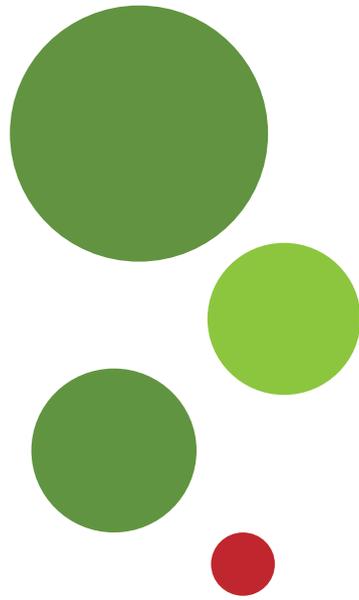
La candidature du GAL Montagne Basque a été retenue à l'issue de la sélection en Aquitaine. Les premières actions doivent démarrer en 2008.

2008

Les atouts de la démarche participative

- Les principaux acteurs locaux ont été impliqués à l'analyse des problèmes et à l'élaboration de solutions possibles pour y répondre.
- Chacun a pu exprimer son point de vue et voir son avis pris en compte.
- Les débats en ateliers ont permis de compléter et valider le diagnostic, les orientations stratégiques et d'être la source des idées pour élaborer le plan d'actions.
- On a vu naître un premier dialogue entre acteurs qui ne se connaissent pas ou peu et qui ont rarement l'occasion de travailler ensemble (entre le monde agricole et les associations naturalistes, entre les acteurs du tourisme des différentes vallées).
- Ce dialogue a fait prendre conscience aux acteurs qu'ils pouvaient partager une même vision du développement pour la montagne basque.
- La participation aux ateliers constitue un bon indicateur de la motivation et du potentiel d'engagement des acteurs pour la suite.





Chapitre 3

Les principaux enjeux
de la montagne basque





La longue démarche d'élaboration de la charte de la montagne basque a permis aux acteurs du territoire d'identifier les principaux enjeux de développement à partir d'un diagnostic qui a été débattu et partagé entre tous. Ce diagnostic s'organise autour de quatre thématiques (agropastoralisme, forêt, tourisme et activités de loisirs, patrimoine naturel et culturel) tout en privilégiant une approche transversale de la montagne basque qui intègre les principes du développement durable.

1- AGROPASTORALISME : un secteur économique dynamique, garant de l'attractivité de la montagne basque, mais fragilisé par de profondes mutations

1.1- Une dynamique agropastorale qui se distingue du reste du massif

Le dynamisme de l'agropastoralisme dans les Pyrénées-Atlantiques, et en particulier au Pays basque, se distingue des tendances lourdes de régression et d'intensification des systèmes observables à l'échelle du massif pyrénéen. Les Pyrénées-Atlantiques sont ainsi le premier département de la chaîne pour le nombre d'exploitations pastorales, le nombre d'unités pastorales, la surface des estives, l'importance du cheptel ovin et bovin.

Un rôle déterminant dans l'économie comme dans l'entretien de la montagne

Héritier de la société traditionnelle agro-pastorale, l'élevage de brebis laitières et la valorisation de ses produits restent l'activité économique principale sur toute la montagne basque. Dans cette partie occidentale des Pyrénées, ce secteur a pu se maintenir et même se développer grâce au dynamisme de tous les acteurs misant sur la qualité.

Au-delà du poids économique de ce secteur, l'élevage ovin, en particulier le système transhumant, est sans conteste le pilier indispensable de la mise en valeur des zones difficiles du département. La forte présence de l'agropastoralisme sur la montagne basque est gage d'une bonne gestion de ces espaces, de la conservation de ses écosystèmes et du maintien de l'ouverture des paysages.

Un bon niveau d'équipements pastoraux et une gestion indivise des estives

La montagne basque se caractérise par un accès facilité aux estives (toutes les cabanes sont accessibles par pistes empierrées ou revêtues) et des équipements pastoraux performants (cayolars mis aux normes, équipement en eau potable pour les cabanes et la fabrication du fromage, voies d'accès et points d'eau pour les animaux, parcs et abris de traite). Ces aménagements ont été réalisés grâce aux investissements des Commissions syndicales, avec le soutien financier des collectivités locales, de l'Etat et de l'Europe.

De plus, la gestion en indivision d'une majeure partie de la montagne depuis des temps immémoriaux par les quatre Commissions syndicales a permis de mettre à disposition de grandes surfaces de pâturage à coûts modiques (système de la bacade). Autant d'atouts propres à la montagne basque qui ont favorisé le dynamisme de l'agropastoralisme dans cette zone des Pyrénées.





Le maintien d'un grand nombre d'exploitations

Le nombre d'exploitations pastorales, en diminution inquiétante dans certaines zones centrales des Pyrénées, se réduit à un rythme moins élevé en Pyrénées-Atlantiques, et plus particulièrement dans la montagne basque qui enregistre la plus faible baisse du nombre d'exploitations pastorales.

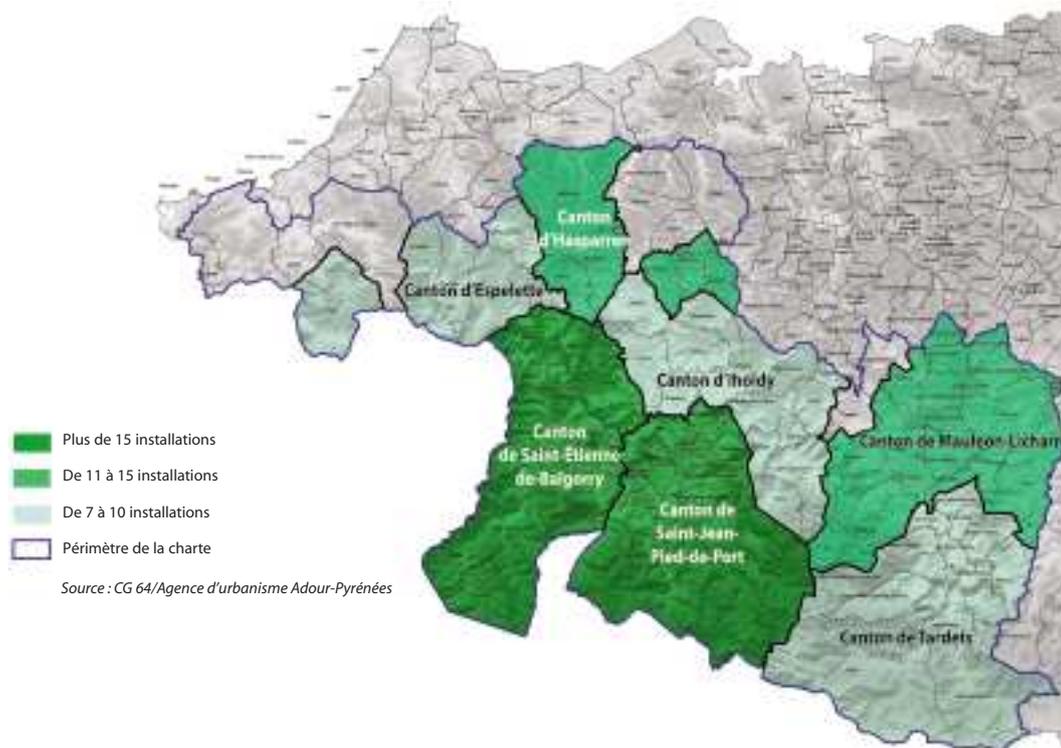
Evolution du nombre d'exploitations pastorales entre 1988 et 2000

	1988	2000	Évolution
Montagne basque	1 697	1 486	- 12,4%
Pays basque	7 111	5 975	- 16,0%
Pyrénées-Atlantiques	18 964	14 695	- 22,5%

Source : RGA

En 2006, on comptait, sur la totalité du département, 269 installations de jeunes agriculteurs pour 377 départs à la retraite. 67 % de ces installations se font au Pays basque.

Répartition des installations de jeunes agriculteurs sur la montagne basque en 2006



Les exploitations basques, plutôt de petites tailles (26 ha, contre une moyenne nationale de 42 ha) s'appuient sur quelques points forts :

- n **La pyramide des âges des chefs d'exploitation est moins critique** que sur d'autres territoires de montagne. De manière globale, les reprises ont un succès relatif en comparaison aux autres territoires pyrénéens. Des actions menées par des organismes agricoles favorisent l'installation dans le cadre familial mais également hors cadre familial.
- n **Le métier de berger a été revalorisé ces dernières années** par l'amélioration des conditions de travail (équipement), des conditions de vie (cabane de berger) et d'accès facilités aux estives ainsi que par la création d'une formation niveau IV de "bergers-vachers pluriactifs" au lycée agricole d'Oloron. L'installation des jeunes agriculteurs a été confortée en zone montagne. Près de 1 200 éleveurs transhumants et bergers sans terre (*voir encadré ci-contre*) exploitent aujourd'hui la montagne basque.
- n **La pluriactivité conforte la pérennité de ces exploitations.** En 1998, un tiers des exploitations de la montagne basque sont organisées en ménages pluriactifs. L'exercice d'une activité extérieure semble désormais plutôt le fait des conjoints que du chef d'exploitation bien que 10% d'entre eux aient une activité extérieure rémunérée. La pluriactivité est également le fait de chefs d'exploitation plus jeunes, attirés par une diversification des revenus (auberge à la ferme, gîte, goûter à la ferme,...).

Les bergers sans terre



Le système des bergers sans terre est propre aux Pyrénées-Atlantiques. Ils sont aujourd'hui une petite cinquantaine à perpétuer des pratiques d'élevage traditionnelles. Ils ne possèdent pas d'exploitation. Ils louent aux Commissions syndicales ou aux communes un parcours d'estive qu'ils valorisent sur 5 à 6 mois. Leur troupeau est composé de brebis de race locale (en moyenne 200 à 300 brebis) qui sont traitées par le berger sans terre pour la fabrication du fromage. En hiver, ils louent dans la vallée une bergerie et un pacage à des propriétaires privés. La disponibilité incertaine des bergeries et des terres des vallées, dans un contexte de fortes pressions foncières, entretient une situation de précarité. Le nombre de bergers sans terre diminue même si on constate depuis quelques années un regain d'intérêt pour ce métier auprès des jeunes. Les bergers sans terre sont regroupés au sein de l'association Euskal Herriko Artzainak qui soutient leurs activités en apportant des conseils à ceux qui s'installent et en valorisant leur mode d'activité et leurs productions fromagères.

Les trois races ovines locales



La manex tête noire

Présente dans tout le Pays basque intérieur, elle est reconnue pour ses qualités d'adaptation au territoire de montagne.



La basco béarnaise

Elle est née d'un croisement entre la basquaise (souche souletine) et la béarnaise dans les années 1970. Son lait est traditionnellement utilisé pour la transformation fromagère.



La manex tête rousse

Originnaire du Pays basque du Sud, elle a fait l'objet d'une sélection qui l'a rendue aujourd'hui la plus performante sur le plan de la production laitière. Elle est également la race dominante en effectif dans les élevages.

Des exploitations essentiellement tournées autour de l'élevage ovin et bovin

Il y a assez peu de spécialisation d'élevage dans les exploitations basques. Les exploitations de la montagne basque ont presque toujours des élevages mixtes à dominante ovin-lait avec des bovins-viande (Blonde d'Aquitaine). Elles se caractérisent par :

- n **Un cheptel en augmentation** malgré la diminution du nombre des exploitations. Il s'agit donc bien là d'une professionnalisation laitière des éleveurs de la zone. Alors que, globalement, le cheptel pyrénéen est en régression, dans la montagne basque, le cheptel ovin et bovin n'a cessé d'augmenter ces trente dernières années et les pratiques d'élevage traditionnelles, dont la transhumance, ont mieux subsisté qu'ailleurs.
- n **Le développement des races locales ovines** : trente ans de travail pour la défense des races locales (engagement collectif des éleveurs, accompagnement technique d'instituts nationaux, soutiens financiers de l'Etat et des collectivités locales) et trois schémas de sélection génétique (avec des progrès à la clé en termes de production laitière et de qualité fromagère) ont permis de conserver et développer dans les troupeaux les trois races locales ovines (manex à tête noire, manex à tête rousse, basco-béarnaise) et de limiter le recours à d'autres races dites exogènes (lacaune notamment).
- n **Une juxtaposition des pratiques d'élevage**. On peut distinguer trois options de conduite du troupeau ovin³ :
 - Traditionnel transhumant** : ce sont de petites structures avec 15 ha de surface utile agricole (SAU), un parcellaire morcelé et de fortes pentes généralement situées en zone montagne avec un troupeau de 240 manex tête noire et une douzaine de Blondes. Les surfaces fourragères sont exclusivement en prairies naturelles.
 - Intermédiaire transhumant** : les surfaces sont moins exiguës et plus facilement mécanisables ce qui leur permet d'introduire un peu de maïs dans la surface fourragère. La transhumance reste un élément clé du système. Les trois races ovines locales sont présentes dans ce groupe.
 - Non transhumant** : ces systèmes se distinguent par leur option d'intensification (fourragère et animale). Le troupeau est en manex tête rousse, voire en lacaune, et n'est plus guère envoyé en estive mais peut aller pâturer sur les landes proches.

Une valorisation partielle de la production par les signes officiels de qualité

Le lait est transformé en fromage par des transformateurs et par de plus en plus de producteurs fermiers (ces derniers représentent environ 15% de la production). La production fromagère est en croissance, elle s'écoule pour partie en vente directe et conforte le revenu des exploitations.

La production de lait a plus que triplé depuis 30 ans. Pour autant, la production locale de lait ne suffit pas à couvrir les besoins des transformateurs (industriels, artisans et fermiers) en fromages "pâte pressée non cuite" : sur les 40 millions de litres de lait transformé actuellement, 35% est acheté à l'extérieur.

La valorisation du lait de montagne en fromage avec l'AOC Ossau-Iraty (créée en 1980) constitue une des clés de la pérennisation de l'agro-pastoralisme sur ce territoire. Mais si 84% de la collecte de lait est en déclaration d'aptitude à AOC Ossau-Iraty, seulement 32% est transformé en AOC Ossau-Iraty avec un poids prépondérant des transformateurs de type industriel (la production fermière représente moins de 10%). En 15 ans (de 1991 à 2006), la production de fromage AOC Ossau-Iraty a plus que doublé. Elle représente près d'un tiers du marché global des fromages pâtes pressées non cuites Pur Brebis. La marge de progression est encore importante.

1.2 - Un système agropastoral fragilisé par de profondes mutations

Cette filière dynamique, élément majeur de l'entretien de l'espace, de la pérennisation de l'activité socio-économique des villages et de la conservation des traditions culturelles de la montagne basque, connaît de profondes mutations. Toutes les analyses depuis une vingtaine d'années, comme les débats qui ont eu lieu lors des ateliers préparatoires de la charte, révèlent les mêmes constats d'une fragilisation certaine du système agro-pastoral basque, voire accentuent ces inquiétudes d'année en année.

(3) Typologie établie par l'Observatoire économique de la filière ovine, conduite par l'Interprofession laitière.





Un grand nombre d'exploitations menacées

- n **Des difficultés d'installation.** Il est de plus en plus difficile pour les jeunes agriculteurs de s'installer du fait d'une pression foncière grandissante sur le territoire. Cette pression foncière, liée à l'urbanisme et au tourisme locatif, est d'autant plus forte qu'on se rapproche de la côte. La dynamique d'extension des exploitations professionnelles observable aujourd'hui, avec pour conséquence l'augmentation de la surface moyenne des exploitations agricoles, renchérit aussi le coût de l'installation. La transmission entrepreneuriale se développe. Globalement, c'est l'attractivité du métier qui diminue.
- n **Une augmentation du nombre d'exploitations sans suite.** Une étude de l'ADASEA (2000) relève que 63 % des exploitants de plus de 50 ans sur le canton d'Iholdy et 68 % sur celui de Garazi avaient une succession. Une autre étude, menée en 2006 dans la vallée de la Cize, montre que seuls 22 % des éleveurs interrogés ont une suite assurée pour leur exploitation. Cette tendance pourrait s'aggraver avec l'augmentation des départs en retraite dans les prochaines années.
- n **Une incertitude sur l'avenir des aides publiques agricoles.** L'avenir de l'agropastoralisme ne peut s'affranchir totalement du contexte aujourd'hui mouvant des orientations des politiques agricoles : révision de la Politique Agricole Commune (PAC) et avenir incertain de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE), baisse des aides aux éleveurs en général, etc.

Une gestion des estives de plus en plus problématique

- n **Une utilisation des estives mal répartie dans l'espace et le temps.** La montagne basque enregistre un fort chargement animal sur sa zone pastorale comparativement à la moyenne pyrénéenne. Témoin du dynamisme de l'agropastoralisme sur cette partie des Pyrénées et garant d'un entretien de la montagne, ce chargement animal peut s'avérer problématique s'il est mal réparti et mal géré. Certaines zones plates en estive, notamment en Cize et en Soule, peuvent ainsi se retrouver sur-utilisées entre juin et septembre. Les zones intermédiaires, souvent enclavées, sont par contre sous-utilisées et gagnées par la friche ou les bois par endroits. Cette mauvaise répartition de la pression pastorale est induite par l'abandon de la transhumance étagée et des pratiques de soutrage (exploitation fourragère pour la litière des animaux).
- n **Une cohabitation difficile avec les chevaux et les vaches.** Les troupeaux ovins cohabitent avec un cheptel croissant de chevaux et de vaches. Cette cohabitation, d'autant plus difficile à gérer que la présence des bergers sur les estives se raréfie, peut conduire à une dégradation de la ressource en herbe préjudiciable à la production laitière des brebis. Certains éleveurs sont contraints d'apporter à leurs brebis du fourrage, en particulier les années sèches où les troupeaux redescendent parfois dans un état de conformité médiocre.
- n **Des règles d'usage inappropriées au contexte actuel.** La juxtaposition sur un même territoire de systèmes d'élevage aux conduites variées, voire contradictoires, le manque de "règles de police" dans certaines vallées, entraînent des tensions entre éleveurs. En Soule en particulier, la difficulté de dialogue entre les cayolaristes et la multiplication des conflits (désaccord sur la conduite de la reproduction, la gestion du sanitaire,...) pose la question de l'adaptation du système de gestion des cayolars régi jusqu'alors par des règles d'usage (voir encadré ci-contre).

L'organisation du cayolar souletin

En Soule, les chevaux et les vaches ont le droit de libre parcours sur l'ensemble du territoire syndical alors que les brebis sont restreintes à des territoires limités : les cayolars, correspondant à une cabane et quelques ares avec un parcours collectif attendant. Les éleveurs à qui appartient le cayolar (les cayolaristes) s'associent pour l'entretien de la cabane, la garde du troupeau commun de brebis et la fabrication du fromage. Les rôles au sein de la cabane étaient définis entre les bergers. Aujourd'hui, la gestion des estives selon ce schéma pose des problèmes d'organisation du travail du fait d'une double carence de main d'œuvre sur l'exploitation en bas et sur l'estive. La traite a du être abandonnée sur de nombreux cayolars. Le nombre de personnes gérant la conduite des troupeaux en estive s'est réduit. Le manque de gardiennage serré peut conduire au surpâturage de certaines zones et au sous-pâturage d'autres.



Des évolutions remettant en cause la pérennité de l'entretien de la montagne

- n **Une diminution d'éleveurs transhumants consécutive à l'intensification de la production.** Malgré une activité dynamique et un fort attachement au territoire, le pastoralisme souffre d'une importante diminution d'éleveurs transhumants au profit des systèmes d'exploitation liés à la vallée. Le nombre d'UGB n'en reste pas moins important sur les estives. Les pratiques agro-pastorales ont évolué et se sont diversifiées, poussées par les contraintes de rentabilité économique, le changement de mentalités et la baisse de main d'oeuvre. La tendance est à l'agrandissement des exploitations, à l'intensification de la production et au développement de systèmes moins contraignants (élevage hors-sol, races de brebis plus productives telles que la lacaune, développement de l'élevage bovin). Cette évolution remet en cause le système transhumant valorisant les potentialités fourragères de la montagne.
- n **Une moindre réussite du programme de sélection génétique de la manex à tête noire** (race rustique adaptée à la montagne mais la moins productive en lait) faute d'un réel consensus sur les objectifs à atteindre (entre productivité laitière, rusticité et standard de la race). L'effectif du cheptel de manex à tête noire est en régression depuis déjà une dizaine d'années, au profit notamment de la manex à tête rousse, rendue attractive du fait de sa forte progression génétique.
- n **Un manque de main d'œuvre particulièrement problématique.** La baisse continue de main d'œuvre est l'un des problèmes majeurs, d'autant plus que la faible taille des exploitations permet difficilement de rentabiliser le recours à un salarié. Cela conduit à modifier les pratiques. Les périodes de transhumance se raccourcissent. Le gardiennage permanent se raréfie. Les éleveurs restent sur l'exploitation en fond de la vallée et ne viennent surveiller leur troupeau que périodiquement (les estives sont facilement accessibles en voiture par des pistes pastorales). Conséquences : le suivi des troupeaux sur les parcours est moins précis, la traite et la fabrication des fromages déjà rendues difficiles en estive, diminuent. Ce manque de main d'œuvre rend aussi de plus en plus difficile le partage des tâches et les traditions de gestion en commun des cayolars et des estives, notamment pour l'entretien collectif de la montagne.
- n **Un entretien collectif de la montagne de plus en plus difficile**
La baisse de la fréquentation du pâturage sur certaines zones de la montagne basque, en particulier au niveau des zones intermédiaires et des zones en déprise, pose de façon cruciale la question de l'entretien de la montagne. Sur la partie la plus occidentale de la montagne basque notamment, le sous-pâturage est notoire et la faible pression animale (0,38 UGB/ha à Sare et Ascain, 0,12 UGB/ha à Biriadou) est insuffisante pour entretenir le territoire. Le recours au brûlage dirigé (écobuage) est largement privilégié pour nettoyer la montagne, solution d'autant plus efficace que les terrains en forte pente ne permettent pas un entretien mécanisable. Suite à la fixation d'un cadre réglementaire (arrêté préfectoral du 27/09/2000 modifié par un nouvel arrêté du 26/10/2007), à la mise en place de commissions locales d'écobuage et à un important travail d'animation et de sensibilisation menés auprès des éleveurs, les brûlages dirigés pratiqués aujourd'hui s'effectuent de plus en plus en toute transparence. Par ailleurs, d'autres techniques complémentaires peuvent être employées pour entretenir certaines zones : gyrobroyage sur des zones mécanisables, fauche sur des parcelles non accessibles aux engins, boisement de fortes pentes ou ravins. Mais la forte érosion de la main d'œuvre pose la question de la pérennité de cet entretien collectif de la montagne : à l'avenir, les éleveurs auront-ils les moyens d'assurer seuls cet entretien indispensable au maintien des paysages ouverts ?



Une cohabitation parfois tendue avec les autres usagers de la montagne

Le berger partage aujourd'hui avec de nombreux autres usagers un espace qu'il contribue à structurer en premier chef. Ce qui n'est pas sans causer parfois certaines tensions. D'un côté, les éleveurs et bergers se sentent souvent dépossédés de leur bien par l'utilisation d'un espace qu'ils considèrent comme le leur. D'un autre côté, les pratiquants d'activité de loisirs arrivent dans un milieu qu'ils ne connaissent pas toujours très bien et sur lesquels ils estiment avoir des droits comme tout citoyen. La montagne est le plus souvent considérée comme un espace public, un vaste espace de liberté, et non comme un territoire constituant un outil de travail pour tous ceux qui en vivent. Les conflits apparaissent ainsi quand "l'outil de travail des uns devient l'aire de jeu des autres".





1.3 - Enjeu principal : la pérennisation d'un pastoralisme transhumant sur les estives

Depuis des siècles, l'agropastoralisme, en lien avec l'activité forestière, a modelé les paysages de la montagne basque et a été à la base du tissu socio-économique de ce territoire rural. Le dynamisme de l'agropastoralisme basque a permis jusqu'à ce jour de garder une montagne vivante et entretenue. Toutefois les mutations des pratiques agro-pastorales et la prépondérance des enjeux économiques de la société actuelle font peser un certain danger sur sa durabilité.

Il apparaît aujourd'hui primordial de garantir le maintien de cette activité pastorale si on veut éviter une déprise de ces territoires ruraux qui fragilisera encore davantage l'équilibre sociodémographique et économique de la montagne basque et qui aura pour conséquence la fermeture des paysages, une diminution de la biodiversité et des risques incendies accrus.

Il importe de réfléchir aux modalités d'organisation de l'agropastoralisme pour qu'à moyen terme il puisse ainsi :

- répondre aux enjeux spécifiques qui le concernent et notamment le maintien d'une économie productive en montagne,
- permettre le développement maîtrisé de nouvelles activités complémentaires sur la montagne,
- utiliser et entretenir de façon optimale les espaces pastoraux et forestiers.

Dans le cadre du programme Leader II, une étude-action sur "les politiques innovantes de pérennisation de l'agropastoralisme au Pays basque", conduite par l'INRA en 1998, avait déjà formulé une série de recommandations (*voir encadré ci-contre*). Cette étude a débouché sur l'inscription d'actions dédiées à l'agropastoralisme dans le cadre de la convention spécifique Pays Basque 2010, avec notamment un soutien à l'installation des jeunes agriculteurs hors cadre familial et à la valorisation des produits de qualité.



Politiques innovantes de pérennisation de l'agropastoralisme au Pays basque

L'étude-action conduite par l'INRA en 1998, dans le cadre de Leader II a formulé une série de recommandations s'articulant autour de deux axes :

1 - Assurer la viabilité des exploitations agropastorales du Pays basque par :

- une meilleure prise en compte de l'élevage bovin-viande des exploitations agropastorales,
- la production de références techniques pour ces exploitations,
- la nécessité de conforter les successions/ installations,
- l'amélioration du revenu des petites exploitations de montagne en encourageant la production fromagère,
- la création d'un observatoire des exploitations agricoles du Pays basque.

2 - Faire de la production du fromage de brebis un moyen de pérennisation de l'agro-pastoralisme :

- en faisant évoluer les conditions de production de l'AOC de façon plus rigoureuse,
- en définissant les conditions à remplir pour la dénomination "fromage d'estive",
- en organisant la collecte de lait dans les zones difficiles,
- en positionnant les fromages fermiers
- en organisant des alliances entre opérateurs qui jusqu'ici s'ignorent.



Diverses opportunités pourraient venir encore conforter le pastoralisme en montagne :

- n **L'amélioration de la connaissance et de la gestion des estives** avec la conduite de diagnostics pastoraux permettrait de mieux optimiser les ressources fourragères de la montagne.
- n **Le développement d'un tourisme plus en synergie avec les ressources locales** peut constituer une source de diversification pour les agriculteurs, même si ces potentialités sont aujourd'hui en partie limitées par le manque de main d'œuvre.
- n **La production fermière et les productions de qualité liées au terroir** peuvent encore se développer et être mieux valorisées, d'autant plus que cette orientation est en phase avec les attentes des consommateurs. Les projets locaux, comme ceux menés par Euskal Herriko Artzainak (relance de la manex à tête noire, projet sur fromages d'estives, animations locales, foire au fromage prévue en 2008, ...), vont dans ce sens.
- n **L'élaboration de plans de gestion des estives, de façon concertée et partagée** par la profession agricole et les élus locaux, pourrait être l'occasion de soutenir des pratiques agro-pastorales donnant naissance à des produits de qualité en lien avec un environnement préservé. Il importe, dans cette perspective, de raisonner sur les écosystèmes pâturés, leur évolution à moyen terme, en soulignant l'intérêt d'un pastoralisme actif dans le maintien de la biodiversité et de paysages ouverts, sans sous-estimer les problèmes liés aux espèces prédatrices.

ATOUS

- Une montagne habitée, utilisée et entretenue par l'homme et le bétail.
- Très bonne accessibilité des estives et des équipements pastoraux performants.
- Gestion des terres en indivision.
- Dynamisme de l'agropastoralisme (maintien d'un nombre important d'exploitations, cheptel en augmentation, importante transformation fromagère...)
- Pastoralisme garant du maintien des paysages et de la biodiversité.
- Pastoralisme garant de l'entretien durable du territoire et facteur de prévention contre les risques incendie.

FAIBLESSES

- Diminution du nombre d'éleveurs transhumants et réduction de la période de transhumance.
- Gestion conflictuelle des estives (troupeaux nombreux, cohabitation ovin-équin-bovin, juxtaposition des systèmes d'élevage)
- Manque de main d'œuvre (pour le gardiennage, la traite et fabrication du fromage en estive).
- Difficultés d'assurer l'entretien en commun de la montagne (écobuage).
- Avenir menacé de la manex à tête noire et plus largement des races locales transhumantes.
- Baisse des aides agricoles.

ENJEUX

Ces différents éléments de diagnostic ont permis aux acteurs d'identifier les enjeux prioritaires de l'agropastoralisme :

- 1- **La pérennisation d'un pastoralisme et d'une transhumance sur les estives**
- 2- **La reconnaissance et la valorisation du métier de berger, garant de l'activité pastorale**
- 3- **La valorisation des produits locaux de qualité, rémunérateurs pour les producteurs**
- 4- **Le maintien d'une gestion globale, collective et concertée assurant l'entretien de la montagne**





2 - FORÊT : une filière bois en difficulté depuis 2000, à la recherche de nouvelles potentialités

2.1 - Un espace forestier important

La montagne basque est couverte par 57 744 ha de forêts, avec une tendance à l'augmentation de la surface boisée. Notons que sur ce territoire, la forêt d'Iraty constitue la plus vaste forêt de feuillus d'Europe.

La forêt dans la montagne basque a une forte image de par son impact sur le paysage et son rôle traditionnel dans la vie rurale (exploitation de la ressource bois, libre parcours des troupeaux, chasse...).

Une surface boisée répartie entre forêt privée et forêt publique

La surface forestière de la montagne basque se répartit entre :

- n **la forêt publique relevant du régime forestier (36%)** : forêts communales ou appartenant aux Commissions syndicales dont la gestion est confiée à l'ONF.
- n **la forêt hors régime forestier (64%)** :
 - forêts publiques appartenant à des collectivités locales mais qui en assurent elles-mêmes la gestion.
 - forêts privées appartenant à des particuliers.

Répartition de la surface forestière selon le régime de gestion

Territoire	Superficie forestière (ha)		
	relevant du régime forestier	hors régime forestier	Total
Baïgorry	1 320	5 310	6 630
Cize	2 520	5 270	7 790
Ostabaret	1 530	2 450	3 980
Soule	12 000	16 000	28 000
Autres secteurs	3 550	7 800	11 350
Massif forestier	20 920 ha	36 830 ha	57 750 ha

Source : Conseil de Développement du Pays basque, rapport 2003.

En fait, la répartition entre forêt publique et forêt privée varie selon "l'étage" où l'on se place : en plaine (coteaux basques), la forêt privée représente plus des deux tiers de la surface forestière mais elle ne constitue plus que la moitié de la surface forestière en basse montagne basque et à peine un quart dans la partie la plus élevée de la montagne (front pyrénéen).

Les forêts publiques sont largement dominées par le hêtre, espèce emblématique tant par la qualité de son bois que par son intérêt écologique et paysager. Toutefois la qualité du hêtre peut être irrégulière.

Les forêts privées, à l'étage intermédiaire, sont en majorité plantées de feuillus précieux (chênes pédonculés, chênes sessiles, frênes, hêtres...).

Une forêt publique en relatif bon état sanitaire

La dynamique forestière de la forêt publique est très bonne grâce à une conjugaison favorable du climat et des sols. Il y a peu de problème de régénération, sauf sur Baïgorry où les sols sont plus secs et plus filtrants.

La gestion des Commissions syndicales a conduit au rajeunissement d'environ 50 % de la forêt dans les années 1960 et 1970 et au maintien d'un bon état sanitaire. Des îlots de vieillissement à fort potentiel écologique se constituent toutefois dans les zones peu accessibles du fait d'un faible réseau de desserte sur ces massifs forestiers.

Une forêt privée morcelée et sous exploitée

La forêt privée est morcelée entre nombreux propriétaires privés. 84% d'entre eux (représentant 37% de la surface forestière totale) possèdent une parcelle inférieure à 4 ha. Ces petites parcelles sont caractérisées par un peuplement vieillissant et sous exploité malgré de bons potentiels.

Le mitage de la forêt privée est une contrainte majeure pour assurer l'exploitation de cette forêt et la mise en place d'une gestion efficace et cohérente sur l'ensemble du massif, d'autant plus qu'on relève au Pays basque une absence de culture forestière parmi ces propriétaires privés. Dans le cadre des projets collectifs de développement (PCD), la Communauté de communes de Soule et le Syndicat mixte de Basse Navarre, en partenariat avec le CRPF d'Aquitaine, ont monté des plans de développement de massif (PDM) pour inciter les propriétaires privés à se regrouper afin de mener des actions collectives de développement et de gestion de la forêt.

2.2 - Un secteur économique déclinant

Déclin de la filière bois et effondrement du marché du hêtre

La sylviculture, en particulier l'exploitation du hêtre, a longtemps constitué une activité économique importante sur le territoire de la montagne basque. Aujourd'hui, l'économie sylvicole n'est pas négligeable mais de nombreuses incertitudes pèsent sur son avenir.

- n **L'effondrement du marché du hêtre depuis 2000**, suite à la tempête de décembre 1999 et à la forte concurrence des pays de l'Est, a divisé les prix par deux, voire trois. Conséquences notables : le massif forestier est depuis sous-exploité et des retards dans les coupes ont été pris.
- n **Les coûts d'exploitation n'ont, par contre, guère baissé** du fait d'une ressource difficilement mobilisable : les difficultés d'accès et de sortie du bois sont un handicap majeur pour une exploitation rentable. Il y a un manque de moyens pour effectuer des débardages par câble (surtout câble long) et les techniques d'exploitation en montagne demandent à être améliorées (réduction des impacts, amélioration de la productivité, etc.).
- n **Les entreprises de travaux forestiers peinent à trouver de la main d'œuvre** répondant aux spécificités techniques du travail en montagne (pénibilité du métier). Les professionnels sylvicoles regrettent, de façon plus générale, le manque de reconnaissance des métiers de la forêt.
- n **La régression, voire la suppression, des aides de l'Etat** à la sylviculture et à la desserte forestière sont un handicap supplémentaire pour la pérennisation d'une bonne gestion forestière.
- n **La pression foncière sur la forêt**, hors du territoire des Commissions syndicales, est forte par manque d'utilisation des outils de protection et de planification du territoire (PLU, etc.).





n Les fortes fluctuations du marché du bois et la perte d'outils de transformation locale du hêtre signent **le déclin de l'exploitation et de la transformation locale**. Les scieries de vallée (de hêtre et de sapin) ont peu à peu disparu. La demande en bois de qualité existe toujours mais à des prix inférieurs. Il ne reste aujourd'hui que sept exploitants forestiers en activité sur la zone montagne, avec une moyenne d'âge de 55 ans. La reprise de ces entreprises n'est pas forcément assurée, avec pour conséquence un risque de perte de savoir-faire local.

Une baisse conséquente de ressources pour les Commissions syndicales

Les revenus générés par l'activité forestière ont toujours été une importante source de revenus pour les collectivités de la montagne basque et pour les Commissions syndicales. Les ventes de productions de chênes, de hêtres et d'autres essences ont ainsi permis de financer de nombreux aménagements (pistes) et équipements pour le pastoralisme dans la montagne basque.

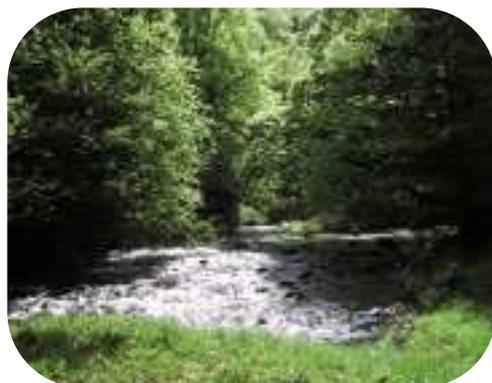
Mais, en 15 ans, cette source de revenus a chuté de plus de 60 %. La part des produits forestiers dans le budget des Commissions syndicales ne dépasse plus aujourd'hui 10%. Cette importante diminution financière handicape les Commissions syndicales dans leur plan d'investissement et dans la gestion du territoire.

Part des produits forestiers dans les revenus des Commissions syndicales en 2005

Commissions syndicales	%
Baïgorry	3
Cize	10
Ostabaret	nc
Soule	8

Source : Audit patrimonial des Commissions syndicales, Echos des Villes-Mutadis, 2005.

Il reste aux Commissions syndicales que les forêts représentent un capital sur pied qui est en perpétuelle évolution et peut rencontrer dans l'avenir une tendance économique plus porteuse.



2.3 - De nouvelles potentialités de développement à trouver

Sources possibles de redynamisation économique de la filière bois

- n **Le développement de la filière bois énergie** apparaît actuellement comme une source possible de relance de la dynamique forestière, en s'appuyant sur l'organisation de circuits courts locaux et la recherche de synergie entre les projets. Le plan Bois-Energie du Département est une opportunité à saisir pour développer les projets en ce sens. Mais la question de la rentabilité reste posée pour une ressource dont les coûts d'exploitation sont élevés.
- n **La valorisation des produits connexes de scieries** est une autre piste à explorer, même si elle est limitée par le très faible nombre de scieries présentes sur le territoire.
- n **L'accompagnement de techniques d'exploitations adaptées** (câble) à la zone montagne peut permettre par ailleurs de soutenir cette filière.
- n **Des synergies à trouver avec la forêt privée**, située pour l'essentiel dans les vallées, peuvent être aussi une source de dynamisation de la filière bois. De même, **la réalisation d'une charte forestière de territoire** pourrait être un bon outil de gestion à mobiliser. Cette approche tend à ancrer la politique forestière dans le cadre d'une politique d'aménagement et de développement du territoire, prenant acte des vocations multiples de la forêt et des attentes spécifiques des acteurs locaux. Quatre objectifs guident ainsi une charte forestière : la satisfaction des demandes environnementales et sociales, la contribution à l'emploi et à l'aménagement rural, la gestion groupée à l'échelle d'un massif forestier, le renforcement de la compétitivité de la filière de production.
- n **La certification des forêts** peut représenter aussi une opportunité si le marché du bois se relance. Cette démarche vise à garantir aux consommateurs que les produits à base de bois achetés proviennent de forêts bien gérées d'un point de vue écologique et social. La certification PEFC (Pan European Forest Certification Scheme) tend aujourd'hui à se développer petit à petit sur le Pays basque (déjà 80% des forêts communales sont certifiées PEFC) mais un gros travail reste à faire du côté des forêts privées. Un soutien particulier pourrait accélérer la tendance. Il conviendrait aussi d'évaluer le système de certification à privilégier parmi les quatre existants (PEFC, CSA, SFI, FSC).

Quelle valorisation des autres fonctions de la forêt ?

Les multiples fonctions de la forêt apparaissent de plus en plus comme des compléments incontournables à sa fonction économique de base.

- n **Le sylvo-pastoralisme**
La forêt a toujours entretenu des liens privilégiés avec le pastoralisme pour assurer diverses fonctions traditionnelles : permettre le libre parcours (en particulier en hiver), fournir de la litière ou du fourrage feuillagé aux animaux, protéger la culture et le bétail par effet brise-vent, fournir du bois de chauffage et du bois d'œuvre, des fruits pour l'alimentation animale... Si le sylvo-pastoralisme existe encore aujourd'hui sur la montagne basque, les liens entre forêt et activité pastorale s'affaiblissent, en particulier dans les zones intermédiaires. Pourtant, la surface forestière s'accroît dans ces zones, avec un fort potentiel de valorisation tant économique qu'écologique et paysager. Ces espaces pourraient être le lieu d'expérimentation d'un projet de développement agro-forestier sylvo-pastoral.
- n **La fonction environnementale**
Les forêts jouent un rôle environnemental fondamental dans la fixation du carbone, la lutte contre l'érosion des sols (frein au ruissellement, fixation des sols et des berges par les racines, etc.) et dans la protection de la ressource en eau (la forêt favorise la pénétration dans le sol et participe à l'équilibre des nappes d'eau souterraines, contribue à écreter les crues des cours d'eau, absorbe certains composants polluants, ...). Certains massifs forestiers ont par ailleurs une très haute valeur pour la conservation des espèces (Massif des Arbailles par exemple). Signalons aussi la particularité des forêts de têtards héritées du sylvo-pastoralisme perpétué du XVI^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle. Pour permettre la cohabitation des troupeaux et la production de bois, les arbres étaient étêtés à 3 mètres de hauteur puis les branches étaient coupées tous les 15 ans et de nouveaux rejets pouvaient ainsi se développer hors d'atteinte des animaux. Les bois morts et dépérissants et les arbres à cavités générés par ces tailles constituent un habitat idéal pour la faune saproxylique.





n La fonction sociale

Les forêts jouent aussi un rôle social non négligeable en étant le cadre d'activités touristiques et de loisirs : chasse, cueillette de champignons (réglementée), randonnée, pique-nique familial, accro-branche, découverte de la richesse de son milieu... Sur la partie occidentale de la montagne basque, la plus péri-urbaine de la zone considérée, la fonction sociale est bien plus importante que la fonction de production de bois d'œuvre et de bois de chauffage.

La valorisation de tous ces services non marchands rendus par la forêt sont des pistes à explorer pour le développement de l'activité forestière.

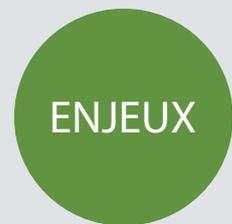
2.4 - Enjeu principal : le renforcement de la fonction économique de la forêt et la valorisation de ses autres fonctions

Il manque à ce jour une véritable réflexion sur la place et le rôle que les acteurs locaux souhaitent attribuer à la forêt dans la montagne basque. Si la forêt a assuré jusqu'à présent une fonction essentiellement économique, ce rôle devra s'élargir et intégrer d'autres dimensions telles que la production de paysages, la régulation de la ressource en eau, la protection contre l'érosion des sols, les activités éducatives et récréatives. Cette question pourrait s'intégrer dans une démarche de développement territorial.

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Hêtraie dominante : intérêt écologique et paysager • Bon état sanitaire de la forêt et bonne dynamique forestière • Multiples rôles de la forêt au-delà de sa seule fonction économique 	<ul style="list-style-type: none"> • Effondrement du marché du bois • Coûts d'exploitation importants et faiblement concurrentiels • Diminution des revenus issus de la forêt pour les Commissions syndicales • Déclin de la filière d'exploitation et de la transformation locale • Une forêt privée morcelée

Ces différents éléments de diagnostic ont permis aux acteurs d'identifier les enjeux prioritaires de la forêt :

- 1- La pérennisation et le renforcement de la fonction économique de la forêt par la diversification des sources de revenus
- 2- La reconnaissance et l'attractivité de l'activité forestière de la montagne basque
- 3- La valorisation des fonctions écologiques et sociales de la forêt
- 4- La gestion globale de la forêt en concertation avec l'ensemble des propriétaires et utilisateurs



3 - TOURISME : des activités de loisirs en plein développement mais pas toujours en synergie avec les activités traditionnelles

3.1 - Un territoire attractif et une offre d'activités diversifiée

La beauté des paysages, la richesse du patrimoine naturel et culturel, une forte identité locale et une vie culturelle authentique font de la montagne basque un territoire attractif. Et ce, d'autant plus qu'elle est facilement accessible par la route, à moins d'une heure des embranchements autoroutiers (contrairement à d'autres vallées pyrénéennes).

La fréquentation annuelle sur la zone montagne basque est estimée entre 2,4 et 2,6 millions de nuitées, dont 67 % en secteur marchand. La durée de séjour de la clientèle de mai à octobre est, en moyenne, de 6 jours. Le chiffre d'affaire annuel direct généré par l'économie touristique s'évalue dans une fourchette allant de 91 à 99 millions d'euros.

Des sites touristiques attractifs

Parmi les sites touristiques les plus attractifs sur la montagne basque, on retrouve des sites naturels exceptionnels :

- La Rhune et son petit train à crémaillère (360 000 personnes/an),
- Les grottes de Sare (100 000 personnes/an, en constante augmentation) et d'Oxocelhaya,
- Les Gorges de Kakueta (70 000 visiteurs/an) et d'Holzarte,
- La forêt d'Iraty (200 000 à 300 000 visiteurs/an dont 20 000 en séjour sur la station des chalets d'Iraty),
- Le massif des Arbailles...

Saint-Jean-Pied-de-Port et les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle avec son patrimoine jacquaire attirent un nombre de pèlerins en forte croissance depuis 10 ans. On a ainsi recensé 25 630 pèlerins en 2006, soit 8% de plus qu'en 2005, 3,5 fois de plus qu'en 1999 et 12,5 fois de plus qu'en 1996 !

Des monuments remarquables sont présents aussi sur le territoire, comme les fortifications de Saint-Jean-Pied-de-Port, l'église de l'Hôpital-Saint-Blaise (25 000 visiteurs/an), le château-fort de Mauléon (5 000 visiteurs/an) ou les orgues de l'église de Saint- Etienne-de-Baigorry.

Une offre diversifiée d'activités et de loisirs

Par la qualité de ses espaces naturels, la montagne basque offre avant tout un cadre attractif pour un tourisme vert et des activités de pleine nature : randonnées, sports d'eaux vives et sports de vol, spéléologie, escalade, chasse, pêche, ornithologie,... Certaines de ces activités sont proposées et encadrées par des prestataires touristiques, des associations ou des accompagnateurs de montagne. Nombreuses sont aussi les personnes qui pratiquent librement ces loisirs en individuel.



Le petit train de la Rhune



Le château de Mauléon



L'église de l'Hôpital Saint-Blaise





n **Randonnée**

La randonnée (pédestre, équestre, VTT) est certainement l'activité de loisirs la plus accessible sur la montagne basque. Elle est en tout cas de plus en plus pratiquée. Peu soumise aux intempéries climatiques de type neige comme la zone centrale des Pyrénées, la montagne basque reste praticable quasiment toute l'année, offrant une diversité de randonnées pour tout niveau. Des accompagnateurs professionnels proposent des circuits à thème ou à la découverte du milieu montagnard. Les randonnées de type course (1 jour, 2 jours, raid sur 6 jours) tendent également à se développer.

De nombreux sentiers balisés sillonnent le massif (GR 10 notamment). On en recense par exemple plus de 700 km pour la seule Basse Navarre. Les plans locaux de randonnées (PLR) et le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) répondent à une demande croissante.

n **Activités d'eaux vives**

Les pratiques de rafting, hydrospeed, canyoning se développent, en particulier dans la vallée de la Nive (Bidarray). Elles requièrent en général l'encadrement de moniteurs professionnels. En Basse Navarre, les sports d'eaux vives font ainsi vivre 18 permanents et 70 saisonniers pour 75.000 clients.



n **Sports de vol**

En plein boom dans les années 1980, la pratique du deltaplane et du parapente stagne depuis quelques années et reste surtout une affaire de passionnés. Les pratiquants restent souvent sur des zones sécurisées, comme par exemple le Baïgura qui constitue un terrain de décollage privilégié pour les parapentes.

n **Sports d'hiver**

La montagne basque, par sa faible altitude, n'offre pas de station de ski alpin. Seule la station d'Iraty, située entre 1 200 et 1 500 mètres, joue la carte des sports d'hiver. Cette petite station familiale, avec 40 chalets en location, propose 37 km de pistes de ski de fond et 2 parcours en raquettes. Mais la neige a fait cruellement défaut ces derniers hivers et la station est obligée de trouver d'autres activités à proposer pour garder sa clientèle.

n **Activités motorisées**

Les activités de 4x4, quad et moto-cross s'étendent depuis quelques années sur la montagne basque, sans qu'il soit prévu de zone particulièrement dédiée à cet usage. Ces activités motorisées sont pratiquées en individuels dans des endroits surfréquentés le week end ou alors sont encadrées par des professionnels qui organisent des sorties en groupe.



n **Chasse**

Cette activité est pratiquée sur l'ensemble de la montagne basque. Le gibier chassé est varié : palombes, bécasses, lapins, faisans, grives, chevreuils, cerfs et sangliers notamment.

Cette activité traditionnelle est organisée en sociétés de chasse que l'on retrouve dans quasiment chaque village du Pays basque. La fédération de chasseurs des Pyrénées-Atlantiques comptabilise 23 000 adhérents. Les effectifs ont néanmoins tendance à fortement diminuer depuis les années 1980 et l'âge moyen des chasseurs augmente.

La chasse représente une activité à fortes répercussions économiques, principalement en automne avec la location de sites de chasse et les hébergements en découlant. Les produits de la chasse ont constitué notamment une source de revenu substantielle pour la Commission syndicale de Soule (à travers la location des cols pour la chasse à la palombe). Aujourd'hui, malgré une forte baisse de ces revenus du fait d'une raréfaction du gibier, les produits de la chasse représentent encore

22% du budget de la Commission syndicale de Soule, contre 4% en vallée de Cize et 5% en vallée de Baïgorry.

Notons que les chasseurs entretiennent des liens réguliers avec le monde pastoral, notamment en participant aux actions d'écobuage. Par ailleurs, la mise en place de schémas départementaux Grand Gibier par la Fédération des chasseurs a mis en avant la sécurisation de tous les chasseurs ainsi que celle de tous les utilisateurs de cet espace.



n Pêche

A travers les affluents de la Nivelle, des Nives, de la Bidouze et du Saison (classés principalement en première catégorie de pêche), le territoire de la montagne basque possède un réseau hydrographique diversifié qui offre la possibilité de pêcher entre la mi-mars et la mi-septembre. Ces rivières sont particulièrement riches en salmonidés. Les associations locales de pêche (AAPMA, APRN) gèrent plus de 2 000 km de berges et comptabilisent plus de 6 000 pêcheurs ayant une carte ou payant des timbres piscicoles.

L'impact économique de ce tourisme de niche est loin d'être négligeable mais demanderait à être davantage intégré à l'offre touristique. A signaler: la mission "Pêche 64", animée par l'Office de tourisme de Soule, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général, qui vise à promouvoir le développement touristique autour de l'activité pêche tout en s'attachant à mieux gérer la ressource piscicole et la qualité de l'eau des rivières. Cette action, qui réunit tous les acteurs de la filière (syndicats de rivière, AAPMA, guides de pêche, détaillants de matériels, hébergeurs, offices de tourisme et Comité départemental du tourisme), est actuellement en cours sur une zone pilote du bassin versant du Gave d'Oloron.



3.2 - Un tourisme en besoin de structuration et source possible de conflits

Des hébergements en quantité mais nécessitant des améliorations

La capacité en hébergement marchand est relativement importante avec près de 42 000 lits, dont près de la moitié en camping.

Capacité d'accueil marchand sur la zone montagne basque

	Etablissements	Nombre de lits	
Hôtels	124	4 054	(9,7%)
Campings	77	20 622	(49,2%)
Hébergements collectifs (résidence tourisme, villages vacances)	60	8 239	(19,7%)
Gîtes et meublés	1 786	7 772	(18,6%)
Chambres d'hôtes	189	1 162	(2,7%)

Source : CDT, chiffres 2006

Si l'offre d'hébergement est bien développée, plusieurs menaces existent néanmoins pour les années à venir: vieillissement des équipements d'accueil, manque de capacité d'investissement pour une indispensable mise aux normes et incertitude de la rentabilité de ces investissements, problème de transmission.

Un besoin d'organisation et de structuration des acteurs touristiques

Une multiplicité d'acteurs interviennent dans le secteur touristique : publics (Communes, Communautés de communes, Commissions syndicales, offices de tourisme), privés et associatifs (hébergeurs, restaurateurs, prestataires de services et d'activités, ...).

Sur la partie est de la montagne basque, les offices de tourisme (OT) ont un rayonnement communautaire (OT de Soule, OT de Saint-Jean-Pied-de-Port avec une antenne à Saint-Etienne-de-Baigorry, OT d'Hasparren), voire intercommunautaire (OT de Saint-Palais), tandis que sur la partie ouest de la montagne basque les offices de tourisme sont présents à une échelle communale (Sare, Ascain, Espelette).



Chalets d'Iraty



Structuration des offices de tourisme en Pyrénées-Atlantiques



Source : CG64

La structuration actuelle des offices de tourisme pâtit d'un manque de travail en réseau entre ceux-ci, d'autant plus que leurs moyens humains et financiers sont limités. Des besoins d'organisation et de structuration de l'offre touristique entre les prestataires sont nécessaires pour obtenir une véritable mise en réseau des énergies et le transfert des expériences d'une vallée à l'autre. On peut toutefois déjà noter une première initiative de centralisation des offres d'hébergement et de séjours à thème sur cinq territoires (Basse Navarre, Soule, Barétous, Piémont Oloronais, Lacq-Cœur de Béarn) sous la dénomination "Béarn et Pays basque Coteaux et Montagne", avec un site internet unique de réservation et d'achat en ligne dont la gestion a été déléguée à l'OT de Soule (www.bearn-paysbasque.com).

Les partenariats avec les sites touristiques émetteurs de la côte basque sont encore faibles et il existe une réelle difficulté à les faire émerger étant donné l'attractivité naturelle du littoral.

Par ailleurs, on manque encore de connaissance et de maîtrise des flux touristiques ou des activités de loisirs sur ce territoire.

Les potentialités de développement touristique avec les territoires espagnols voisins n'ont pas été explorées jusqu'à présent (exceptés autour des "ventas"), sachant que l'agglomération de Pampelune et ses 300 000 habitants sont à moins de 50 km de la vallée des Aldudes.



Une première initiative de positionnement sur l'écotourisme

La récente labellisation du pôle d'excellence rurale (PER) "Ecotourisme" en Soule est une démarche novatrice porteuse et structurante pour le territoire. Elle vise à promouvoir une forme de développement maîtrisée, respectueuse des hommes et des sites et solidaire du tissu économique local. La stratégie construite poursuit trois objectifs majeurs qui répondent parfaitement aux enjeux du développement touristique sur l'ensemble de la montagne basque :

- Faire du tourisme une activité motrice de l'économie (en termes de revenus et de création d'emplois),
- Développer une offre qui allie qualité et faible impact environnemental,
- Renforcer l'interaction entre le tourisme et les autres secteurs d'activité.

La diffusion de la démarche souletine et le transfert d'expériences sur le reste de la montagne basque pourraient servir de support à la mise en réseau des offices de tourisme et permettre de structurer et positionner l'offre touristique sur la montagne basque. Et ce, d'autant plus que le potentiel de développement sur l'écotourisme existe (projet de maison des migrants, maison du pastoralisme, maison de la préhistoire et de la spéléologie...).

Une multiplication des conflits d'usage

Les interactions entre les activités productives traditionnelles et les activités touristiques ou entre activités de loisirs se sont multipliées, générant des conflits d'usage. Ces conflits résultent de la concurrence entre plusieurs activités sur un même espace, de l'utilisation d'espaces privés sans autorisation des propriétaires mais aussi de la méconnaissance de l'environnement montagnard.

Citons plusieurs exemples de conflits rencontrés ces dernières années sur la montagne basque :

- Promeneurs n'hésitant pas à rentrer dans des cayolars, dérangeant l'intimité ou l'activité des bergers.
- Vols de deltaplane venant perturber les activités pastorales.
- Pratique des sports en eaux vives perturbant les riverains et les pêcheurs.
- Pratique d'activités motorisées sans avoir toujours l'accord des propriétaires et des collectivités concernées et qui crée une forte gêne sonore et visuelle venant déranger les autres utilisateurs de la montagne, qui peut aussi dans certains cas perturber les parcours des troupeaux en montagne.
- Chiens errants ou non tenus en laisse qui dispersent les troupeaux, pouvant même parfois occasionner des dégâts parmi les bêtes.
- Ramasseurs de champignons utilisant des espaces privés pour leur cueillette personnelle, et parfois même pour une activité marchande conséquente.
- Conflits d'usage existants entre chasseurs et randonneurs (battues mal perçues, usage partagé de l'espace pas toujours accepté) et entre chasseurs et éleveurs (écobuage dans les zones de refuge du gibier).
- Présence de camping-cars de plus en plus nombreux : l'absence d'aires et d'équipements pour les accueillir les incite à utiliser tout le territoire accessible à leur véhicule, ce qui n'est pas sans poser de problèmes (déchets, pollution de l'eau...).

Peu d'organismes ou de structures sont adaptés pour intervenir dans la gestion et la régulation de ces conflits d'usage. La tâche est d'autant moins facilitée que le développement de ces nouvelles activités s'est fait sans définition préalable des règles d'utilisation de ces espaces montagnards. Les Commissions syndicales tentent de gérer ces conflits sur leurs territoires. L'interdiction d'accès ou d'activité se révèle rarement être la bonne solution. La concertation et la médiation permettent au contraire d'élaborer des réponses communes aux problèmes posés.

Par ailleurs, les citoyens, mais aussi les habitants du territoire, connaissent mal l'environnement montagnard. Les liens entre tourisme et pastoralisme ou activités forestières sont faibles, voire inexistantes. L'insuffisance de la sensibilisation au patrimoine naturel et culturel de la montagne basque ne permet pas une réelle appropriation de la fragilité de cet espace par tous ceux qui l'utilisent et qui y viennent.

3.3- Enjeu principal : le développement d'un tourisme maîtrisé et structuré en harmonie avec les activités pastorales

La montagne basque présente des atouts touristiques nombreux et indéniables : paysages remarquables, faune et flore préservées de manière générale, massifs forestiers, rivières, espaces de randonnées, culture et patrimoine d'une grande richesse, hébergements en quantité et produits de qualité. L'impact économique du développement touristique du territoire peut être significatif en termes de création de richesses et d'emplois. Il ne s'agit pas pour autant de se contenter de "cueillir" les dividendes de l'attractivité du territoire si on veut éviter de tendre vers une économie résidentielle croissante et des pratiques d'économie de rente, si on veut éviter aussi le développement anarchique des activités de loisirs.

Les acteurs locaux ont fait le choix d'un développement touristique maîtrisé, en synergie avec les activités traditionnelles et en respectant la culture locale et les équilibres naturels. Cela suppose que les différents acteurs s'entendent pour définir une stratégie concertée dans ce domaine permettant de structurer une offre touristique "montagne basque" et de créer des produits innovants, de qualité et attractifs.





Des opportunités sont certainement à rechercher et à construire autour de l'agro-tourisme et d'une offre touristique valorisant les activités agro-pastorales et sylvicoles et les ressources naturelles et culturelles de ce territoire.

La démarche entreprise par la Soule, autour d'un Pôle d'Excellence Rurale "Ecotourisme", pourrait servir d'exemple à diffuser sur l'ensemble du territoire (voir encadré page 50).

La charte de développement durable de la montagne basque peut justement constituer le moyen de construire une stratégie partagée de développement touristique à l'échelle de la montagne basque avec tous les acteurs concernés.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité de la montagne basque (bonne image touristique, environnement préservé, gastronomie locale, richesse culturelle). • Offre diversifiée d'activités et de loisirs. • Un secteur touristique qui peut encore renforcer son impact économique. • Pôle d'Excellence Rurale "Ecotourisme" en Soule. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits d'usage entre activités de loisirs et activités économiques traditionnelles. • Pas de règles d'utilisation de l'espace ou peu connues. • Liens faibles ou inexistants entre tourisme et agro-pastoralisme. • Absence de sensibilisation et d'éducation à l'environnement montagnard. • Manque d'organisation et de structuration de l'offre touristique entre les prestataires et entre les vallées.

Ces différents éléments de diagnostic ont permis aux acteurs d'identifier les enjeux prioritaires du tourisme :

- 1- Le développement maîtrisé et structuré d'un tourisme de qualité valorisant et respectant l'environnement agro-pastoral, culturel et naturel de la montagne basque**
- 2- L'encadrement des activités de loisirs pour prévenir les conflits d'usage**
- 3- La création de liens de solidarité entre tourisme et pastoralisme**

ENJEUX



4 - PATRIMOINE : des richesses naturelles et culturelles mais insuffisamment connues, préservées et valorisées

4.1- Un patrimoine remarquable

Une exceptionnelle biodiversité



Dryopteris aemula

n **Un positionnement géographique propice**

La montagne basque et son piémont constituent l'un des dix points chauds de la biodiversité en Europe, en raison notamment des influences climatiques (méditerranéenne, alpine, boréale, atlantique) qui se combinent sur cette importante barrière topographique. L'humidité régulière se conjugue aux températures tamponnées de l'hiver et de l'été pour produire un climat tout à fait favorable à la profusion des formes du vivant. Le département compte, par exemple, près de 120 espèces différentes de fougères sur les 146 existantes en France.

Par ailleurs, le Pays basque, et notamment quelques cols de montagne (Lindux, Lizarrieta, Artzamendi, Burdinkurutxeta, Organbidexka), sont des points de passage obligés pour les espèces migratrices et tout particulièrement les oiseaux paléarctiques en phase postnuptiale. Le passage des rapaces, cigognes, grues est estimé à plusieurs millions d'oiseaux. Des points d'observation et de comptage situés sur le territoire permettent de suivre dans le temps ces populations et constituent des vigies de l'état de santé de la biodiversité européenne, comme ce fut le cas pour le Milan royal. Plus récemment, des migrations printanières de papillons, notamment des Vanesses, ont également été observées.

n **Un taux important d'endémisme biologique**

C'est sur ce territoire que l'on observe un taux très important d'endémicité, c'est-à-dire d'espèces inféodées aux Pyrénées, voire à certains secteurs très localisés. C'est le cas de l'Euprocte des Pyrénées, le Desman des Pyrénées, la Grenouille des Pyrénées, l'Aster des Pyrénées...

Parmi cette biodiversité remarquable présente sur la montagne basque, plusieurs espèces sont protégées au niveau national et européen, pour la flore (Grande Soldanelle, Trichomanes Speciosum, Geranium Endressi, Prunus Lusitania, etc.) comme pour la faune (Gypaète barbu, chiroptères, etc.).



Grenouille des Pyrénées





Pottok



porc pie noir des Aldudes

Dans les pratiques d'élevage extensif sur la montagne basque, on note par ailleurs une présence importante de races rustiques locales comme la chèvre des Pyrénées, la manex à tête noire, le porc pie noir, le pottok, la betizu (seul troupeau de bovidés sauvages en Europe).

n Un lien fort entre pastoralisme transhumant et conservation des paysages et de la biodiversité

Le paysage actuel est quasiment le même que celui qu'ont façonné les activités humaines il y a 500 ans. Cette permanence du paysage, liée à la prégnance de l'activité agro-pastorale et de la sylviculture sur la montagne basque, est fondamentale à prendre en compte dans les réflexions de gestion et de conservation de la biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Cette stabilité paysagère dans le temps est en effet très rare à l'échelle hexagonale et permet d'expliquer que se retrouvent ici des espèces qui ont régressé partout ailleurs en France. Des bio-indicateurs, comme les populations de chauves-souris ou d'insectes, attestent de la permanence de ce paysage favorable.

La régression des activités agro-pastorales et la déprise agricole, déjà notables dans les zones intermédiaires, amèneraient inéluctablement une fermeture des paysages avec un impact qui pourrait être dommageable sur certains habitats patrimoniaux.

Le lien entre pastoralisme transhumant et conservation des paysages et de la biodiversité est ainsi extrêmement fort. La qualité des espaces naturels de la montagne basque est directement liée à la capacité des hommes à habiter ce territoire et à y travailler de façon durable.

Des premières mesures de préservation

n Des mesures de classement largement développées

Le nombre de sites à haute valeur patrimoniale explique que la majorité du territoire de la montagne basque ait été répertoriée dans l'inventaire des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique) au début des années 1980.



Barbastelle

Secteurs d'inventaire en Aquitaine



ZICO : zone d'importance pour la conservation des oiseaux.
 ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
 Source : guide éolien Aquitaine-Secteurs d'inventaire

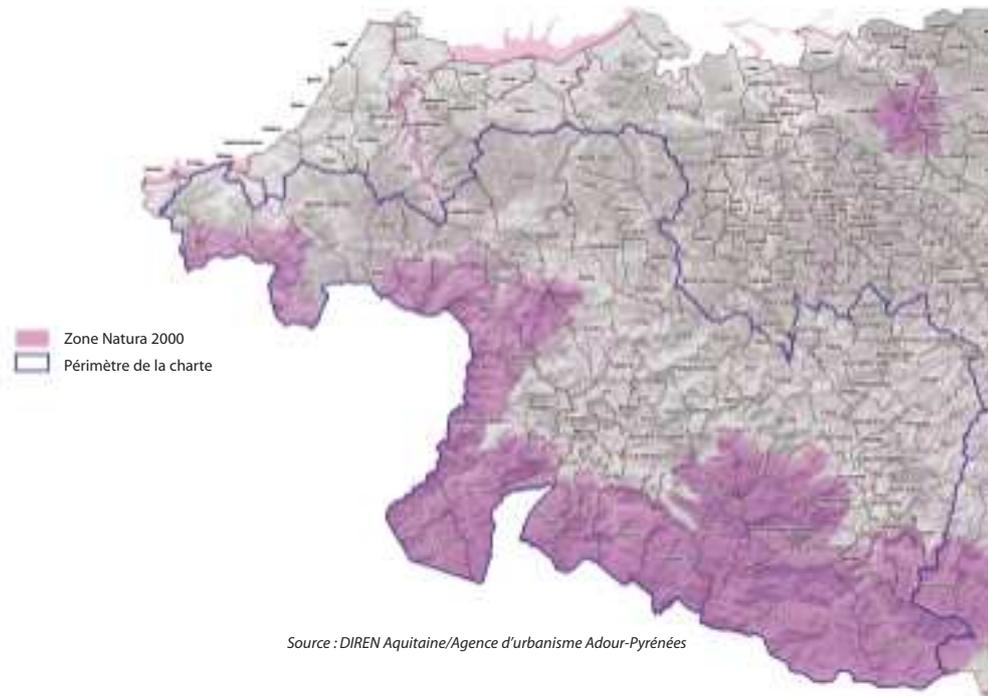


Dianthus Superbus



Cet inventaire a été un élément de classement des sites au titre de la politique Natura 2000, dans les années 1990. C'est le cas de toute la montagne basque (la Rhune, Ukurlu, Iparla, Artzamendi, Arbailles, montagne de Saint-Jean-Pied-de-Port-Iraty, Aldudes), une partie du piémont ainsi que les cours d'eau.

Zones Natura 2000 en Pays basque



Des actions menées pour préserver le patrimoine naturel

D'ores et déjà de nombreuses actions ont été réalisées pour connaître et préserver ce qui constitue les bijoux naturels de cette montagne, actions souvent discrètes et centrées sur des secteurs à faibles conséquences économiques.

- **Un programme Life 2004-2007** consacré aux chiroptères réalisé par la SFPEM (Société française d'études et de protection des mammifères) sur le grand sud français : études sur le comportement de certaines espèces de chauve-souris, fermeture de l'accès à certaines grottes, réalisation d'un cahier technique de recommandations de gestion. Un programme salué par les autorités européennes.
- **Le programme SAGNE (2005-2007)** réalisé par le CREN Aquitaine, visant à sensibiliser les propriétaires de zones humides, comme les tourbières, ainsi que les éleveurs sur les sites d'Archilondo, Sourçaye, etc.
- **Le DOCOB Natura 2000** sur la Rhune-Choldokogania (terminé en 2007).
- **Le programme transfrontalier GESNATRANS** (Interreg CG64/Navarre) pour examiner la richesse patrimoniale des montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port et appréhender les modalités de sa gestion.
- **Le suivi des migrations d'oiseaux** depuis 1979 réalisé par OCL (Organbidexka Col Libre) qui représente une capitalisation de savoir unique en Europe ainsi que l'occasion d'accueillir quelques milliers de personnes chaque année. Le GIFS (Groupement d'investigation sur la faune sauvage, composé de fédérations de chasseurs) effectue également depuis 2000 un suivi de la migration transpyrénéenne des pigeons ramiers à partir de plusieurs postes d'observation sur la montagne basque.
- La signature de protocoles entre les pratiquants de la varappe et les associations naturalistes pour préserver des zones de nidification de rapaces, comme par exemple la falaise d'Arguibelle (2003).
- La réalisation de panneaux d'information à destination des touristes sur la faune présente dans les gorges de Kakueta, dans le cadre du programme Pyrénées Vivantes (Interreg 2003/2007).

D'autres actions sont en cours, comme le DOCOB des Aldudes et les réflexions multi-usages (Urrugne, Saint-Michel, Ossès, Bidarray), qui intègrent les collectivités locales ainsi que les usagers (chasseurs, etc.).

Vautour fauve





Un riche patrimoine culturel, témoin d'une longue histoire

De nombreux **édifices protohistoriques et antiques** présents sur la montagne basque (tumuli, cromlechs, dolmens, monolithe et soropil) témoignent d'une civilisation agropastorale ancestrale. Si la plupart de ces monuments sont inscrits ou classés à l'inventaire du patrimoine, ils ne bénéficient pas pour autant de mesures de conservation ni de mise en valeur. Quelques plans de randonnées, comme en Basse Navarre, signalent leur existence.

La présence de **bas fourneaux** antiques (vallée des Aldudes) et de mines de fer qui alimentaient les forges témoignent aussi d'une activité métallurgique très ancienne.

La richesse du **petit patrimoine bâti** de la montagne basque est liée aussi fortement à l'économie agropastorale : cayolars, enclos, abreuvoirs, moulins (en particulier en Soule). Il est lié, d'autre part, à la matérialisation de la frontière franco-espagnole et au contrôle des voies de passage pour la traversée des Pyrénées, comme la tour trophée romaine emblématique d'Urkulu ou encore les bornes, fortifications, redoutes, vestiges de sites fortifiés,...

Le **patrimoine religieux**, avec nombre d'églises et de chapelles, est en bon état mais n'est guère rendu accessible au public qui n'a pas la possibilité de les visiter. Notons que ce patrimoine religieux ne présente guère de spécificité architecturale basque, contrairement au patrimoine bâti rural et en premier lieu la maison basque (etxea) avec ses modèles architecturaux typiques labourdins, navarrais et souletins.



Cromlechs

Une vitalité manifeste de la culture et de l'identité basque

La vitalité de la culture basque est portée par une tradition de nombreuses disciplines encore bien vivantes : chants, bertsu (improvisation chantée et versifiée), danse, langue, musique, sports, jeux, etc. La Soule, par exemple, a su conserver ses traditions ou les réadapter dans un contexte plus moderne. La pratique de la mascarade (fête de carnaval qui associe spectacle de danse et "prêches"), que l'exode rural avait longtemps interrompu, a été reprise récemment par une population locale alliant tradition et modernité. La pastorale (théâtre populaire basque joué et chanté en plein air), sans doute héritière des jeux de scène médiévaux, a été remise au goût du jour depuis les années 1950, sous l'impulsion décisive du grand auteur chansonnier Etxahun-Iruri (Pierre Bordaçarre), avec un véritable renouvellement non pas tant sur la forme que sur les thèmes abordés qui s'articulent autour de personnages historiques basques.



Danseurs souletins

4.2 - Un patrimoine fragile pas toujours assez connu, préservé et valorisé

Un équilibre parfois fragilisé par les activités humaines

n **Une gestion des pratiques pastorales en estive qui peut être améliorée**

Au cours de ces dernières décennies, la pression de charge du bétail sur les herbages des estives est parfois devenue telle que les habitats naturels ne s'expriment plus. Le tapis végétal est ras et entraîne par exemple la disparition des papillons (car la plante haute qui permet à la chenille de croître est consommée très tôt par le bétail). Le tapis végétal ras ne permet plus non plus aux insectes de butiner les fleurs.

Des potentialités sont présentes pour améliorer la gestion des estives en termes de calendrier, de parcours, de positionnement d'abreuvoir, des lieux de pratiques d'écobuage, de pression de pâture cumulée et instantanée.

n **Des dégradations des milieux naturels à limiter**

Souvent par négligence ou absence d'information, les activités humaines peuvent conduire à la dégradation des milieux naturels. Plusieurs exemples peuvent être cités :

- Le développement de certaines activités touristiques (activités motorisées notamment) et parfois l'évolution des pratiques pastorales ou sylvicoles peuvent être des sources d'altération de la diversité biologique.
- La construction de certains aménagements (pistes) et le développement des activités touristiques peuvent conduire au dérangement de sites de nidification.
- Les déchets jonchant le sol augmentent avec l'accroissement de la fréquentation en montagne.
- Les tourbières sont parfois dégradées par le piétinement des troupeaux et des marcheurs et même des deux roues.

Il manque sur la montagne basque une réflexion concernant des aménagements pouvant dissuader les utilisateurs de pénétrer dans certains secteurs de la montagne où existe une biodiversité particulièrement fragile et sensible.

Une ressource en eau abondante mais pas toujours préservée à la hauteur de son intérêt

La montagne basque constitue une des régions parmi les plus arrosées de France. Les cours d'eau sont très développés, les zones humides nombreuses et les réseaux hydrauliques souterrains exceptionnels.

Les trois contrats de rivière en cours sur le Saison, les Nive et la Nivelle ont mis en avant l'importance de la vie piscicole comme témoin de la qualité des habitats aquatiques.

Si globalement la qualité des cours d'eau est attestée par la présence d'un certain nombre de bio indicateurs comme le Cingle plongeur, la moule perlière, le Desman des Pyrénées, des concentrations anormalement élevées de pollution d'origine organique viennent toutefois souiller l'eau distribuée pour l'alimentation humaine. La présence de troupeaux au griffon des sources ainsi que le non respect de la réglementation en matière d'instauration de périmètre de protection de captage sont à l'origine de ces pollutions. Ce sujet sensible doit amener à définir localement, notamment avec les éleveurs et bergers, les conditions et les modalités de protection et de gestion de cette ressource.





Un patrimoine naturel encore mal connu

Même si la connaissance progresse, l'état du savoir sur le patrimoine naturel reste dans un état fragmentaire, très orienté sur certains groupes (flore, oiseaux), et parfois vieillissant. De très nombreuses informations font défaut aujourd'hui pour préciser l'intérêt de préserver certains secteurs.

Parmi les axes possibles d'amélioration, citons :

- n L'homogénéisation des données capitalisées jusqu'alors (oiseaux nicheurs et en migration, chiroptères, etc.) pour une meilleure compréhension des phénomènes (décalage des périodes et des secteurs de migration en liaison avec le changement climatique) et pour un partage de l'information (sensibilisation). Des actions menées par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) à propos de l'observatoire des oiseaux d'Aquitaine sont de ce point de vue saluables (voir le site : <http://atlas-aquitaine.lpo.fr>).
- n Le lancement à l'échelle pyrénéenne de réflexions sur certaines espèces (Desman, chiroptères, grenouille des Pyrénées).
- n La consolidation des savoirs sur le plan de la flore (phanérogame, cryptogame, ...) et des habitats naturels en partenariat notamment avec le Conservatoire Botanique National des Pyrénées.
- n La cartographie des habitats naturels pour aider à la mise en œuvre de programmes de gestion conservatoire de ces espaces et de sensibilisation et d'éducation des utilisateurs de la montagne.
- n Le démarrage de programmes sur des groupes entiers riches d'enseignement, comme les insectes (carabidae, rhopalocère, hétérocère, etc.), la faune cavernicole (dans les grottes), la faune hypogée (présente dans les sols).
- n L'impact de la forte augmentation de la charge animale par hectare sur certains secteurs demande à être mieux étudié.

Une crispation autour de Natura 2000 et des vautours

Les propositions de classement qui ont fait suite à l'inventaire des territoires proposés au réseau Natura 2000 ont suscité de vives réactions de la part de nombreux élus et acteurs du Pays basque qui ont vu là le résultat d'une vision technocratique ne prenant nullement en compte les avis locaux. A ce jour, très peu de territoires sur la montagne basque se sont engagés dans l'élaboration d'un DOCOB. Faisant figure de cavalier seul dans cette démarche, le massif de la Rhune et de Choldocogagna, à l'extrémité occidentale de la chaîne pyrénéenne (5 784 ha sur les communes de Biriou, Urrugne, Sare et Ascain) a finalisé fin 2007 son DOCOB. Le massif des Aldudes vient de s'engager à son tour dans une démarche similaire.

Les ateliers participatifs organisés pour élaborer la charte de la montagne basque ont permis justement de débattre de ce sujet hautement sensible avec les acteurs de l'agropastoralisme. Si certains élus restent toujours opposés à Natura 2000 qu'ils considèrent comme une menace pour l'économie montagnarde, d'autres éleveurs et élus perçoivent aujourd'hui cette démarche comme une voie obligée dont il convient d'adapter les mesures et les moyens aux souhaits des acteurs locaux.



Par ailleurs, la question d'une évolution du comportement des **vautours** (espèce protégée), suite à des attaques signalées sur des animaux de bétail vivants, est sujet à des interprétations divergentes et conflictuelles qui n'ont pas manqué de s'exprimer dans le cadre des travaux de la charte. Au-delà de la nécessité de réaliser des observations précises sur le terrain, de suivre et localiser les populations de vautours, il apparaît important de trouver rapidement des mécanismes de résorption de ces conflits, voire des mécanismes compensatoires. Les associations naturalistes soulignent par ailleurs le rôle économique de l'équarrissage naturel réalisé par ces rapaces charognards.

Un patrimoine culturel qui reste à valoriser

Tumuli et cromlechs, situés souvent sur des points de passage ou sur des zones de chasse, sont particulièrement menacés. Déjà nombre de ces monuments ont été mutilés ou ont disparu. Méconnus ou abandonnés, les vestiges d'anciennes constructions ne seront bientôt que des tas de pierre dont on aura perdu tout sens historique. La priorité est donc de mettre l'accent sur la connaissance de ce patrimoine culturel, sa conservation et sa mise en valeur.

Faute de restauration qui permette de garder l'usage des lieux, le petit patrimoine bâti non protégé risque aussi de se dégrader irrémédiablement. Des premières initiatives ont été engagées, comme la restauration de moulins en Soule dans le cadre de chantiers d'insertion ou l'opération "Cayolars témoins du passé" menée en Soule par l'association Bortukariak. Mais on constate un manque d'incitation financière pour la restauration traditionnelle du bâti patrimonial.

Des espaces muséographiques ont récemment vu le jour comme le centre d'interprétation de la stèle discoïdale (architecture typique des sépultures basques) qui vient d'être inauguré à Larceveau. Le musée archéologique communal de Saint-Jean-Le-Vieux expose les objets issus des fouilles réalisées sur le site de cette ancienne petite ville romaine mais ce patrimoine archéologique pourrait être beaucoup mieux valorisé.

Il faut noter que nombre d'objets et de collections de la richesse du patrimoine local sont bien souvent encore dans les familles. L'enjeu consiste donc à recenser ce patrimoine, à le restaurer éventuellement et à le porter à connaissance du plus grand nombre. Un premier inventaire des costumes liés aux manifestations festives a été entrepris qui pourrait déboucher sur un lieu de présentation.



Cayolar

Un patrimoine oral fragile

Il faut naturellement souligner l'importance majeure de la langue basque (euskara) dans le patrimoine culturel. Ce patrimoine oral identitaire est cependant fragile. Certains mots ne sont plus utilisés aujourd'hui ou ne trouvent pas leur équivalent en français et sont voués à terme à l'oubli. La transmission familiale est de moins en moins assurée et le relais entre les générations est insuffisant. Des conditions favorables à la relance de l'apprentissage de cette langue semblent se reconstruire, entre autre avec la création de l'Office public de la langue basque.

Par ailleurs, des premières actions de collecte de l'important fond sonore basque (chansons, musiques) sont en cours, menées par l'association Sù Azia (en Soule) et par l'Institut Culturel Basque dans le cadre d'un programme transfrontalier de collecte de la mémoire. Soutenir le recueil de la mémoire collective est un gage important du maintien et de la valorisation de cette connaissance.

4.3 - Enjeu principal : la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel

La montagne basque peut s'enorgueillir d'avoir un patrimoine naturel tout à fait exceptionnel. Celui-ci est en partie l'héritage de pratiques agro-pastorales ancestrales qui demeurent encore aujourd'hui. Il appartient aux gens de ce pays d'être conscients de cette richesse et de se l'approprier par une meilleure connaissance et valorisation de ce patrimoine naturel et grâce à des actions de sensibilisation des utilisateurs de la montagne.



Stèles discoïdales



Des actions de préservation sont d'ores et déjà conduites pour des espèces d'intérêt communautaire. Mais des marges de progression sont toutefois à envisager pour préserver la qualité de l'eau et de certains habitats et notamment pour mieux gérer la pression de pâtures. Une instance de concertation rapprochant naturalistes et éleveurs permettrait de mettre en place une gestion durable des estives. Cette instance pourrait aussi promouvoir une gestion concertée des autres activités et des aménagements qu'elles entraînent sur la montagne basque, en analysant leurs impacts sur l'environnement.

La montagne basque recèle également un patrimoine culturel et historique riche et varié qui est un élément clé de l'attractivité de ce territoire. Cette richesse n'est pas toujours exploitée par les acteurs locaux. La perte progressive de la culture orale, l'abandon, la dégradation ou la méconnaissance du patrimoine bâti peuvent devenir une menace faute de moyens humains, techniques ou financiers pour les recenser, les conserver et les mettre en valeur.

Si un grand nombre d'acteurs jouent déjà un rôle important pour préserver et valoriser ce patrimoine naturel et culturel (bergers, chasseurs, pêcheurs, associations naturalistes, associations d'éducation à l'environnement, associations de mise en valeur du patrimoine historique, associations de réhabilitation du patrimoine bâti,...), il conviendra de coordonner leurs actions et de les mobiliser davantage dans une gestion concertée du territoire.



Gypaète

ATOUTS

- Une biodiversité exceptionnelle, caractérisée par un fort endémisme.
- Une ressource en eau abondante.
- Des paysages et une biodiversité bien conservés par le pastoralisme transhumant.
- Des actions récentes pour améliorer la connaissance, la préservation et la gestion des espaces naturels sensibles.
- Une diversité du patrimoine archéologique et bâti.
- Une richesse culturelle et une forte identité locale (langue basque, traditions locales vivantes, etc.).

FAIBLESSES

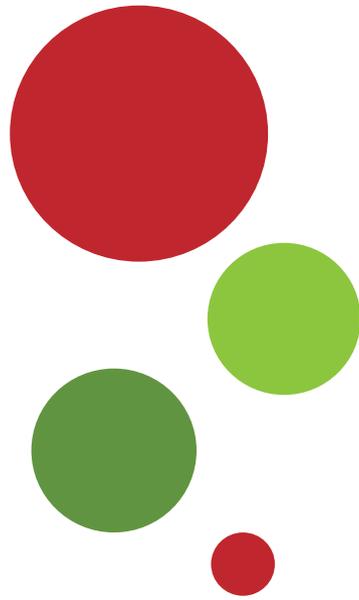
- Une connaissance encore partielle de nombreuses espèces.
- Un impact de certaines activités humaines sur la biodiversité et la qualité de l'eau.
- Un manque de sensibilisation des utilisateurs de la montagne basque à sa valeur patrimoniale
- Une crispation autour de Natura 2000.
- Conflits autour de la multiplication des vautours et du changement de leur comportement
- Abandon, dégradation, méconnaissance et perte de sens historique du petit patrimoine rural non protégé.
- Menace d'une perte progressive de la culture orale.

Ces différents éléments de diagnostic ont permis aux acteurs d'identifier les enjeux prioritaires du patrimoine :

- 1- La préservation de la biodiversité par une activité agropastorale concertée et adaptée**
- 2- La restauration du patrimoine rural et la conservation de la mémoire collective**
- 3- La valorisation du patrimoine naturel et culturel**
- 4- L'appropriation par les acteurs locaux des enjeux de la biodiversité et du patrimoine culturel et leur prise en compte dans la gestion et l'aménagement du territoire**

ENJEUX





Chapitre 4

Une stratégie de développement pour
maintenir une montagne vivante





L'analyse des atouts et faiblesses de ce territoire a permis aux acteurs d'établir un diagnostic partagé à partir duquel ils ont identifié les enjeux majeurs pour le devenir de la montagne basque. Ils ont alors débattu d'une stratégie locale pertinente pouvant répondre à ces enjeux dans une perspective de développement durable à l'horizon 2020.

La stratégie retenue traduit une démarche très volontariste pour maintenir une montagne vivante, active et entretenue et éviter de voir se confirmer les menaces tendanciennes relevées dans le diagnostic. Elle privilégie un développement endogène et durable et s'appuie sur six principes d'actions. Elle est construite autour de quatre axes et huit objectifs opérationnels, en parfaite cohérence avec la stratégie du Pays.

1 - La volonté de maintenir une montagne vivante, active et entretenue

Le système alliant les Commissions syndicales aux agriculteurs est responsable du maintien d'une montagne vivante et entretenue et qui a su préserver ses richesses naturelles et son identité culturelle jusqu'à aujourd'hui. Ce système repose sur une "gestion en bien commun" des estives qui, au prix d'accords ancestraux, de pratiques de médiation et de temps passé très importants, a garanti la paix dans les montagnes. L'apparition d'acteurs extérieurs a fait éclater ce système de régulation politique et apporte aujourd'hui peu de contribution financière à un système d'utilisation et d'entretien de la montagne qui a un coût.

Aujourd'hui, si rien n'est fait, la vitalité particulière de la montagne basque a toutes les chances de s'atténuer. Les activités économiques traditionnelles (agro-pastoralisme et sylviculture) vont continuer de régresser. La montagne va perdre peu à peu sa fonction productive au profit d'une seule fonction récréative. Les activités touristiques risquent de se développer de façon anarchique. Les conflits d'usage se multiplieront. Les gestionnaires locaux ne pourront que constater une perte de leur pouvoir sur le devenir de cette montagne, dans un contexte de déclin économique et de déprise démographique. Manquant de moyens humains pour assurer un bon entretien de la montagne, des pans entiers vont être gagnés par la friche avec pour conséquences une fermeture des paysages, une dégradation de certains habitats naturels et des risques incendie accrus. C'est en fait la "qualité" du développement de la montagne, patrimoine commun à l'ensemble des usagers, qui est en jeu.

Les participants aux travaux de la chartre ont construit une stratégie de développement très volontariste pour éviter de voir se réaliser ce scénario tendanciel, souhaitant anticiper ces menaces tout en valorisant les atouts et potentialités du territoire.



La stratégie retenue vise à donner aux acteurs locaux les moyens de maintenir une montagne :

- n **vivante** : en fixant la population dans les villages de montagne, et en particulier les jeunes.
- n **active** : en permettant justement aux populations qui habitent ce territoire d'y travailler, en perpétuant en particulier l'usage agricole et sylvicole de la montagne. Le maintien d'agriculteurs est pour beaucoup la clé de villages encore dotés de services, d'école et de traditions locales vivantes.
- n **entretenu** : en confortant une agriculture et une sylviculture de montagne garantes d'un entretien des espaces pastoraux, mais aussi en recherchant de nouveaux moyens humains, techniques et financiers pour assurer l'entretien de cette montagne notamment dans les zones intermédiaires.

2 - Le choix d'un développement endogène et durable

La stratégie choisie privilégie un développement endogène, garant d'une maîtrise par les populations de la montagne de leur avenir.

Elle s'inscrit dans une perspective de développement durable essentielle pour préserver les équilibres fragiles de la montagne basque, ce qui suppose :

- n des activités socio-économiques en phase avec l'environnement montagnard,
- n un tissu socio-démographique et une organisation territoriale porteurs de cohésion sociale et de solidarité territoriale,
- n une gestion et une utilisation rationnelle et durable des ressources et des écosystèmes,
- n une gouvernance territoriale permettant un accès partagé de l'information et une gestion concertée de l'espace.

La stratégie élaborée entend ainsi **trouver un équilibre entre les différentes activités pratiquées** sur ce territoire. Elle accorde une place centrale au pastoralisme et aux activités forestières tout en permettant de mieux valoriser le développement maîtrisé d'un tourisme et de loisirs respectueux de l'environnement naturel et culturel de la montagne basque.

Elle s'appuie sur des activités et pratiques agricoles qui permettent tout à la fois de maintenir un tissu rural dynamique et d'entretenir l'espace de la montagne, de conserver des paysages ouverts et une biodiversité exceptionnelle qui fondent l'attractivité de ce territoire. Elle entend pour ce **faire reconnaître les pratiques, les métiers et les savoir-faire de la montagne basque** et valoriser les produits de qualité et la richesse de son patrimoine naturel et culturel.

Elle reste particulièrement attachée au mode de gestion en bien commun qui a prévalu jusqu'à ce jour sur la montagne basque. Fondé sur des valeurs de solidarité, de mutualisation et d'implication collectives, ce mode d'organisation et de gestion spécifique a constitué un véritable atout dans la dynamique agropastorale de ce territoire. Il reste une condition déterminante pour la qualité du développement de la montagne basque, un gage de réussite dans la nouvelle gestion multipartenariale qu'il convient aujourd'hui de promouvoir.

Il s'agit donc de **conforter les Commissions syndicales porteuses de ce mode de gestion en commun des estives tout en associant davantage l'ensemble des composantes économiques et sociales du territoire** au pilotage et à la mise en œuvre de la charte. L'accent est mis aussi sur la nécessité de schémas d'usages, de règles de bonne conduite et d'une sensibilisation de tous à l'environnement de la montagne basque pour favoriser une cohabitation harmonieuse des différents usages de la montagne.

De plus, la stratégie de la charte de la montagne basque s'articule de façon parfaitement cohérente avec les trois ambitions qui guident le projet de territoire "Pays Basque 2020" : la réciprocité territoriale, le développement durable, la coopération transfrontalière.



3 - Six principes d'action qui guident la charte

L'élaboration d'un projet de développement partagé pour la montagne basque repose sur 6 principes d'action qui doivent trouver leur traduction dans le programme opérationnel de la charte.

Approche transversale :

- Appréhender la montagne basque dans sa multifonctionnalité : espace naturel fragile, espace productif, espace de loisirs,...
- Prendre en compte les potentialités des différentes activités économiques et trouver des synergies entre elles, en complémentarité avec les ressources du territoire.
- Croiser les logiques sectorielles et professionnelles avec les démarches territoriales.
- Rapprocher les logiques publiques et privées.

Pratique partenariale et participative :

- Favoriser une démarche ascendante de construction du projet de territoire et associer l'ensemble des utilisateurs de la montagne à la démarche.
- Construire un mode de gestion concertée de la montagne avec l'ensemble des acteurs locaux et des utilisateurs.
- Privilégier l'adhésion volontaire aux valeurs et aux actions par le biais de la sensibilisation, de la négociation et de concertation autour d'objectifs partagés (ex : code de bonnes pratiques,...).



Engagement solidaire :

- Favoriser les démarches collectives de mise en réseau, de regroupement, dans le but de conforter l'appartenance à un projet partagé mais aussi de structurer à plus grande échelle une offre de territoire (tourisme, produits issus des estives,...) et de mutualiser les expériences.
- Maintenir la diversité sociale, culturelle et générationnelle sur le territoire autour d'un tissu rural dynamique.
- Tisser des relations entre monde urbain et monde rural, entre la côte et l'intérieur du Pays basque, en favorisant une meilleure connaissance et compréhension entre les deux, en étudiant de possibles liens de solidarité financière à l'entretien de la montagne, ce patrimoine commun à tous.

Logique patrimoniale :

- Considérer la richesse du patrimoine naturel et culturel comme l'un des meilleurs atouts dans le temps pour le développement du territoire.
- Faire (re)connaître le rôle des éleveurs, bergers, forestiers dans l'entretien de la montagne et la conservation de la biodiversité.
- Valoriser les produits du terroir et favoriser la transformation locale des productions issues de la montagne basque.

Démarche d'ouverture :

- Favoriser les échanges des acteurs socio-économiques du territoire avec l'extérieur et lutter contre toutes formes d'enclavement.
- Développer les échanges et les partenariats avec des territoires ruraux français et étranger (en particulier la coopération transfrontalière avec la Navarre).

Expérimentation et évaluation :

- Etre force de propositions sur le territoire en engageant des actions expérimentales, en adaptant les outils techniques et financiers aux objectifs poursuivis, en initiant des méthodes expérimentales et des formes originales d'organisation. Par exemple : étude de la rémunération des services non-marchands assurés par la forêt et le pastoralisme, gestion des parcours en estives, circuit court de distribution, éco-tourisme...
- Participer à l'échange et au transfert d'expériences avec d'autres territoires de projet.
- Evaluer la pertinence des objectifs, l'efficacité des moyens et l'efficience des actions entreprises dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la charte.





4 - Une stratégie articulée autour de 4 axes et 8 objectifs opérationnels

Les participants aux travaux de la charte ont ainsi construit la stratégie autour d'un scénario de développement choisi : "une montagne basque, gérée par les collectivités, entretenue par des activités pastorales et forestières dynamisées, reconnues et valorisées, dans laquelle se développent des loisirs et un tourisme responsables, respectueux de l'environnement et du patrimoine culturel, pratiqués par des utilisateurs sensibilisés et informés".

Cette stratégie s'articule autour de **4 orientations stratégiques** :

- n **Inscrire les activités agro-pastorales et forestières comme clés de voûte** de l'aménagement et du développement de la montagne basque.
- n **Elaborer de nouvelles règles pour assurer une cohabitation harmonieuse** avec le développement de nouvelles activités touristiques et de loisirs.
- n **Conforter les structures gestionnaires** de cet espace et favoriser une gestion concertée entre les différents utilisateurs de la montagne.
- n **Veiller au respect des équilibres naturels** et à la prise en compte des impacts environnementaux dans les politiques d'aménagement et de développement.

Ces orientations ont été traduites en **8 objectifs opérationnels** :

4 objectifs thématiques :

- n Soutenir le pastoralisme transhumant dans les estives.
- n Pérenniser et renforcer la fonction économique de la forêt.
- n Organiser un tourisme durable.
- n Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel.

3 objectifs transversaux :

- n Valoriser les zones intermédiaires.
- n Favoriser la rémunération des services non marchands.
- n Développer l'éducation et la sensibilisation à l'économie et l'environnement montagnards.

1 objectif organisationnel :

- n Organiser la gouvernance de la charte.

Ces objectifs opérationnels se concrétisent dans un programme d'actions organisé en **39 mesures**.
(voir schéma page suivante)



Schéma de la stratégie de la charte de développement durable de la montagne basque

Un devenir choisi

La montagne basque, gérée par les collectivités, est entretenue par des activités pastorales et forestières dynamisées, reconnues et valorisées, dans laquelle se développent des loisirs et un tourisme responsables, respectueux de l'environnement et du patrimoine culturel, pratiqués par des utilisateurs sensibilisés et informés.

4 orientations stratégiques

Inscrire les activités agro-pastorales et forestières comme clés de voûte de l'aménagement et du développement de la montagne basque.

Conforter les structures gestionnaires de cet espace et favoriser une gestion concertée entre les différents utilisateurs de la montagne.

Elaborer de nouvelles règles pour assurer une cohabitation harmonieuse avec le développement de nouvelles activités (tourisme et loisirs).

Veiller au respect des équilibres naturels et à la prise en compte des impacts environnementaux dans les politiques d'aménagement et de développement.

8 objectifs opérationnels

Objectifs thématiques

- 1 • Soutenir le pastoralisme transhumant dans les estives.
- 2 • Pérenniser et renforcer la fonction économique de la forêt.
- 3 • Organiser un tourisme durable.
- 4 • Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel.

Objectifs transversaux

- 5 • Valoriser les zones intermédiaires.
- 6 • Favoriser la rémunération des services non marchands.
- 7 • Développer l'éducation et la sensibilisation à l'économie et l'environnement montagnards.

Objectif d'organisation

- 8 • Organiser la gouvernance de la charte.

39 mesures

5 - Une stratégie de développement à conforter par la coopération

Le positionnement géographique du Pays basque, et plus encore de la montagne basque, ne peut qu'interpeller les acteurs locaux sur l'intérêt de la coopération transfrontalière comme levier de développement.

Si depuis quelques années, les initiatives se multiplient pour encourager des projets de coopération au niveau scolaire, culturel et même économique, des facteurs limitent encore son développement pragmatique :

- n La méconnaissance du territoire voisin (organisation des systèmes sociaux, économiques et juridiques),
- n Le manque de répercussion des actions transfrontalières sur la population ne percevant pas la valeur ajoutée dans le cadre de leur vie quotidienne,
- n Un nécessaire engagement sur le long terme.

Le développement de la coopération transfrontalière figure clairement parmi les ambitions affichées par la charte de développement durable de la montagne basque (c'est l'une des mesures de l'objectif 8 : "organiser la gouvernance de la charte").

La coopération avec les provinces voisines outre-Pyrénées, peut permettre notamment de :

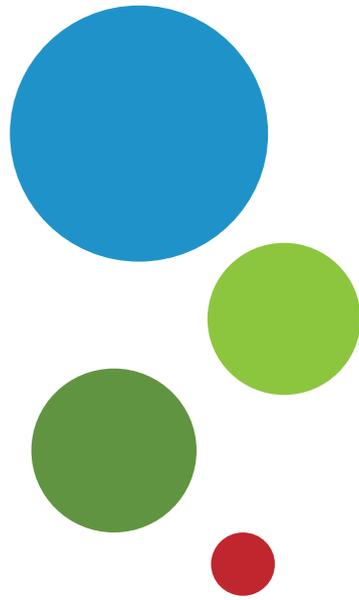
- n Construire et consolider une identité commune autour de la valorisation d'un patrimoine montagnard commun.
- n Harmoniser certains usages et pratiques, voire certaines réglementations, entre les deux versants des Pyrénées pour éviter des situations conflictuelles.
- n Mettre en réseau les professionnels du tourisme et organiser l'espace touristique transfrontalier afin d'optimiser la présence d'une clientèle dans chacune des vallées.
- n Renforcer les opportunités de valorisation de la filière bois.

La charte doit venir encourager et favoriser l'émergence de projets qui pourront être concrétisés grâce aux financements européens Leader et Interreg.

Par ailleurs, il pourra être intéressant d'étudier les possibilités de coopération à l'échelle du massif pyrénéen pour à la fois prolonger et renforcer la stratégie de développement durable de la montagne basque, accroître la valorisation des productions locales et renforcer la visibilité et l'identité du massif.







Chapitre 5

Le programme d'actions



Le programme d'actions de la charte de développement durable de la montagne basque est la traduction opérationnelle des orientations stratégiques et des principes d'actions définis dans les ateliers préparatoires. Les participants aux travaux de la charte ont ainsi établi 39 mesures avec une première série d'actions à mettre en œuvre.

Ce programme d'actions n'est ni impératif ni exhaustif ni figé dans le temps. Les différentes opérations sont présentées ci-dessous sans qu'il existe un ordre prioritaire ni un ordre chronologique dans leur mise en œuvre. Leur réalisation dépendra avant tout de la volonté et de l'engagement des acteurs locaux et des aides qui pourront soutenir leurs initiatives. Chaque action sera ainsi portée par un ou plusieurs maîtres d'ouvrage du territoire de la montagne basque, selon ses compétences, ses moyens et ses souhaits.

OBJECTIF 1

SOUTENIR LE PASTORALISME TRANSHUMANT DANS LES ESTIVES

1 Inciter les jeunes agriculteurs à pratiquer la transhumance

- n Création d'une base de données sur les exploitations pratiquant la transhumance à reprendre à court et moyen terme.
- n Information des jeunes agriculteurs sur les possibilités de reprise d'exploitation pratiquant le système transhumant.
- n Accompagnement des jeunes agriculteurs voulant reprendre une activité de pastoralisme transhumant.
- n Réflexion sur l'organisation de la transmission des parcours et des Etxolas/Cayolars.

2 Accompagner les bergers sans terre dans leur parcours professionnel

- n Accompagnement des bergers sans terre dans leur parcours professionnel et leur intégration sociale.
- n Promotion du métier de berger sans terre (site Internet, participation à des événements...).
- n Soutien à l'animation de l'activité des bergers sans terre.

3 Promouvoir le métier de berger et d'éleveur transhumant

- n Promotion du métier de berger et encouragement aux vocations par une information ciblée.
- n Sensibilisation des jeunes (scolaires).
- n Sensibilisation de tous les utilisateurs de la montagne sur les pratiques pastorales, sur ses effets positifs, sur les paysages et l'environnement.

4 Soutenir les systèmes transhumants

- n Maintien, amélioration et gestion de la ressource fourragère (diagnostics pastoraux et redéfinition des parcours, gestion de la charge animale).
- n Maintien et complément si nécessaire d'un réseau d'équipements adaptés aux activités pastorales (pistes, points d'eau, etc.).
- n Organisation d'une réflexion sur l'avenir des cayolars pour optimiser leur fonctionnement.
- n Point d'informations pour les bénéficiaires sur les aides existantes et leur mise en œuvre.

5 Soutenir techniquement et financièrement les pratiques pastorales adaptées dans les estives à enjeu écologique fort

- n Diagnostic écologique des estives à enjeu écologique fort.
- n Optimisation de l'utilisation des estives en prenant en compte les zones écologiquement sensibles : élaboration d'itinéraires et d'aménagements spécifiques (amélioration des parcours).
- n Amélioration de la qualité de l'eau (cours d'eau, nappes phréatiques et écosystèmes aquatiques) par une meilleure gestion des rejets et des concentrations animales.



6 Résoudre les problèmes de main d'œuvre et de présence en estive

- n Mise en place de groupements d'employeurs entre exploitations agricoles transhumantes.
- n Renforcement du dispositif d'emploi/formation des bergers/vachers et des salariés agricoles.
- n Mise en place et soutien d'un système de remplacement pour le gardiennage en estive ou sur l'exploitation (centralisation de l'offre et la demande).

7 Soutenir les races locales (manex à tête noire...)

- n Organisation du débat sur le programme de sélection adapté à la transhumance.
- n Soutien et explication de l'intérêt des races locales.
- n Soutien des éleveurs de manex à tête noire et incitation à pérenniser les troupeaux transhumants.

8 Soutenir l'organisation de l'écobuage et du débroussaillage mécanique

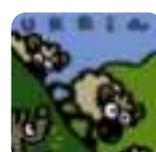
- n Appui et soutien à la mise en place des Commissions Locales d'Ecobuage.
- n Soutien aux actions collectives d'écobuage (organisation, réalisation de chantiers...).
- n Soutien et organisation de chantiers de débroussaillage mécanique.
- n Extension à d'autres utilisateurs de la montagne de la participation à l'écobuage, au reboisement et aux chantiers de débroussaillage.

9 Favoriser la diversification de l'activité des bergers

- n Appui à la transformation en estive par le développement d'équipements adaptés (ex : traite, matériel de fabrication du fromage, etc.).
- n Etudes de faisabilité, soutien/formation pour la mise en place de circuits courts de distribution (vente directe, marchés, AMAP...) et techniques de commercialisation.
- n Organisation de partenariats avec les prescripteurs du tourisme (restaurateurs, hébergeurs, etc.) pour la commercialisation des produits.
- n Inventaire des actions en cours ou prévues, analyse des complémentarités/mise en cohérence.
- n Identification claire des produits fabriqués en estive (ou à partir d'animaux ayant transhumé) par un signe distinctif (logo, marque/empreinte, etc.).
- n Information des consommateurs sur les produits issus de l'estive et sur les modes de transformation : affiches, plaquettes, films, événements (concours, marchés/ foires, etc.) et communication pour la promotion de la vente des produits locaux auprès des acteurs touristiques locaux (affiches, réunions d'information, dégustations...).
- n Mise en place d'itinéraires de découverte des produits et structuration par une mise en réseau des acteurs (circuits "découverte des métiers et des produits"...).
- n Organisation d'activités à la ferme ou chez des éleveurs transhumants ou sur les estives (visites, dégustations, tables d'hôtes, ventes à la ferme...).

10 Préparer l'espace de débat et de concertation en vue de l'élaboration des Docob Natura 2000 pour les collectivités qui le souhaitent

- n Communication/explications pour une bonne compréhension de la démarche et des objectifs de Natura 2000 et des DOCOB (document d'objectifs).
- n Organisation de visites de DOCOB en application pour favoriser les échanges et transfert d'expériences.
- n Renforcement de la responsabilité écologique des éleveurs utilisateurs des estives et des autres acteurs : journées de sensibilisation, appui à des diagnostics écologiques dans les estives avec les éleveurs, diffusion d'informations, etc.



Illustrateur : Asisko Urmeneta, droits réservés Euskal Herriko Artzainak

OBJECTIF 2



PERENNISER ET RENFORCER LA FONCTION ECONOMIQUE DE LA FORET

1 Développer la filière bois énergie

- n Appui au développement des projets communs de bois énergie :
 - recherche de porteurs de projets,
 - mise en réseau des porteurs de projets et échange d'expériences,
 - visite de projets en cours,
 - mise en place d'un point infos "bois énergie".
- n Réalisation d'évaluation environnementale du développement de la filière bois énergie.

2 Soutenir la filière bois

- n Relance de la réalisation de travaux sylvicoles pour assurer une production de qualité et durable (aides aux premières éclaircies dans les peuplements feuillus déficitaires...).
- n Appui aux améliorations des techniques d'exploitation pour optimiser les tâches et minimiser l'impact environnemental (techniques de franchissement des cours d'eau, plan câble, débarquement par traction animale).
- n Accompagnement et soutien aux projets d'installation d'outils de transformation adaptés.
- n Promotion du matériau bois : étude des débouchés et étude d'un projet transfrontalier de valorisation du bois, réflexion sur l'utilisation des essences hêtre (lobbying auprès de la SNCF) et résineux, identification des niches, valorisation des bois précieux.
- n Optimisation de la mise en marché des bois et développement de la mise en marché de bois bord de route.
- n Information, sensibilisation, regroupement des propriétaires privés.
- n Compensations à trouver à l'accroissement des contraintes environnementales.

3 Faciliter le processus de certification forestière

- n Incitation à l'adhésion au processus de certification.
- n Information du grand public, des scolaires sur les processus de certification.

4 Promouvoir les métiers et savoir-faire de forestier de montagne

- n Communication sur le métier de "forestier de montagne" et sur les savoir-faire : documents d'information, logo, événements, exposition itinérante, etc.
- n Eveil de vocations forestières par une information ciblée dans les écoles, collèges et lycées et des formations attractives.
- n Réflexion sur la formation professionnelle des bûcherons et débardeurs en montagne.
- n Promotion et dynamisation de la filière Entreprises de Travaux Forestiers.

5 Communiquer sur les produits et le rôle de la forêt

- n Sensibilisation des utilisateurs de la montagne aux rôles de la forêt et aux activités forestières : rencontres de professionnels de la forêt, circuits découverte, expositions et documentations.
- n Communication sur les produits issus des forêts de la montagne basque et leur qualité : documents d'information, films, etc.

6 Maîtriser les impacts environnementaux de l'exploitation forestière

- n Identification des possibilités d'amélioration des techniques d'exploitation.
- n Evaluation de l'impact environnemental des activités forestières dans diverses situations et recherche de solutions.
- n Appui technique et financier pour la mise en œuvre de nouvelles techniques et de solutions innovantes.



OBJECTIF 3

ORGANISER UN TOURISME DURABLE



- 1 Définir et promouvoir une offre touristique "Montagne basque" dans le respect des activités sylvo-pastorales et des équilibres naturels**
 - n Définition et caractérisation d'un positionnement touristique porteur et d'une stratégie marketing collective pour le territoire :
 - identification des principaux atouts et de la demande
 - détermination des marchés cibles prioritaires en lien avec l'offre existante
 - identification et promotion de produits touristiques liés aux espaces naturels, aux activités sylvo-pastorales et au patrimoine culturel.
 - n Définition d'un modèle d'organisation partenarial entre les structures de développement touristique du territoire (collectivités locales et offices de tourisme) autour notamment d'une marque "Euskal Herriko Mendia/ Montagne basque".
 - n Consolidation des outils de production et de commercialisation territoriaux.
 - n Organisation d'événements et documents de promotion (exemple : "l'art de vivre en montagne basque")...
 - n Signalétique : élaboration, diffusion et installation d'une information claire et accessible (signalétique bilingue homogène) pour sensibiliser et guider les usagers dans une pratique durable de leurs activités (valeurs du territoire, activités de conservation et de gestion, usages locaux).
- 2 Mettre en place un schéma des usages touristiques et de loisirs de la montagne**
 - n Concertation entre acteurs du tourisme et du pastoralisme pour une définition de l'accès/accessibilité de tous à la découverte de la montagne (schéma d'usages : randonnée, camping-car, sports motorisés, chasse, pêche...).
- 3 Favoriser les techniques d'éco-construction et les pratiques de bonne gestion environnementale au sein des structures touristiques**
 - n Sensibilisation et formation des acteurs du tourisme aux enjeux et aux modalités de l'éco-construction et de la gestion environnementale.
 - n Définition d'un plan qualité environnemental à l'échelle du territoire incluant des critères d'éco-conditionnalité en matière de construction (démarche HQE, matériaux locaux et naturels, énergies renouvelables), de gestion (énergie, eau, politique d'achats) et de services associés (activités de découverte, matériel d'observation, etc.).
 - n Accompagnement des porteurs de projet dans l'adoption de démarches de qualité environnementale officielles : écolabels (Ecolabel européen, Clé Verte, Green Globe, etc.) et certifications (ISO 14001, EMAS, etc.).
 - n Plan de gestion et de réduction de la production de déchets par les activités touristiques et de loisirs.
- 4 Former et sensibiliser les acteurs du tourisme et des loisirs au patrimoine naturel et culturel et aux impacts environnementaux de leur activité**
 - n Diagnostic des besoins en formation/sensibilisation et identification des partenaires potentiels (associations locales).
 - n Actions de formation/sensibilisation des professionnels du tourisme et des personnels des institutions locales sur le patrimoine naturel et culturel de la montagne basque.
 - n Soutien aux initiatives et aux projets de partenariat entre des utilisateurs de l'espace de la montagne et les associations naturalistes.
- 5 Connaître et gérer les flux touristiques et analyser toute nouvelle activité en fonction de son impact environnemental**
 - n Suivi des flux de visiteurs dans le temps et dans l'espace (compteurs, enquêtes...) et évaluation de leurs incidences environnementales, pastorales et économiques (définition des méthodes de suivi, élaboration d'indicateurs, tableau de bord).
 - n Mise en place d'un groupe de travail permanent pour analyser l'implantation de toute nouvelle activité touristique (impacts/liens avec ou sur les autres activités, plus-value pour le territoire).

OBJECTIF 4

PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

1 Favoriser la préservation de la ressource en eau et des zones humides

- n Inventaire, état de conservation et cartographie des milieux aquatiques, des zones humides et zones rivulaires.
- n Définition concertée des modes de gestion et de conservation.
- n Information et sensibilisation des usagers sur la sensibilité de ces secteurs à haute valeur pour la conservation.
- n Etat des lieux sur les écosystèmes aquatiques et sur les zones périphériques pouvant impacter.
- n Protection des zones de frayères le long des cours d'eau.

2 Améliorer la connaissance des écosystèmes à haute valeur pour la conservation de la faune et de la flore banales

- n Création d'un observatoire de la biodiversité de la montagne basque : mise en place de banques de données, organisation du suivi des espèces, collecte des données, développement de partenariats techniques, scientifiques et transfrontaliers.
- n Inventaire et mutualisation des connaissances.
- n Identification des habitats (habitats forestiers et prairiaux notamment) et des groupes d'espèces pour lesquels les données sont insuffisantes et établissement de priorités pour compléter l'état des connaissances sur les zones à haute valeur pour la conservation.
- n Réalisation d'inventaires et de cartographies.
- n Elaboration d'outils de gestion concertée.

3 Améliorer la connaissance et la gestion des espèces présentes sur le territoire, trouver des mécanismes de résorption des conflits

- n Etudes et centralisation de données sur les espèces animales et végétales présentes sur le territoire pour mieux comprendre leur fonctionnement (par exemple impact des espèces florales exotiques invasives sur les milieux naturels).
- n Localisation et suivi de l'évolution des populations, maintien des équilibres prédateurs/activités pastorales.
- n Suivi de la régulation cynégétique sur le territoire.
- n Sensibilisation et information sur ces espèces.
- n Développement de mécanismes compensatoires et de résorption des conflits.

4 Valoriser la flore, la faune et les paysages de la montagne basque

- n Diffusion des connaissances sur le patrimoine naturel (création d'une lettre d'information, site Internet, documentation de vulgarisation, films, expositions, conférences-débat...).
- n Panneaux d'information sur sites présentant la faune ou la flore caractéristiques.
- n Développement de circuits d'observation/circuits découverte.

5 Recenser et restaurer le patrimoine culturel de la montagne basque

- n Recensement et localisation du patrimoine culturel à compléter en fonction des inventaires déjà existants : édifices protohistoriques et antiques, vestiges, sites archéologiques, patrimoine bâti, édifices religieux...
- n Inventaire des besoins de restauration et priorisation.
- n Restauration et valorisation de ce patrimoine permettant de conserver/renseigner l'usage des lieux ou le sens historique des objets et édifices.
- n Restauration du patrimoine bâti traditionnel en prenant en compte les éventuelles potentialités écologiques : diagnostic des fonctions écologiques du patrimoine bâti et élaboration de plans de restauration et de mise en œuvre.



Maculinea arion





6 Développer et diffuser l'information sur le patrimoine culturel et favoriser l'utilisation de la langue basque

- n Incitation à l'utilisation de la langue basque pour toute l'information culturelle et environnementale diffusée localement : signalétique, panneaux et documents bilingues.
- n Elaboration et diffusion d'une information spécifique sur le patrimoine culturel (conférences, expositions, publications, signalétique sur site et sur les plans de randonnées...).
- n Collecte et diffusion de la mémoire orale, écrite et photographique.
- n Amélioration de la connaissance historique, scientifique et industrielle du territoire et actions de vulgarisation (dont histoire, archéologie, géologie/spéléologie, écologie, etc.).



OBJECTIF 5

VALORISER LES ZONES INTERMÉDIAIRES

- 1 Etudier les potentialités sylvo-pastorales, écologiques et paysagères des zones intermédiaires
 - n Diagnostic des potentialités pastorales des zones intermédiaires et des usages.
 - n Etude des zones intermédiaires (potentialités économique et écologique) et de leur dynamique.
 - n Réalisation de diagnostics écologiques pour évaluer les potentialités floristiques et faunistiques et les rôles fonctionnels (connexion entre milieux, zones tampons, zones refuges, etc.) des zones intermédiaires.
 - n Cartographie des zones intermédiaires.
 - n Recommandations pour une valorisation respectueuse de la biodiversité des zones intermédiaires (plans de gestion).
 - n Diffusion des recommandations pour une mise en œuvre dans le cadre de projets de gestion.
- 2 Développer une gestion durable des zones intermédiaires
 - n Développement de scénarios techniques de mise en valeur et d'entretien (élaboration de plans de gestion des zones intermédiaires prenant en compte les aspects environnementaux et paysagers).
 - n Appui aux échanges et cessions des immeubles ruraux (ECIR).
 - n Développement d'une gestion multifonctionnelle des zones intermédiaires : concertation, définition d'itinéraire technique, élaboration de plans de gestion (chemins de randonnées, sentiers VTT, etc.).
 - n Valorisation économique et durable des zones intermédiaires.

OBJECTIF 6

FAVORISER LA REMUNERATION DES SERVICES NON MARCHANDS

- 1 Identifier les produits et services non marchands remplis par le pastoralisme et/ou la forêt
 - n Inventaire et diagnostic socio-économique et environnemental des autres produits et services du pastoralisme et de la forêt.
 - n Recherche d'expériences et de réflexions au niveau national et européen (Espagne notamment) pour des transferts d'expériences.
 - n Concertation (groupe de travail) pour l'identification des besoins.
 - n Identification des opérations de gestion en commun de l'espace (écobuage, entretien des chemins et des équipements...) et des parties prenantes à la gestion.
 - n Protection/valorisation de l'image et du terme "Euskal Herriko Mendi/ Montagne basque".
- 2 Etudier leur possibilité de rémunération
 - n Concertation pour l'établissement de mécanismes de rémunération des services non marchands.
 - n Recherche de partenaires financiers "urbains": réciprocité (côte basque et intérieur) et compensation.
 - n Identification et étude de faisabilité d'outils financiers (sur l'exemple de la taxe de séjour, "participations" pour activités, parkings payants...).

OBJECTIF 7

DEVELOPPER LA COMMUNICATION ET LA SENSIBILISATION A L'ECONOMIE ET A L'ENVIRONNEMENT MONTAGNARDS

- 1 Construire une communication identitaire autour de l'économie pastorale et des atouts patrimoniaux de la montagne basque
 - n Mise en valeur de l'identité de la montagne basque à partir des espèces emblématiques et du patrimoine local.
 - n Communication auprès du grand public sur le rôle important du pastoralisme dans l'entretien de la montagne.
 - n Elaboration d'un plan général d'interprétation du territoire et mise en place de circuits de découverte et d'interprétation en conséquence.
 - n Développement des échanges et transfert d'expériences en matière de gestion environnementale.
- 2 Développer l'information et l'éducation pour une meilleure compréhension de l'environnement montagnard par les usagers et les habitants
 - n Actions d'éducation à l'environnement et au patrimoine culturel de la montagne basque à l'attention des jeunes et des scolaires du territoire et des villes proches grâce à des outils adaptés (film, mallette pédagogique, documentation spécifique, activités ludo-éducatives).
 - n Organisation de l'information et actions de sensibilisation au patrimoine naturel et culturel en direction des professionnels et des institutions locales (site internet, documentation thématique, événements, etc.).
 - n Actions d'information et de sensibilisation sur l'espace montagnard (ses habitants, son économie, son patrimoine et sa culture) et les principes du développement durable à l'attention des touristes, visiteurs, randonneurs et autres pratiquants d'activités sur la montagne basque (dépliants, code de bonnes pratiques, journées événementielles...).
 - n Appui aux initiatives éco-citoyennes.



OBJECTIF

8

ORGANISER LA GOUVERNANCE DE LA CHARTE

1 Conforter le rôle des gestionnaires du territoire

- n Création d'un groupe technique en vue de réfléchir sur les possibilités de développement et la création de nouvelles activités et de nouvelles ressources pour les Commissions syndicales.
- n Recherche de pérennisation des actions définies dans la charte.
- n Création d'une cellule d'intervention et de soutien pour la réalisation d'actions sur le territoire (gardiennage, entretien de l'espace, accueil, information, sensibilisation...).

2 Instaurer une gestion concertée du territoire

- n Clarification du rôle et des actions des acteurs du territoire.
- n Mise en place et animation du comité consultatif de la charte.
- n Facilitation d'une meilleure concertation avec et entre les structures du territoire (création de lieux de rencontre, mise en réseau, animation de groupes de travail thématiques et/ou multi-usages,...).
- n Participation à un projet Pays basque intérieur.

3 Favoriser la mise en œuvre des actions de la charte

- n Poursuite du travail d'élaboration sur le contenu d'un programme annuel d'actions.
- n Mobilisation des maîtres d'ouvrage sur la réalisation des actions de la charte.
- n Coordination avec les actions déjà engagées sur le territoire.
- n Assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des porteurs de projet et aide au montage des dossiers de subvention.

4 Elaborer un code de bonnes pratiques de la montagne

- n Mise en place d'un groupe de réflexion.
- n Recherche de règles d'usage communes à toute la montagne basque.
- n Réflexion sur les aspects sécuritaires autour des activités en s'appuyant par exemple sur les travaux menés par la Fédération départementale de chasse.
- n Diffusion et vulgarisation du Code de bonnes pratiques, information et sensibilisation des différents utilisateurs.
- n Mise en place d'une signalétique appropriée.
- n Recherche de moyens d'application du code.

5 Communiquer autour de la charte

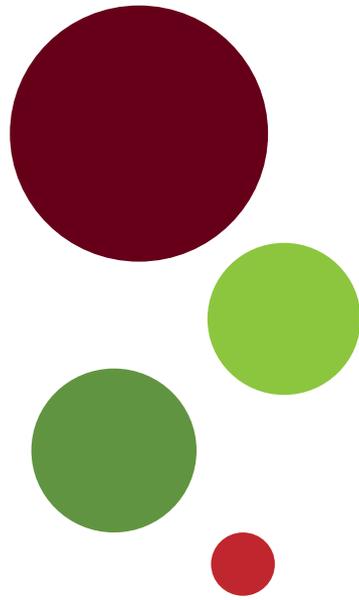
- n Information et sensibilisation sur les principes et les valeurs de la charte.
- n Mise en place d'un groupe de réflexion.
- n Lettre d'information et site internet.
- n Présentation annuelle de l'état d'avancement des actions de la charte.

6 S'inscrire dans l'espace transfrontalier

- n Echange d'expériences et de formations avec les partenaires de Navarre, d'Aragon et d'Euskadi.
- n Mise en avant des complémentarités et des enjeux communs pour mieux valoriser les ressources des territoires par des actions communes.
- n Contribution à une reconnaissance du massif transfrontalier.
- n Construction d'un projet global inter frontalier.







Chapitre 6

Pilotage et suivi de la charte





La charte doit maintenant rentrer dans sa phase opérationnelle pour impulser et concrétiser le projet de territoire qu'elle entend porter. La mise en œuvre et la dynamisation du programme d'actions reposeront sur l'organisation d'une gouvernance partagée et le lancement du programme européen Leader, sur la mise en place d'un plan de communication et d'outils d'évaluation.

La charte a pour ambition d'être plus qu'un simple document d'orientations stratégiques. Elle souhaite continuer à être un lieu permanent de mobilisation, de concertation et d'action au profit du développement durable de la montagne basque.

1 - Une gouvernance partagée, articulée avec le programme Leader

- n La gouvernance de la charte entend poursuivre et renforcer le processus d'implication des acteurs locaux, engagés lors des ateliers préparatoires, dans le pilotage de la charte.
- n L'organisation de cette gouvernance est une condition majeure de la réussite de la mise en œuvre opérationnelle de cette charte. Elle doit permettre de mettre en place les bases d'une gestion concertée entre les différents usagers de la montagne basque. C'est-à-dire de conforter le rôle des Commissions syndicales tout en étant capable d'y associer les acteurs externes aujourd'hui partie prenante sur ce territoire.
- n Le programme Leader 2007-2013, qui va constituer le levier financier principal de la mise en œuvre de la charte, permettra d'appuyer la mise en place de cette nouvelle gouvernance. Les règles européennes imposent en effet d'avoir un Comité de programmation des subventions composé, pour plus de la moitié de ses membres, de représentants de la société civile.

La gouvernance de la charte de développement durable de la montagne basque va se construire ainsi autour de trois instances :

1 Le Comité de pilotage de la charte

C'est l'instance décisionnelle chargée de piloter la stratégie et la mise en œuvre de la charte. Le Comité de pilotage est composé des élus des quatre Commissions syndicales et des six Communautés de communes, c'est-à-dire des acteurs publics locaux gestionnaires d'une grande partie du territoire de montagne qui ont porté jusqu'à ce jour la démarche de la charte et souhaitent rester maîtres de sa mise en œuvre opérationnelle. Seront également présents au sein du Comité de pilotage les autres partenaires publics : les services de l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, le Conseil de développement du Pays basque.

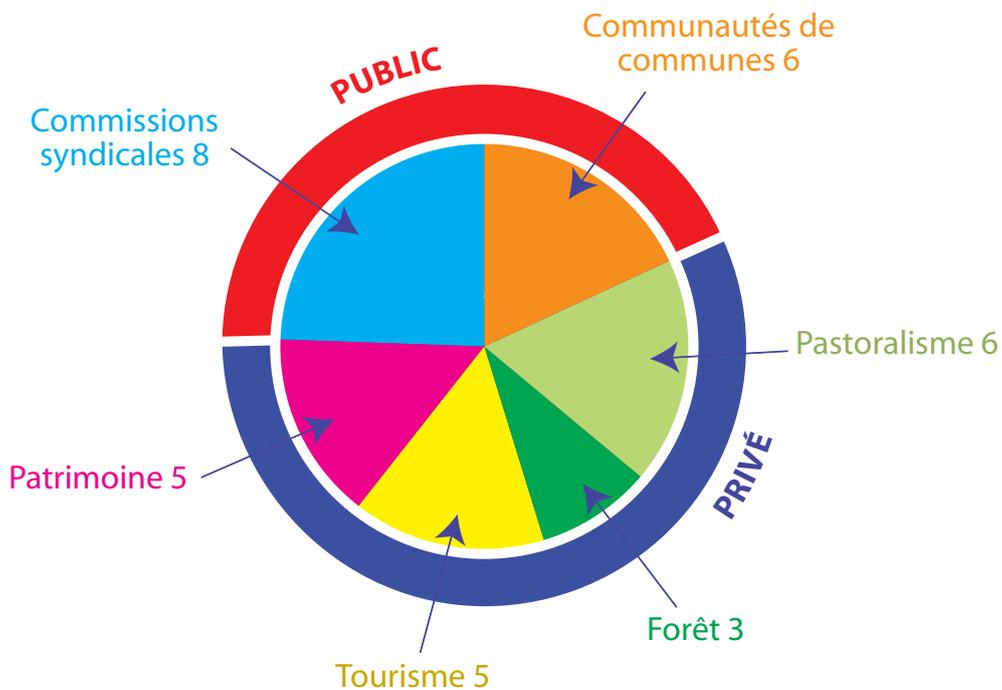


2 Le Comité de programmation Leader

C'est l'instance décisionnelle pour la mise en œuvre du programme Leader 2007-2013 : élaboration de critères formalisés et partagés pour sélectionner les projets subventionnés, affectation des fonds européens Feader aux projets retenus. Il pourra aussi être à cette occasion un lieu de réflexion, de mobilisation, d'évaluation et d'échanges.

Le Comité de programmation sera composé d'une trentaine de membres, répartis entre un collège privé majoritaire et un collège public. Les socio-professionnels des quatre thématiques structurant les travaux de la charte (agro-pastoralisme, forêt, tourisme et loisirs, patrimoine naturel et culturel) seront représentés parmi le collège privé. On retrouvera parmi les acteurs publics, les élus des Commissions syndicales et des Communautés de communes de la montagne basque.

Composition du Comité de programmation et répartition des membres entre collège privé et collège public



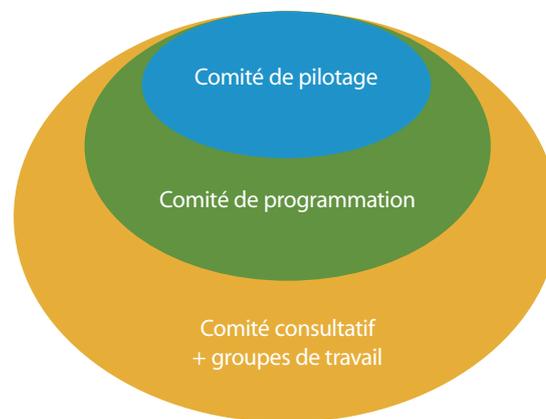
3 Le Comité consultatif de la charte

C'est l'instance de débat et de suivi de la mise en œuvre de la charte.

Le comité consultatif réunira l'ensemble des participants aux travaux de la charte souhaitant s'impliquer dans la mise en œuvre du projet de développement durable de la montagne basque. Ce comité se réunira au moins une fois par an, par exemple à l'occasion du bilan annuel du Comité de programmation. Des groupes de travail joueront un rôle de réflexion, de concertation et de proposition sur des problématiques précises. Par exemple, un premier groupe pourra commencer à travailler sur l'élaboration du code de bonnes pratiques de la montagne basque.

La poursuite de la démarche participative et le fonctionnement de cette gouvernance partagée supposent un important travail d'animation. Pour ce faire, la mise en œuvre de la charte s'appuiera également sur un Comité technique, composé des techniciens des quatre Commissions syndicales et des six Communautés de communes, et sur une équipe opérationnelle dédiée avec notamment la présence d'un animateur-coordonnateur de la charte.

Schéma de la gouvernance de la charte de la montagne basque



2 - Une communication autour de la charte

Pour faire vivre cette charte et permettre à un maximum d'acteurs d'adhérer et de porter ce projet de développement durable pour la montagne basque, il est nécessaire de multiplier les efforts en termes de communication et d'information auprès d'un public le plus large possible. Un plan de communication pourra formaliser les objectifs attendus et les actions nécessaires.

Objectifs :

La communication est un outil complémentaire à l'animation de cette charte.

Elle doit permettre de :

- n Mobiliser les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du programme d'actions et dans la participation à la nouvelle gouvernance.
- n Assurer une plus grande diffusion de la charte et une meilleure appropriation de ses valeurs et de ses objectifs.
- n Valoriser les actions déjà réalisées pour qu'elles puissent créer un effet d'entraînement sur le territoire.

Actions :

n Diffusion de la charte

- Mise à disposition du document pour consultation auprès des Commissions syndicales, des Communautés de communes, du Conseil de développement du Pays basque, du Conseil général, du Conseil régional, des offices de tourisme...
- Mise en ligne de la charte sur les sites internet de ces mêmes institutions et organismes.
- Edition d'une version synthétique de la charte et de dépliants de 2/4 pages. Ces documents pourront être plus largement distribués sur tout le territoire.





n **Des pages internet dédiées à la charte**

On retrouvera des informations sur la charte sur un site web dédié ou sur le site "Lurraldeia". On pourra y suivre les actions progressivement mises en œuvre, les comptes-rendus des groupes de travail et du Comité de programmation Leader. Des liens seront faits vers les associations, acteurs socio-professionnels et collectivités impliqués dans la charte.

n **Une lettre d'information périodique sur la charte**

Trimestrielle ou bi-annuelle, cette lettre sera également un vecteur d'information et de communication sur les objectifs et les valeurs de la charte, sur les différents acteurs engagés dans sa mise en œuvre, sur l'actualité et le suivi du programme d'actions.

n **Evénements autour de la charte**

Le lancement du programme Leader (début été 2008) sera un temps fort pour communiquer autour de la charte (réunion publique, conférence de presse, distribution de la version synthétique de la charte,...).

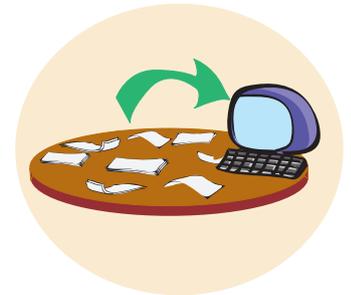
Le bilan annuel de la charte sera aussi l'occasion de communiquer sur l'avancée de son programme d'actions.

Des actions de communication sur la charte pourront aussi être présentes sur différents événements organisés par les acteurs du territoire (journée de la montagne, journée de la transhumance, fête du fromage, Rallye des Cimes...).

n **Travail en réseau**

Les porteurs de la charte s'attacheront aussi à faire connaître l'originalité de la démarche engagée au-delà des "frontières" du territoire. Il s'agit de valoriser les atouts de la montagne basque, ses acteurs et ses projets.

La participation à des colloques et l'implication dans différents réseaux régionaux, nationaux ou européens (Réseau Rural Aquitaine, réseau européen des groupes d'action locale Leader, fédération des Commissions syndicales des Pyrénées, association Euromontana...) seront privilégiées dans la mesure où elles créeront des opportunités d'échange d'expériences, de diffusion de méthodes et/ou de projets.



3 - Suivi et évaluation

La mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation de la charte de la montagne basque répond à la fois à un impératif d'efficacité dans la mise en œuvre du programme d'actions et à la fois à une volonté de transparence et de crédibilité de la démarche engagée.

Objectifs :

L'évaluation est conçue comme un outil de pilotage du programme d'actions de la charte.

Elle doit permettre de :

- n Améliorer l'efficacité du programme d'actions. Il s'agira de repérer, d'analyser et de comprendre les réussites et les échecs, de repérer les leviers d'action et de surmonter les obstacles. L'évaluation permettra ainsi d'apporter des pistes d'amélioration et d'optimiser les moyens techniques de mise en œuvre.
- n Favoriser l'appropriation des résultats par les acteurs concernés, en rendant compte périodiquement de l'avancée du programme. L'évaluation sera l'occasion de construire une connaissance partagée de l'impact des actions réalisées et de créer les conditions d'une réflexion collective approfondie sur l'avenir du territoire.
- n Trouver une bonne cohérence entre la stratégie de la charte de la montagne basque et le programme Leader, en veillant également à l'articulation avec le projet de territoire "Pays basque 2020".



Méthodologie :

Elle se décline en 3 axes :

- n Une auto-évaluation *in itinere* ("chemin faisant") assurera un suivi continu des actions par un système de tableau de bord.
- n Une évaluation en 2010, réalisée en externe, permettra d'apporter les ajustements et les réorientations nécessaires.
- n Une évaluation en 2013, réalisée en externe, confrontera les opérations effectivement réalisées par rapport au programme d'actions prévisionnel et appréciera ces opérations en fonction de leur impact et de leur portée par rapport au projet de développement défini dans la charte.

De façon générale, une méthodologie de type participative sera privilégiée dans l'objectif de faciliter l'appropriation des résultats par l'ensemble des acteurs concernés. Dans cette optique, les critères et les indicateurs pourront être co-produits, ou du moins validés par tous, et les données qui en résultent seront l'objet d'une large diffusion et de discussion.

Un partenariat avec le Conseil de développement du Pays basque, qui assure une mission d'évaluation de l'ensemble des politiques publiques en Pays basque, permettra de veiller à la cohérence des actions de la charte avec les autres politiques publiques.

Outils :

L'évaluation s'appuiera sur 3 outils :

- n **Un cadre de référence de l'évaluation**

Ce document de quelques pages sera élaboré au départ avec le Comité de pilotage et le Comité de programmation. Il précisera les objectifs sur lesquels porte l'évaluation, les indicateurs (de résultat et de réalisation) correspondants, les modalités de collecte de l'information et les modalités de restitution aux acteurs locaux.

- n **Un tableau de bord de suivi financier**

Cet outil recensera les principaux indicateurs de suivi du programme d'actions de la charte. Il permettra de suivre l'avancement de la réalisation des opérations et d'assurer une veille sur la remontée des dépenses.

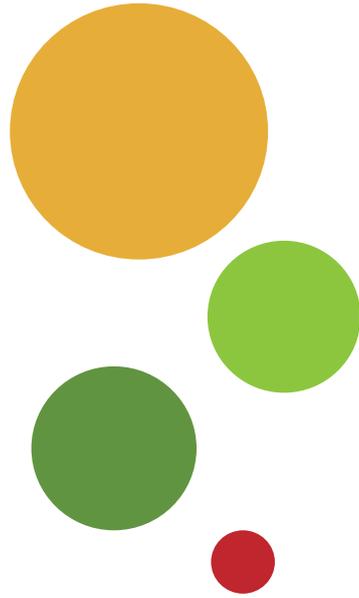
- n **Un bilan annuel**

Une fois par an (en début d'année par exemple), une réunion du Comité de pilotage et du Comité de programmation sera exclusivement consacrée au bilan des actions de la charte sur l'année écoulée et à la programmation des actions de l'année suivante. La présentation de l'état d'avancement du programme Leader permettra d'évaluer, en s'appuyant sur le cadre de référence, les écarts entre les objectifs fixés initialement et les résultats obtenus (que ce soit en terme de contenu, de coûts et de calendrier).

Ce moment sera ainsi l'occasion de faire le point sur la stratégie et de débattre d'éventuelles décisions de réorientation du projet de développement et/ou d'actions à réaliser pour améliorer la mise en œuvre du programme.

Ce bilan annuel sera également présenté et discuté avec le comité consultatif de la charte.





Conclusion





L'élaboration de la charte de la montagne basque a mobilisé près de 200 acteurs du territoire. Ils ont su dépasser leurs divergences pour débattre et construire ensemble un projet partagé de développement durable au profit d'une montagne vivante, active et entretenue.

La charte inscrit ainsi les activités agro-pastorales et forestières comme clés de voûte de l'aménagement et du développement de la montagne tout en intégrant les potentialités économiques d'un développement maîtrisé du tourisme et des loisirs. Elle entend conforter les structures publiques gestionnaires de cet espace tout en favorisant une gestion concertée avec l'ensemble des acteurs socio-économiques présents. Elle veut maintenir une montagne libre et ouverte à tous tout en élaborant des règles et bonnes pratiques pour assurer une cohabitation harmonieuse et veiller au respect des équilibres naturels et de l'identité culturelle de ce territoire.

La démarche est novatrice. Les objectifs fixés sont ambitieux. Les attentes sont nombreuses.

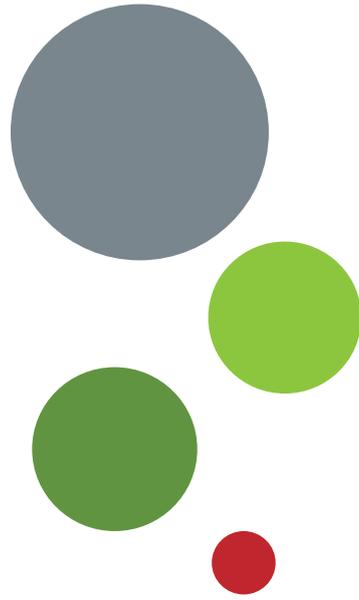
Le programme européen Leader 2007-2013 pourra constituer un levier important dans la mise en œuvre opérationnelle de la charte, en appuyant la construction d'une nouvelle gouvernance à l'échelle de la montagne basque, en favorisant une synergie entre les différentes activités économiques, en soutenant une amélioration des outils de gestion technique, en encourageant la mise en réseau des acteurs et les projets de coopération.

Mais il dépend aujourd'hui surtout de la mobilisation et de l'engagement de chacun, acteurs publics, privés et associatifs, de relever les défis en poursuivant la dynamique engagée et en concrétisant les actions de la charte.

A l'initiative de cette démarche, les Commissions syndicales et les Communautés de communes entendent bien en tout cas contribuer à faire vivre cette charte pour qu'elle reste un lieu permanent d'action et de concertation au profit du développement durable de la montagne basque. Un outil pour rassembler, proposer et concrétiser.







Liste nominative des personnes invitées à participer aux ateliers de la charte

Ateliers FORET

Nom	Prénom	Organisme
Sallaberry	Pierrot	Office National des Forêts
Meunier	Jean-Lou	Office National des Forêts
Touyarou	Jean	CRPF
Castan	Michel	COFOR/ Commission syndicale Soule
Harignordoquy	Jean-Louis	HEMEN
Salvayre	Estelle	Conseil général
Eyherabide	Estebe	Conseil général
Gipouloux	Stéphane	DDAF
Boniface	Patrick	DDAF
Oxibar	Martin	Commission syndicale Soule
Tourreuil	David	Commission syndicale Soule
Crosnier	Lionel	Commission syndicale Cize
Marchand	Céline	Commission syndicale Cize
Erguy	Jean-Guillaume	Commission syndicale Cize
Chabat	Jean-Jacques	Commission syndicale Cize
Oillarburu	Jean-Bernard	Commission syndicale Cize
Lagourgue	Marc	Commission syndicale Ostabaret
Etchebarren	Marie-Antoinette	Commission syndicale Baïgorry
Hiriart	Jenofa	Syndicat mixte Baxe Nafaroa
Barberena	Javier	Représentant aval-acheteurs
Salomon	M.	Représentant aval-acheteurs
Idiart	M.	Scieurs
Aguirre	M.	Scieurs
Tourreuil	Michel	Etablissement de Travaux Forestiers
Beitia	Richard	Fédération départementale de chasse

Ateliers AGROPASTORALISME

Nom	Prénom	Organisme
Arhancet	Michel	Coopérative Axuria
Armagnague	Jean- Michel	Coopérative Agricole Ovine du Sud Ouest
Hoquy	Thérèse	Idoki (producteurs fermiers du Pays basque)
Quihillalt	Peyo	Coopérative Axuria
Tipy	Maité	Association des Produits Fermiers
Baudéant	Jean	FDSEA - Agriculteur
Goity	Jean-Pierre	FDSEA
Nabarra	Dorothee	ELB
Oçafrain	Jean-Marie	ELB / EHLG
Harlouchet	Christian	ELB
Aramendi	Marc	SUAT Pays basque
Anxolabehere	Jean-Michel	Chambre d'agriculture
Aguerre	Cécile	Chambre d'agriculture
Berhocoirigoin	Michel	EHLG
Guecainburu	Pascal	EHLG
Cambou	Christophe	Centre Ovin
Soulas	Claude	Centre Ovin
Gaget	Christophe	Lycée Agricole Soule
Crouspeire	Cécile	Lycée Agricole Frantses Enia
Quéheille	Jean-Marie	Cayolariste
Poineau	Francis	Interprofession Ovine / berger / EHLG

Andère	Michel	Éleveur transhumant
Gaget	Christophe	Lycée Agricole Soule
Aldacourrou	Hélène	Euskal Herriko Artzainak
Ansola	Annie	Euskal Herriko Artzainak
Etcheverry	Pantxo	Euskal Herriko Artzainak
Sans	Anthony	Association de jeunes AZIA
Elichiry	Christine	Algaretxeki (service de remplacement agricole)
Etchegaray	Patrick	AOC Ossau Iraty / Chambre d'agriculture
Barrère	Céline	AOC Ossau Iraty
Xavier	Pierre	AOC Iroulégu
Urricariet	Jean-Michel	Groupement de Défense Sanitaire / ELB
Maitia	Jean-Bernard	Groupement de Défense Sanitaire
Oçafrain	Michel	Association Porc Basque
Irigarray	Michel	Communauté de communes Soule
Queheille	Batitta	Communauté de communes Soule
Delgue	M.	Communauté de communes Iholdi
Astabile	Jean-Marie	Communauté de communes Iholdi - Agriculteur
Tourreuil	David	Commission syndicale Soule
Etchebarne	Arnaud	Commission syndicale Soule - Agriculteur
Castan	Michel	Commission syndicale Soule
Etcheberry	Jean-Michel	Commission syndicale Ostabaret - Agriculteur
Molinos	Bernard	Commission syndicale Ostabaret - Agriculteur -EHLG
Caset	Jean-Louis	Commission syndicale Ostabaret
Poydessus	Dominique	Commission syndicale Ostabaret
Miranda	Louis	Commission syndicale Ostabaret
Uhart	Jean-Christophe	Commission syndicale Ostabaret - Agriculteur
Etchebarren	Marie-Antoinette	Commission syndicale Baïgorry
Oillarburu	Jean-Bernard	Commission syndicale Cize
Ahamendaburu	Bernard	Commission syndicale Cize
Tafernaberry	Roger	Commission syndicale Cize
Elissetche	Jacques	Commission Locale Ecobuage
Goni	Maité	Association pastorale d'Arrossa
Dunoyer	M.	Association nationale du Pottok
Oyhenart	M.	Association nationale des chevaux de trait de Soule
Eyherabide	Estebe	Conseil général
Bonifas	Patrick	DDAF

Ateliers PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Nom	Prénom	Organisme
Esnault	François	Conseil général
Eyherabide	Estebe	Conseil général
Lespade	Antoinette	Association Bortukariak
Mujica	Marie-José	Association Bortukariak
Larroque	Joel	Association Ikherzaleak (Soule)
Goyheneix	Joseph	Commission Syndicale Cize
Oillarburu	Jean-Bernard	Commission syndicale Cize
Marchand	Céline	Commission syndicale Cize
Oxandabrats	Luxi	Commission syndicale Cize

Lascor	Pierre-Paul	Commission Syndicale Ostabaret
Pitchouague	M.	Commission Syndicale Ostabaret
Etchebarren	Marie-Antoinette	Commission Syndicale Baïgorry
Lambert	Jean-Marie	Commission syndicale Baïgorry
Oxibar	Martin	Commission Syndicale Soule
Tourreuil	David	Commission syndicale Soule
Castan	Michel	Commission syndicale Soule
Inarra	Philippe	CPIE
Garbay	Alain	Association Saiak
Etcheberry	Laurent	CREN / syndicat mixte Baxe Nafaroa
Chevalier	M.	Agence de l'eau
Etchandy	Jacky	Contrat de rivière de la Nive
Diribarne	Maxime	Contrat de rivière de la Nive
Curutchague	Nicolas	Contrat de rivière Soule
Hurmig	M.	Association Les Amis de la vieille Navarre
Suaznabar	Alain	Association Les Amis de la vieille Navarre
Galop	Didier	CNRS
Clément	Olivier	INRA
Saldivielso	Rafaël	Association Aunamendi
Auriol	Benat	Association Aunamendi
Iratxet	Jean-Louis	ONCFS
Urqun	Jean-Paul	OCL / Groupe chiroptères Aquitaine
Iriart chasseurs	Jean	Fédération départementale des
Idiart	Jacques	Randonneur, photographe
Laspress	François	Environnementaliste
Beitia	Richard	Fédération départementale de chasse
Iriart	Jean	Fédération départementale de chasse
Matringe	Loïc	DIREN

Ateliers TOURISME

Nom	Prénom	Organisme
Chilo	Martine	Office de Tourisme de Soule
Otazu	Jean	Office de Tourisme de Soule
Dissard	Emmanuelle	Office de Tourisme Saint Palais - Basse Navarre
Battaglino	Sabine	Office de Tourisme Garazi-Baigorri
Ernaga	Marie-Hélène	Office de Tourisme St Etienne de Baïgorry
Levade	Yannick	Communauté de communes Soule
Iratcabal	Clément	Commission syndicale Soule
Tourreuil	David	Commission syndicale Soule
Castan	Michel	Commission syndicale Soule
Etchebarren	Marie-Antoinette	Commission syndicale Baïgorry
Elissetche	Christiane	Mairie St Etienne de Baïgorry
Paris	Gracianne	Commission syndicale Cize
Oillarburu	Jean-Bernard	Commission syndicale Cize
Caracotche	Pierre	Commission syndicale Cize
Ithurralde	Serge	Commission syndicale Ostabaret
Caldumbide	Sauveur	Commission syndicale Ostabaret
Laspress	Marie-France	Commission syndicale Ostabaret
Peillen	Jean-Marc	SIVU Haute Soule
Narbais	Michel	Syndicat mixte Baxe Nafaroa
Cabannes	Antoine	Maire de St Just Ibarre
Dufau	M.	Mairie de Lantabat
Oteiza	Jean-Baptiste	Mairie Larceveau
Accoceberry	Marcel	Mairie Larrau
Accorcebery	Jean	Larrau
Urhe	Joseph	Larrau
Lacarots	Nicolas	Soule Quad Passion

Afflatet	Pascal	Soule Quad Passion
Pérez	M.	Ecurie des Cimes (4x4)
De Laforcade	Benoît	Ecurie des Cimes
Teillerie	Marcel	Ecurie de Basse Navarre
Sempé	Jean-Claude	Circuit tout terrain à Lacarre
Vogrig	Stéphane	Spéléologie
Gomez	Ruben	Spéléologie/ APPMA
Sastourne	Gilbert	Parapente Delta Club Baigura
Auriol	Benat	Association Aunamendi (FFME)
Lissar	Geneviève	Euskal Raid
Larrandaburu	Pipas	Accompagnateur de montagne
Durgueil	Jean-Luc	Mendi Gaiak (accompagnateurs de montagne)
Zuaznabar	Alain	Association Les Amis de la Vieille Navarre
Samacarry	Bertrand	Association Chemin de St Jacques (accueil des pèlerins)
Bosom	Clément	Association pêche APPMA Soule
Etcheverry	Jean-Baptiste	Association pêche APPMA Nive
Bidabe	Claude	Association pêche APRN Nive
Iriart	Jean	Fédération départementale des chasseurs
Luro	Jean-Pierre	Association de chasse de la vallée de Baïgorry
Soulas	M.	Fédération des chasseurs (Soule)
Etchebarne	Dominique	Chasseur
Aldoucourrou	Hélène	Euskal Herriko Artzainak
Etcheverry	Sylvie	Chalets d'Iraty
Bilbao	Béatrice	Plateau Iraty Bar de la Commission Syndicale
Chigoyenetche	Odile	Cayolar Restaurant Iraty Cize
Hidondo	Jacques	Association Accompagnateur de montagne
Erdozaincy	Jean-Paul	Cayolar Eltzarre
Biscaichipy	M. et Mme	Cayolar
Lhomme	M. et Mme	Chalet Pedro
Etchandy	Jean-Jacques	Refuge Orisson
Jacques	M.	Chambres et tables d'hôtes
Ourtiague	Jeanne	Chambres et tables d'hôtes
Tellechea	Cathy	Chambres chez l'habitant - Clé Vacances
Changala	André	Ferme auberge "Vacances paysannes"
Erdolaincy	Jean-Paul	Groupement Pastoral d'Eltzare
Hillau	Marianne et Joseph	Produits à la ferme
Sagaspe	Pierre	"Bienvenue à la ferme"
Etchebarne	Jean-Marie	"Bienvenue à la ferme"
Mailharro	Jean-Marie	Chambre de Commerce et d'Industrie
Etchemaité	Pierre	Représentant des restaurateurs
Mugordoy	Alain	Représentant des restaurateurs
Bidart	Alain	Hôtelier restaurateur (Baïgorry)
Turon Barrère	Michel	Hôtelier auberge
Baudour	Cédric	Hôtelier restaurateur (Baïgorry)
Laxague	Annie	Association des commerçants des Aldudes (ACVA)
Larramendy	Pantxica	ACVA - Auberge des Aldudes
Oteiza	Catherine	ACVA
Olharan	Thierry	Hôtel Trinquet Larceveau
Negueloua	Paxkal	Hôtel Espellet Larceveau
Vignau	Lucie	Conseil général
Ulanga	Denis	Conseil général
Eyherabide	Estebe	Conseil général
Martin	Frédéric	Comité départemental du tourisme
De Rivière	Jean	Comité départemental du tourisme
Lapierre	Dominique	Direction Départementale Jeunesse et Sport
Muller	Véronique	Sous Préfecture de Bayonne

Délibération des Commissions syndicales et des Communautés de Communes adhérant à la charte

- 1 - Commission syndicale du Pays de Cize
- 2 - Commission syndicale de la vallée de Baïgorry
- 3 - Commission syndicale du Pays de Soule
- 4 - Commission syndicale de l'Ostabaret
- 5 - Communauté de communes de Garazi-Baigorri
- 6 - Communauté de communes de Soule
- 7 - Communauté de communes Iholdi-Oztibarre
- 8 - Communauté de communes Errobi
- 9 - Communauté de communes Pays de Hasparren
- 10 - Communauté de communes Sud Pays Basque

**COMMISSION SYNDICALE DU PAYS DE CIZE
GARAZIKO MENDI ELKARGOA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de convocation : 10.12.2007	Le 17.12.2007
Membres : En exercice : <input type="text" value="20"/> Présents : <input type="text" value="11"/> Votants : <input type="text" value="11"/>	Le COMITE SYNDICAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de MR ERGUY JEAN GUILLAUME Etaient Présents: Mme PARIS . OXANDABARATS NEGUELOUA et MM AHAMENDABURU. POYDESSUS. TAFERNABERRY. CARACOTCHE. AUZQUI. CHABAT.GOYENEIX Etaient absents : Mad DUGUINE. MM .ARRETCHÉ .CURUTCHET. GASTELLOU. HARINORDOQUY. BISCAICHIPY. LERISSA. BERTERBIDE. DIRIART.

Objet : VALIDATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA MONTAGNE BASQUE

Le **Président** de la Commission syndicale rappelle que :

- Les mutations profondes qui affectent la montagne basque depuis une quinzaine d'années entraînent une fragilisation de l'économie agro-pastorale et un risque de multiplication des conflits d'usages.

- L'élaboration d'une charte de développement de la montagne basque est une démarche volontaire, engagée par les acteurs de ce territoire, pour répondre à ces enjeux en construisant en commun le devenir de la montagne basque afin que celle-ci reste vivante, active et attractive. La place centrale des activités agro-pastorale et sylvicole y est réaffirmée comme clés de voûte de l'aménagement et du développement de la montagne basque. La charte souligne aussi la nécessité d'organiser une gestion concertée de cet espace montagnard pour assurer une cohabitation en bonne intelligence avec le développement des activités nouvelles (loisirs, activités de plein air, tourisme,...).

- La charte constitue la suite logique des travaux engagés en 2003 par le Conseil de développement sur la conciliation des différentes activités en montagne. Elle s'inscrit dans le programme opérationnel du projet de territoire Pays Basque 2020 validé le 9 décembre 2006 par le Conseil des Elus.

- Cette charte est le fruit d'un important travail de concertation qui a réuni de mai à juillet 2007 près de 200 acteurs locaux de toutes les vallées de la montagne basque (élus, agriculteurs, bergers, forestiers, chasseurs, randonneurs, naturalistes, professionnels du tourisme,...). L'état des lieux réalisé et les priorités d'action dégagées à la suite de cette large démarche participative ont fait l'objet d'une restitution publique organisée le 6 novembre 2007 à St Jean le Vieux.

- La charte de développement durable de la montagne basque est un document cadre, une "déclaration d'intention" qui expose les grands objectifs de la démarche de développement que le territoire compte atteindre. Elle se compose de trois parties : des éléments de contexte et de méthodologie, un état des lieux et des orientations stratégiques définies pour répondre aux enjeux du territoire. Les déclinaisons opérationnelles seront portées par la suite par différents maîtres d'ouvrage selon leurs compétences et leur souhait.

- Une partie des actions de la charte de la montagne basque constituera la trame de la candidature du Pays basque au programme européen Leader 2007-2013.

La Commission syndicale **VALIDE** les orientations stratégiques de la charte de développement durable de la montagne basque.

DESIGNE Messieurs **ERGUY Jean Guillaume** et **TAFERNABERRY Roger**, élus syndicaux qui participeront au Comité de pilotage de la charte de la montagne basque.

St Jean Pied de Port le 17/12/2007



- COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE BAIGORRY

Séance du 09 Novembre 2007

L'an deux mille sept et le neuf Novembre à quatorze heures trente,
le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en
la Mairie de St Etienne de Baïgorry, sous la présidence de Madame ETCHEBARREN MA, Syndic.

La séance a été publique.

Etaient présents: Mrs SORHONDO, LAMBERT, GOICOECHEA, LAXAGUE et
SALDUBEHERE.

Etaient absents: Mrs ERNAGA et ALDACOURROU.

Objet : VALIDATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA MONTAGNE BASQUE

La Présidente rappelle à la Commission Syndicale que :

- Les mutations profondes qui affectent la montagne basque depuis une quinzaine d'années entraînent une fragilisation de l'économie agro-pastorale et un risque de multiplication des conflits d'usages.

- L'élaboration d'une charte de développement de la montagne basque est une démarche volontaire, engagée par les acteurs de ce territoire, pour répondre à ces enjeux en construisant en commun le devenir de la montagne basque afin que celle-ci reste vivante, active et attractive. La place centrale des activités agro-pastorale et sylvicole y est réaffirmée comme clés de voûte de l'aménagement et du développement de la montagne basque. La charte souligne aussi la nécessité d'organiser une gestion concertée de cet espace montagnard pour assurer une cohabitation en bonne intelligence avec le développement des activités nouvelles (loisirs, activités de plein air, tourisme,...).

- La charte constitue la suite logique des travaux engagés en 2003 par le Conseil de développement sur la conciliation des différentes activités en montagne. Elle s'inscrit dans le programme opérationnel du projet de territoire Pays Basque 2020 validé le 9 décembre 2006 par le Conseil des Elus.

- Cette charte est le fruit d'un important travail de concertation qui a réuni de mai à juillet 2007 près de 200 acteurs locaux de toutes les vallées de la montagne basque (élus, agriculteurs, bergers, forestiers, chasseurs, randonneurs, naturalistes, professionnels du tourisme,...). L'état des lieux réalisé et les priorités d'action dégagées à la suite de cette large démarche participative ont fait l'objet d'une restitution publique organisée le 6 novembre 2007 à St Jean le Vieux.

- La charte de développement durable de la montagne basque est un document cadre, une "déclaration d'intention" qui expose les grands objectifs de la démarche de développement que le territoire compte atteindre. Elle se compose de trois parties : des éléments de contexte et de méthodologie, un état des lieux et des orientations stratégiques définies pour répondre aux enjeux du territoire. Les déclinaisons opérationnelles seront portées par la suite par différents maîtres d'ouvrage selon leurs compétences et leur souhait.

- Une partie des actions de la charte de la montagne basque constituera la trame de la candidature du Pays basque au programme européen Leader 2007-2013.



Où l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

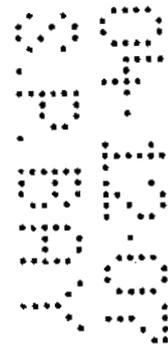
- VALIDE les orientations stratégiques de la charte de développement durable de la montagne basque.

- DESIGNNE Madame ETCHEBARREN MA (Présidente), Mr LAMBERT Jean-Baptiste (Vice-Président) et Mr GOICOECHA Jean en cas d'empêchement de l'un ou l'autre pour participer au Comité de pilotage de la charte de la montagne basque.

Ainsi fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,





COMMISSION SYNDICALE DU PAYS DE SOULE

Séance du 22 décembre 2007

Extrait du registre des délibérations

J.-P. MIRANDE
Conseiller Général du Canton de Mauléon
Syndic de la Commission Syndicale du Pays de Soule

Secrétariat :
BUREAU TECHNIQUE
Rue d'Arthez-Lassalle - 64130 MAULÉON
Tél. 05 59 28 05 28 - Fax 05 59 28 06 73
E-MAIL : csp@noul.fr

Nombre de délégués en exercice : 43

Nombre de délégués présents : 26

Nombre de délégués votants : 26

L'an deux mille sept et le 22 décembre à 9h30,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre MIRANDE, Syndic.

***Étaient Présents :** Jean Marie ETCHEBARNE – Louis SICRE – Jean BARNEIX – Armand CARRICART – J. Philippe PETIT – J. Bernard PINQUE – R. BONNAT – Arnaud FAURJE – Pierre OBLAGUE – J. Pierre MIRANDE – JP BIGEARDEL – J. Michel ARMAGNAGUE – J. Pierre FERCHICOT – Albert CHORHO – J. Martin ETCHECOPAR – Alain LAHONTA – Jacques ALGALARRONDO – Simone CURUICHET – Jean QUILLALLET – Sylvain AYPHASSORHO – Bernard HARCOURY – JA ETCHEBARNE – M URJHE – JP MIRANDE – JP COUILLET – M OXIBAR*

Objet : charte de développement durable la montagne basque

Le Président rappelle que :

- Les mutations profondes qui affectent la montagne basque depuis une quinzaine d'années entraînent une fragilisation de l'économie agro-pastorale et un risque de multiplication des conflits d'usages.
- L'élaboration d'une charte de développement de la montagne basque est **une démarche volontaire**, engagée par les acteurs de ce territoire, pour répondre à ces enjeux **en construisant en commun le devenir de la montagne basque** afin que celle-ci reste vivante, active et attractive. **La place centrale des activités agro-pastorales et sylvicoles y est réaffirmée comme clés de voûte de l'aménagement et du développement de la montagne basque.** La charte souligne aussi la nécessité d'organiser une gestion concertée de cet espace montagnard pour assurer une cohabitation en bonne intelligence avec le développement des activités nouvelles (loisirs, activités de plein air, tourisme,...).
- La charte constitue la suite logique des travaux engagés en 2003 par le Conseil de développement sur la conciliation des différentes activités en montagne. Elle s'inscrit dans le programme opérationnel du projet de territoire Pays Basque 2020 validé le 9 décembre 2006 par le Conseil des Elus.
- Cette charte est le fruit d'un important travail de concertation qui a réuni de mai à juillet 2007 près de 200 acteurs locaux de toutes les vallées de la montagne basque (élus, agriculteurs, bergers, forestiers, chasseurs, randonneurs, naturalistes, professionnels du tourisme,...).
- L'état des lieux réalisé et les priorités d'action dégagées à la suite de cette large démarche participative ont fait l'objet d'une restitution publique organisée le 6 novembre 2007 à St Jean le Vieux.
- **La charte de développement durable de la montagne basque est un document cadre, une "déclaration d'intention"** qui expose les grands objectifs de la démarche de développement que le territoire compte atteindre. Elle se compose de trois parties : des éléments de contexte et de méthodologie, un état des lieux et des orientations stratégiques définies pour répondre aux enjeux du territoire. Les déclinaisons opérationnelles seront portées par la suite par différents maîtres d'ouvrage selon leurs compétences et leur souhait.
- Une partie des actions de la charte de la montagne basque constituera la trame de la candidature du Pays basque au programme européen Leader 2007-2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, avec 25 voix pour et 1 abstention,

**VALIDE
NOMME
REAFFIRME
PRECISE
RAPPELLE**

les orientations stratégiques de la Charte de développement durable de la montagne basque ;
Messieurs S AYPHASSORHO et JA ETCHEBARNE au Comité de pilotage de la Charte ;
la position jamais démentie des collectivités de Soule contre NATURA 2000 ;
que la Soule ne s'engagera pas dans l'élaboration de la mesure Pastoralisme 10 de la Charte ;
que chaque action à engager devra faire l'objet d'une délibération du maître d'ouvrage correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Syndic,

Jean Pierre MIRANDE

Commission Syndicale
de l'Ostabarret



Ostabat-Asmc

64120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'an deux mille sept

Le 18 décembre à 10h30

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CASSET Jean-Louis

Date de la convocation : 30 novembre 2007

PRESENTS : CASSET. POYDESSUS - CALDUNBIDE - ETCHEBERRY - MIRANDA - OTHART - UHART - CEANBELAR - ITHURRALDE - CARRICONDO - ILHARREBORDE BISCAY - PITCHOUAGUE - NAILHARRO - INCHASTOICHIPY - LASCOR MOLINOS.

ABSENTS : /

Nombre de membres : 17 en exercice : 17 Rejets : 17 Votants : 17.

Monsieur LASCOR Pierre Paul a été élu secrétaire de séance

Objet : VALIDATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA MONTAGNE BASQUE

Le Président de la Commission syndicale rappelle que :

- Les mutations profondes qui affectent la montagne basque depuis une quinzaine d'années entraînent une fragilisation de l'économie agro-pastorale et un risque de multiplication des conflits d'usages.

- L'élaboration d'une charte de développement de la montagne basque est une démarche volontaire, engagée par les acteurs de ce territoire, pour répondre à ces enjeux en construisant en commun le devenir de la montagne basque afin que celle-ci reste vivante, active et attractive. La place centrale des activités agro-pastorale et sylvicole y est réaffirmée comme clés de voûte de l'aménagement et du développement de la montagne basque. La charte souligne aussi la nécessité d'organiser une gestion concertée de cet espace montagnard pour assurer une cohabitation en bonne intelligence avec le développement des activités nouvelles (loisirs, activités de plein air, tourisme,...).

- La charte constitue la suite logique des travaux engagés en 2003 par le Conseil de développement sur la conciliation des différentes activités en montagne. Elle s'inscrit dans le programme opérationnel du projet de territoire Pays Basque 2020 validé le 9 décembre 2006 par le Conseil des Elus.

- Cette charte est le fruit d'un important travail de concertation qui a réuni de mai à juillet 2007 près de 200 acteurs locaux de toutes les vallées de la montagne basque (élus, agriculteurs, bergers, forestiers, chasseurs, randonneurs, naturalistes, professionnels du tourisme,...). L'état des lieux réalisé et les priorités d'action dégagées à la suite de cette large démarche participative ont fait l'objet d'une restitution publique organisée le 6 novembre 2007 à St Jean le Vieux.

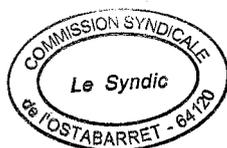
- La charte de développement durable de la montagne basque est un document cadre, une "déclaration d'intention" qui expose les grands objectifs de la démarche de développement que le territoire compte atteindre. Elle se compose de trois parties : des éléments de contexte et de méthodologie, un état des lieux et des orientations stratégiques définies pour répondre aux enjeux du territoire. Les déclinaisons opérationnelles seront portées par la suite par différents maîtres d'ouvrage selon leurs compétences et leur souhait.

- Une partie des actions de la charte de la montagne basque constituera la trame de la candidature du Pays basque au programme européen Leader 2007-2013.

La Commission syndicale VALIDE les orientations stratégiques de la charte de développement durable de la montagne basque.

Le Président demande l'avis de l'assemblée pour désigner deux élus syndicaux qui participeront au Comité de pilotage de la charte de la montagne basque.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

J. L. CASSET

Communauté de communes Garazi Baigorri
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres : **L'an deux mille sept**
le 23 novembre à 17 H30
en exercice : 50 le Conseil de communauté
présents : 36 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu
votants : 36 habituel de ses séances sous la Présidence de M. IDIART
Date de convocation : 8/11/2007

PRESENTS : MM Lambert JB, Eyhartz JP, Amestoy E, Ithurbide, Elgue, Etchandy, Arrabit, Etcheverry, Franchistéguy J, Idiart, Camou, Irigoïn JP, Goni, Irumé, Idieder, Anchordoquy, Berhouet, Ibanez, Etchegaray, Lhosmot, Iribarren, Garicoitz, Galant, Biscaichipy, Bastanchury, Guénard, Gorostiague, Inchauspé H, Camino, Jaureguay, Carricaburu, Hargain, Elisseche, Setoain, Delpech, Jouantho.

M. Irumé a été nommé secrétaire de séance.

Objet : VALIDATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA MONTAGNE BASQUE

Le Président de la Communauté de communes rappelle que :

- Les mutations profondes qui affectent la montagne basque depuis une quinzaine d'années entraînent une fragilisation de l'économie agro-pastorale et un risque de multiplication des conflits d'usages.

- L'élaboration d'une charte de développement de la montagne basque est une démarche volontaire, engagée par les acteurs de ce territoire, pour répondre à ces enjeux en construisant en commun le devenir de la montagne basque afin que celle-ci reste vivante, active et attractive. La place centrale des activités agro-pastorale et sylvicole y est réaffirmée comme clés de voûte de l'aménagement et du développement de la montagne basque. La charte souligne aussi la nécessité d'organiser une gestion concertée de cet espace montagnard pour assurer une cohabitation en bonne intelligence avec le développement des activités nouvelles (loisirs, activités de plein air, tourisme,...).

- Cette charte est le fruit d'un important travail de concertation qui a réuni de mai à juillet 2007 près de 200 acteurs locaux de toutes les vallées de la montagne basque (élus, agriculteurs, bergers, forestiers, chasseurs, randonneurs, naturalistes, professionnels du tourisme,...).

L'état des lieux réalisé et les priorités d'action dégagées à la suite de cette large démarche participative ont fait l'objet d'une restitution publique organisée le 6 novembre 2007 à St Jean le Vieux.

- La charte de développement durable de la montagne basque est un document cadre, une "déclaration d'intention" qui expose les grands objectifs de la démarche de développement que le territoire compte atteindre. Elle se compose de trois parties : des éléments de contexte et de méthodologie, un état des lieux et des orientations stratégiques définies pour répondre aux enjeux du territoire. Les déclinaisons opérationnelles seront portées par la suite par différents maîtres d'ouvrage selon leurs compétences et leur souhait.

- Une partie des actions de la charte de la montagne basque constituera la trame de la candidature du Pays basque au programme européen Leader 2007-2013.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

*VALIDE les orientations stratégiques de la charte de développement durable de la montagne basque.

* DESIGNE Mr Idiart, membre titulaire et Mr Berhouet, membre suppléant pour participer au comité de pilotage de la charte de la montagne basque.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,





Séance du mardi 4 décembre 2007

Nbre de membres en exercice : 50

L'an deux mille sept, le quatre du mois de décembre, à 20 h 30 ;

Nbre de présents : 39

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Baptiste QUEHEILLE, Président.

Nbre de votants : 39

Date de la convocation : 27/11/2007

PRÉSENTS : J.P. ARHANCIAGUE (Ainharp) ; A. ERRECARET (Aïçay Aïçabehety Sunharette) ; J.P. IRIART (Alos Sibas Abense) ; J. ERBIN (Arrast Larrebieu) ; J.B. QUEHEILLE (Aussurucq) ; J.M. BARANTHOL, B. GAMIOCHIPI (Barcus) ; J.B. GONZALEZ (Berrogain Laruns) ; J.B. AGUER (Camou Cihigue) ; H. LAGARONNE (Charritte de Bas) ; J.F. DUBOURDIEU, D. SAGASPE en remplacement de P. AGUER, P. SAFFORES (Chéraute) ; M. IBARRA (Espès Undurein) ; A. SOCCAROS en remplacement de N. IRIGOYEN (Etchebar) ; J.P. MIRANDE, H. LANOUGUERE (Garindein) ; R. BORTHELLE (Golein Libarrenx) ; R. ELISSONDO (Hôpital Saint-Blaise) ; R. ERRAMOUSPE (Idaux Mendy) ; D. BOSCOQ (Lacarry Arhan Charritte) ; M. LANOUGUERE, D. BARBE-LABARTHE, M. DALIER, M. ETCHIEBEST, M. ROSIER, R. SENTUCQ, H. CAMY en remplacement de C. GOUGNE, J. RECALT en remplacement de J.F. VILLANUA (Mauléon) ; M. ROSIER (Moncayolle) ; J. LAVIE (Montory) ; M. BERCAITS (Musculdy) ; L. CAPARRUS en remplacement de A. BERROGAIN (Ordarp) ; J.P. INCAGARAY (Ossas Suhare) ; M. IRIGARAY (Roquiague) ; P. ERBIN, J.M. IRIART en remplacement de J. ARHANCET, A. CAPOULADE (Tardets Sorholus) ; J.P. CHARO (Trois-Villes)

ABSENTS ou EXCUSES : A. PORTE-LABORDE (Haux) ; R. GOMEZ (Laguinge Restoue) ; M. ACCOCEBERRY (Larraut) ; J.P. LIBILBEHETY (Lichans Sunhar) ; J.M. PEILLEN (Licq Atherey) ; J.B. HASTOY (Menditte) ; J.M. BARREIX (Ordarp) ; P. ARROSSAGARAY (Sauguis Saint-Etienne) ; A. AGUIAR (Sainte-Engrâce) ; P. SUESCUN, M. PIERZO (Vidos Abense de Bas)

Objet : Charte de la montagne basque / orientations stratégiques

Le Président rappelle que :

- Les mutations profondes qui affectent la montagne basque depuis une quinzaine d'années entraînent une fragilisation de l'économie agro-pastorale et un risque de multiplication des conflits d'usages.
- L'élaboration d'une charte de développement de la montagne basque est une démarche volontaire, engagée, par les acteurs de ce territoire, pour répondre à ces enjeux en construisant en commun le devenir de la montagne basque afin que celle-ci reste vivante, active et attractive. La place centrale des activités agro-pastorale et sylvicole y est réaffirmée comme clés de voûte de l'aménagement et du développement de la montagne basque. La charte souligne aussi la nécessité d'organiser une gestion concertée de cet espace montagnard pour assurer une cohabitation en bonne intelligence avec le développement des activités nouvelles (bois, activités de plein air, tourisme,...).
- La charte constitue la suite logique des travaux engagés en 2003 par le Conseil de développement sur la conciliation des différentes activités en montagne. Elle s'inscrit dans le programme opérationnel du projet de territoire Pays Basque 2020 validé le 9 décembre 2006 par le Conseil des élus.
- Cette charte est le fruit d'un important travail de concertation qui a réuni de mai à juillet 2007 près de 200 acteurs locaux de toutes les vallées de la montagne basque (élus, agriculteurs, bergers, forestiers, chasseurs, randonneurs, naturalistes, professionnels du tourisme...).
- L'état des lieux réalisé et les priorités d'action dégagées à la suite de cette large démarche participative ont fait l'objet d'une restitution publique organisée le 6 novembre 2007 à St Jean le Vicux.
- La charte de développement durable de la montagne basque est un document cadre, une "déclaration d'intention" qui expose les grands objectifs de la démarche de développement que le territoire compte atteindre. Elle se compose de trois parties : des éléments de contexte et de méthodologie, un état des lieux et des orientations stratégiques définies pour répondre aux enjeux du territoire. Les déclinaisons opérationnelles seront portées par la suite par différents maîtres d'ouvrage selon leurs compétences et leur souhait.
- Une partie des actions de la charte de la montagne basque constituera la trame de la candidature du Pays basque au programme européen Leader 2007-2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec 38 voix POUR et 1 abstention (A. ERRECARET),

VALIDE les orientations stratégiques de la Charte de développement durable de la montagne basque ;
NOMME M. J.B. QUEHEILLE au Comité de pilotage de la Charte ;
REAFFIRME la position jamais démentie des collectivités de Soule contre NATURA 2000 ;
PRECISE que la Soule ne s'engagera pas dans l'élaboration de la mesure Pastoralisme 10 de la Charte ;
RAPPELLE que chaque action à engager devra faire l'objet d'une délibération du maître d'ouvrage correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président,

Xiberon

Communauté de Communes
de Soule
64130 MAULÉON

Jean-Baptiste QUEHEILLE

Communauté de Communes IHOLDI-OZTIBARRE

Délibération du Conseil Communautaire : séance du 27 novembre 2007

Nb de délégués : 31. Nb de délégués en exercice : 31. Nb de délégués présents : 23. Nb de délégués votants : 24.
Affichage convocation : 19/11/2007. Publication de la délibération : 28/11/2007. Envoi à sous-préfecture : 28/11/2007.

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la CDC IHOLDI-OZTIBARRE, dûment convoqué le 19/11/2007 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de LARCEVEAU, sous la présidence de Monsieur Lucien DELGUE, Président.

Présents : Marc ARRACHOU, Lucien DELGUE, Roger LANDAGARAY, M-Hélène ETCHEVERRY, Jean-Marie ASTABIE, Marie-Hélène CATALOGNE, Yves LASCOR, Claude ARÇUBY, Jean Louis CASET, Bernard CACHENAUT, André SANCHEZ, M-Hélène OYHENART, Bernadette OILLARBURU, Evelyne GACHEN, Yves ONDARTS, Jean-Baptiste OTEIZA, Anne-José CHASSEVENT, Jean-Claude ELISSEITS, Daniel OLCOMENDY, Antoine CABANNE, P-Michel NEGUELOUA, Nathalie SUSPERREGUI et Bernard ELICEITS formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : André ETCHEBERRY à Marc ARRACHOU.

Absent(s) / Excusé(s) : André ETCHEBERRY, Christophe POUCHULU, Gérard ETCHEGOIN, Jean CARRICONDO, Jean-Pierre INDABURU, Marie-Thérèse GASTELLU, Michel CURUTCHET-ETCHART et Fabrice MOLLON.

Monsieur Antoine CABANNE a été élu secrétaire de séance.

Objet : validation de la Charte de développement durable de la montagne basque.

Le Président de la Communauté de communes rappelle que :

- Les mutations profondes qui affectent la montagne basque depuis une quinzaine d'années entraînent une fragilisation de l'économie agro-pastorale et un risque de multiplication des conflits d'usages.

- L'élaboration d'une charte de développement de la montagne basque est une démarche volontaire, engagée par les acteurs de ce territoire, pour répondre à ces enjeux en construisant en commun le devenir de la montagne basque afin que celle-ci reste vivante, active et attractive. La place centrale des activités agro-pastorale et sylvicole y est réaffirmée, comme clés de voûte de l'aménagement et du développement de la montagne basque. La charte souligne aussi la nécessité d'organiser une gestion concertée de cet espace montagnard pour assurer une cohabitation en bonne intelligence avec le développement des activités nouvelles (loisirs, activités de plein air, tourisme...).

- La charte constitue la suite logique des travaux engagés en 2003 par le Conseil de développement sur la conciliation des différentes activités en montagne. Elle s'inscrit dans le programme opérationnel du projet de territoire Pays Basque 2020 validé le 9 décembre 2006 par le Conseil des Elus.

- Cette charte est le fruit d'un important travail de concertation qui a réuni de mai à juillet 2007 près de 200 acteurs locaux de toutes les vallées de la montagne basque (élus, agriculteurs, bergers, forestiers, chasseurs, randonneurs, naturalistes, professionnels du tourisme...).

L'état des lieux réalisé et les priorités d'action dégagées à la suite de cette large démarche participative ont fait l'objet d'une restitution publique organisée le 6 novembre 2007 à St Jean le Vieux.

- La charte de développement durable de la montagne basque est un document cadre, une "déclaration d'intention" qui expose les grands objectifs de la démarche de développement que le territoire compte atteindre. Elle se compose de trois parties : des éléments de contexte et de méthodologie, un état des lieux et des orientations stratégiques définies pour répondre aux enjeux du territoire. Les déclinaisons opérationnelles seront portées par la suite par différents maîtres d'ouvrage selon leurs compétences et leur souhait.

- Une partie des actions de la charte de la montagne basque constituera la trame de la candidature du Pays basque au programme européen Leader 2007-2013.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ERROBI » « ERROBI » HERRI ELKARGOA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU MARDI 27 NOVEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le vingt sept novembre à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le dix neuf novembre deux mil sept, s'est réuni à la mairie de Cambo-les-Bains, sous la présidence de Monsieur Vincent BRU.

Etaient présents : M. BRU, Président, Mmes HERNANDORENA, TROTOT, FLORENCE, JUBERA, CELHAY, MM. COLO, ECHEVERRIA, BAUDRY, DAVRIL, BRIDOUX, CARPENTIER, LEROY, GAMOY, ETCHEVERRY G., CASTAING, FAURE, VASSEUR, LAMERENS, CESAT, GENIN, ERVITI, AUROY, LARRE, IRATCHET.

Objet : Validation charte de développement durable de la montagne basque

Le Président de la Communauté de communes rappelle que :

- Les mutations profondes qui affectent la montagne basque depuis une quinzaine d'années entraînent une fragilisation de l'économie agro-pastorale et un risque de multiplication des conflits d'usages.
- L'élaboration d'une charte de développement de la montagne basque est une démarche volontaire, engagée par les acteurs de ce territoire, pour répondre à ces enjeux en construisant en commun le devenir de la montagne basque afin que celle-ci reste vivante, active et attractive. La place centrale des activités agro-pastorale et sylvicole y est réaffirmée comme clés de voûte de l'aménagement et du développement de la montagne basque. La charte souligne aussi la nécessité d'organiser une gestion concertée de cet espace montagnard pour assurer une cohabitation en bonne intelligence avec le développement des activités nouvelles (loisirs, activités de plein air, tourisme,...).
- La charte constitue la suite logique des travaux engagés en 2003 par le Conseil de développement sur la conciliation des différentes activités en montagne. Elle s'inscrit dans le programme opérationnel du projet de territoire Pays Basque 2020 validé le 9 décembre 2006 par le Conseil des Elus.
- Cette charte est le fruit d'un important travail de concertation qui a réuni de mai à juillet 2007 près de 200 acteurs locaux de toutes les vallées de la montagne basque (élus, agriculteurs, bergers, forestiers, chasseurs, randonneurs, naturalistes, professionnels du tourisme,...).
- L'état des lieux réalisé et les priorités d'action dégagées à la suite de cette large démarche participative ont fait l'objet d'une restitution publique organisée le 6 novembre 2007 à St Jean le Vieux.
- La charte de développement durable de la montagne basque est un document cadre, une "déclaration d'intention" qui expose les grands objectifs de la démarche de développement que le territoire compte atteindre. Elle se compose de trois parties : des éléments de contexte et de méthodologie, un état des lieux et des orientations stratégiques définies pour répondre aux enjeux du territoire. Les déclinaisons opérationnelles seront portées par la suite par différents maîtres d'ouvrage selon leurs compétences et leur souhait.
- Une partie des actions de la charte de la montagne basque constituera la trame de la candidature du Pays basque au programme européen Leader 2007-2013.

Sur proposition du Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- valide les orientations stratégiques de la charte de développement durable de la montagne basque
- désigne Mme Gracie FLORENCE déléguée titulaire et Mr Roger GAMOY délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes au Comité de pilotage de la charte de la montagne basque.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme : ELKARGOKO KONTSEILUAREN DELIBEROEN ERREGISTROAREN AGIRIA 2007KO AZAROAREN 27KO BILKURA (ASTEARTEZ)

Bi mila eta zazpi urtean, urriaren hamekan arratsaldeko seiak eta erditan, 2007ko azaroaren 19an legez deitu Elkargoko Kontseilua bildu da Kanboko Herriko Etxean, Vincent BRU Jaunaren lehendakari zapean.

Hor zirenak : BRU Jauna, Lehendakaria, HERNANDORENA, TROTOT, FLORENCE, JUBERA, CELHAY Andereak, COLO, ECHEVERRIA, BAUDRY, DAVRIL, BRIDOUX, CARPENTIER, LEROY, GAMOY, ETCHEVERRY G., CASTAING, FAURE, VASSEUR, LAMERENS, CESAT, GENIN, ERVITI, AUROY, LARRE IRATCHET Jaunak.

Gaia : Euskal Mendiaren garapen iraunkorraren aldeko xartaren onspena

Herri Elkargoko Lehendakariak oroitarazten du :

- 15 urte huntan euskal mendia hunkitzen dituzten aldaketa sakonek, laborantza eta artzaingoen ekonomiaren ahultzea ekartzen dutela eta erabiltzaileen arteko kalapiten emendatzearen irrisua sortzen.
 - Euskal mendiaren garapenerako xarta baten sortzea, lurralde honetako eragileek abiatu duten gogozko desmarta da, galdera horiei erantzuteko, euskal mendiaren geroa elgarrekin eraikiz, honek bizirik, erne, eta erakargarri izaten segi dezan. Laborantza, artzaingo eta oihan jardueren lehentasuna, euskal mendiaren antolakuntza eta garapenaren giltzarri bezala aitzinara emana da dokumentu horretan. Xartak mendiko eremu horren kudeaketa adostua antolatzeko beharra azpimarratzen du ere, jarduera berriekin (aisialdiak, kanpoko jarduerak, turismoa, ...) ongi doan elkarbizitza baten segurtatzeko.
 - Xarta hori, Garapen Kontseiluak 2003 urtean mendiko jarduera ezberdinen elkar aditzeari buruz abiatu lanen segida logikoa da. 2006ko abenduaren 9an Hautetsien Kontseiluak baieztatu Euskal Herri 2020 lurralde proiektuaren programa eraginkorren sartzen da.
 - Xarta hori, 2007ko maiatzetik uztailaraino euskal mendiko ibar guztietako tokiko 200 eragile (hautetsi, laborari, artzain, oihanzain, ihiztari, ibiltari, naturalista, turismoaren inguruko profesionalak, ...) bildu dituen adoste lan handi baten emaitza da.
- Egina izan den egoeraren azterketa eta denen parte hartze desmarta zabal horren ondotik atera diren ekintza-lehentasunak publikoki ezagutaraziak izan dira 2007ko azaroaren 6an Donazarren.
- Euskal mendiaren garapen iraunkorraren aldeko xarta dokumentu nagusi bat da, lurraldeak bete nahi dituen garapen desmartzaren helburuak azaltzen dituen "xede aitorten bat". Hiru zatiz osatua da : testuinguru eta metodologia elementuak, egoeraren azterketa bat eta lurraldearen helburuei erantzuteko finkatu norabide estrategikoak. Ondotik, obralari ezberdinek proiektuaren alor eraginkorrek eramanen dituzte haien gaitasunen eta gogoen arabera.
 - Euskal mendiaren xartaren ekintzen zati batek Euskal Herriko Europako leader 2007-2013 programarako eramaiten duen hautagaitzaren egitura osatuko du.

Lehendakariak proposaturik eta deliberoa hartu ondoan, Elkargoko Kontseiluak :

- euskal mendiaren garapen iraunkorraren aldeko xartako norabide estrategikoak baieztatzen ditu
- Gracie FLORENCE Anderea ordezkari nagusi gisa eta Roger GAMOY Jauna ordezkariorde gisa izendatzen ditu, Herri Elkargoaren ordezkatzeko euskal mendiaren xartaren gidaritza batzordean.

Aho batez onartua.

Gorago idatzi urtean, hilabetean, egunean eta tenorean egina eta deliberatua.

Agiri ziurtatua :
Le Président / Lehendakaria,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du pays de Hasparren " Hasparrenko Lurraldea "

Séance du 11 décembre 2007.

L'an deux mil sept et le onze décembre à vingt et une heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Hasparren, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'immeuble " ARY " rue François Jammes à Hasparren, sous la présidence de Monsieur Jean FALAGAN.

Nombres de membres : Afférents au Conseil de Communauté : 31
En exercice : 31
Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de Convocation : 04/12/07

Date d'affichage : 04/12/07

Présents : Outre celle de Monsieur le Président, AGUERRE Jeanne, BASTERRETCHÉ Jean-Paul, GOYHENETCHE Dominique, THICOIPE Jean, LARROQUE Jean-Baptiste, BIDEGAIN André, GOBEAU Françoise, DUHART Maïté, ETCHEMENDY Bernard, VAUDELIN Gilles, LARRE Xavier, ARBELBIDE Marie-Andrée, BARNEIX Jean-Pierre, DONAPETRY Jean-Michel, DACHARY Jean-Pierre, CAMSLONG Jean, DUBOIS Alain, CLAVERIE Dominique, DAMESTOY Léon, HARRIAGUE Nicole, DARRAIDOU Simon, DURRUTY Christian, SARRAUDE Joseph, GARAT René.

Absent(s) représenté(s) ou ayant donné procuration : LAPEGUE Marcel (représenté par BIDEGAIN André), ELICEIRY Auger (représenté par et procuration à DUHART Maïté), LARTIGUE Daniel (procuration à ETCHEMENDY Bernard), MENDIEDERRETA Jean-Michel (procuration à VAUDELIN Gilles), DIAZ Manuel (procuration à ARBELBIDE Marie-Andrée), HAICAGUERRE Pierre (procuration à GARAT René), DARRICAU Joëlle (représentée par GARAT René).

Absent(s) non représenté(s) et n'ayant pas donné de procuration : DITHURBIDE Robert, ETCHEVERRY Michel.

Monsieur Jean-Pierre DACHARY a été élu secrétaire de séance.

Objet : Validation de la charte de développement durable de la montagne basque.

Monsieur le Président indique que les mutations profondes qui affectent la montagne basque depuis une quinzaine d'années entraînent une fragilisation de l'économie agro-pastorale et un risque de multiplication des conflits d'usages.

Afin de répondre à ces enjeux et de construire en commun le devenir d'une montagne qui reste vivante, active et attractive, les acteurs de ce territoire se sont engagés dans une démarche volontaire en élaborant une charte de développement de la montagne basque.

La place centrale des activités agro-pastorale et sylvicole y est réaffirmée comme clé de voûte de l'aménagement et du développement de la montagne basque. La charte souligne aussi la nécessité d'organiser une gestion concertée de cet espace montagnard pour assurer une cohabitation en bonne intelligence avec le développement des activités nouvelles (loisirs, activités de plein air, tourisme...).

Cette charte constitue la suite logique des travaux engagés en 2003 par le Conseil de développement sur la conciliation des différentes activités en montagne. Elle s'inscrit dans le programme opérationnel du projet de territoire Pays Basque 2020 validé le 09 décembre 2006 par le Conseil des Elus.

Cette charte est le fruit d'un important travail de concertation qui a réuni de mai à juillet 2007 près de 200 acteurs locaux de toutes les vallées de la montagne basque (élus, agriculteurs, bergers, forestiers, chasseurs, randonneurs, naturalistes, professionnels du tourisme...).

Présentés en Conseil Communautaire le 02 octobre 2007, l'état des lieux réalisé et les priorités d'actions dégagées à la suite de cette large démarche participative ont fait l'objet d'une restitution publique organisée le 06 novembre 2007 à Saint Jean le Vieux.

La charte de développement durable de la montagne basque est un document cadre, une "déclaration d'intention" qui expose les grands objectifs de la démarche de développement que le territoire compte atteindre. Elle se compose de trois parties : des éléments de contexte et de méthodologie, un état des lieux et des orientations stratégiques définies pour répondre aux enjeux du territoire. Les déclinaisons opérationnelles seront portées par la suite par différents maîtres d'ouvrage selon leurs compétences et leur souhait.

Une partie des actions de la charte de la montagne basque constituera la trame de la candidature du Pays basque au programme européen Leader 2007-2013.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Valider les orientations stratégiques de la charte de développement durable de la montagne basque.
- Désigner un représentant (Titulaire + Suppléant) au Comité de pilotage de la charte de la montagne basque - instance décisionnelle chargée de piloter la stratégie et la mise en œuvre de la charte -.

Monsieur le Président propose la candidature de Marie-Andrée ARBELBIDE comme délégué titulaire et de Daniel LARTIGUE comme délégué suppléant.

Sur proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide les orientations stratégiques de la charte de développement durable de la montagne basque.
- Désigne Marie-Andrée ARBELBIDE comme délégué titulaire et Daniel LARTIGUE comme délégué suppléant au Comité de pilotage de la charte de la montagne basque - instance décisionnelle chargée de piloter la stratégie et la mise en œuvre de la charte -.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21/12/07 et publication ou notification du 27/12/07	Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme Fait à Hasparren, le 13 décembre 2007 Le Président, Jean FALAGAN COMMUNAUTÉ des COMMUNES du PAYS de HASPARREN HAZPARNEKO LURRALDEA Rue Francis Jammes 64248 HASPARREN Tel. 05 59 29 16 47 Fax 05 59 29 41 58
--	--



Acte exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le 17/10/2007
Affiché du 18/10/2007 au 18/12/2007
CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Le Président,

Le conseil communautaire, dûment convoquée, s'est réuni à Hendaye le jeudi 11 octobre 2007 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Michel HIRIART, Président.

Etaient présents :

Les délégués titulaires :

Mme ALCELAY, Mr ANIOTZBEHERE, Mr ASPIROT, Mr BAREILLE, Mr BERLAN, Mr CLAUSELL, Mme DE CORAL, Mr DELPECH, Mr DUHART, Mr DUPEROU, Mr ECENARRO, Mr ETCHEBERRY, Mr GAVILAN, Mr IDIART, Mr LOLOM, Mme LUBERRIAGA, Mr MARIN, Mr MOURGUY, Mme PARENT-DOMERGUE, Mr POULOU,

Les délégués suppléants :

Mr BONNEHON, Mme WATIER DE CAUPENNE, Mme KEHRIG, Mr ORDOQUI, Mme DAGUERRE, Mr LARRE, Mr DIAS

A donné la procuration :

Mr LADUCHE à Mr ETCHEBERRY, Mr JUZAN à Mr MOURGUY, Mme TORTES SAINT JAMES à Mr DUHART, Mr LARROUSSET à Mr LARRE

Ont été excusés :

Mme ALLIOT-MARIE, Mr BAGEZ-BERNET, Mr COCAGNE, Mr FINESTRA

Délégués titulaires : 36

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoir : 4

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L2122-22, Monsieur Jean Baptiste MOURGUY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°20 : ADHESION A LA DEMARCHE "CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA MONTAGNE BASQUE"

Monsieur Guy POULOU, Vice Président, expose :

L'attrait grandissant pour la montagne basque est une source de développement économique mais engendre des conflits d'usage entre les activités pastorales et forestières traditionnelles et les nouvelles activités de loisir et de tourisme.

Le Conseil de Développement du Pays Basque s'est saisi de cette question en vue d'étudier « comment concilier l'agro pastoralisme, la forêt et les activités de loisirs dans la montagne basque ? » (Rapport de décembre 2003) et voir quel pourrait être « le rôle et les missions des Commissions syndicales dans le portage d'une charte de développement de la montagne basque » (Rapport du bureau du conseil Echos des Villes, mars 2006).

C'est sur cette base que les quatre commissions syndicales du Pays Basque ont engagé depuis les printemps 2007 l'élaboration d'une charte de développement durable de la montagne basque.

La démarche s'est appuyée sur une large concertation des acteurs locaux concernés (agriculteurs, sylviculteurs, acteurs publics et privés du tourisme, association environnementalistes, chasseurs et pêcheurs..).

Par courrier en date du 14 août 2007, les maîtres d'ouvrage de cette démarche ont souhaité étendre la démarche à l'ensemble du territoire de la montagne basque, c'est-à-dire l'ensemble des communes classées en zone montagne. Une présentation de la démarche et de son avancement a été réalisée en Commission Développement Durable de la Communauté de Communes Sud Pays Basque le 6 septembre 2007.

A l'issue de la présentation, les membres de la Commi au Conseil communautaire d'adhérer à cette démarche et ainsi d' pilotage de la charte.

Le Président,

Michel HIRIART

Observations et remarques apportées au document de synthèse des ateliers préparatoires de la charte

- 1- Jean-Marc Arranz, Centre Ovin (mail)
- 2- Syndicat agricole ELB (courrier)
- 3- Commission syndicale de Soule (courrier)
- 4- Association Mendi Gaiak (mail)
- 5- Association Hemen (mail)
- 6- Association Ikherzaleak (courrier)
- 7- Fédération départementale des chasseurs (courrier)
- 8- Denis Vincens, Lycée Agricole Privé Frantses Enia (mail)

Les observations et remarques formulées ci-dessous n'engagent que leurs auteurs

1

From: **Jean-Marc ARRANZ**
To: TOURREUIL David
Sent: Tuesday, October 23, 2007 3:33 PM
Subject: charte vue de loin

David,

J'ai eu, à la mi octobre, le rapport "Document de synthèse des ateliers préparatoires de la Charte", aout 2007, association des commissions syndicales de la montagne basque.

Je formule quelques remarques, à la lecture du document, et suite à notre échange.

En ce qui concerne le diagnostic territorial, agro-pastoralisme :

-juxtaposition de systèmes d'élevage :

elle concerne les systèmes viande et lait, et 3 espèces animales : ovins, bovins, équins. Les systèmes d'élevages dominants sont OL/BA et BA (ou le contraire). Principales évolutions sur 20 ans : BN tirée vers OL, et Soule plutôt vers la viande ;

- Dans le diagnostic, il faut bien différencier et séparer dynamiques agricole et pastorale.

Pour l'activité pastorale, le problème le plus important est, globalement, trop de bétail, et pas assez de règles de "police" à l'échelle des gestionnaires.

Un enjeu important : capacité à gérer ! (même si ce n'est pas simple)

Pour la Soule, au moins, un enjeu autour de la réforme du système des cayolars : difficultés de dialogue entre cayolaristes, conflits, désaccord sur les conduites de troupeaux (conduite de la reproduction, gestion du sanitaire...). On a parlé de remembrement pastoral !

Conséquence : pas assez d'herbe, les chevaux et les vaches sont passés avant, il n'y a plus assez d'herbe pour faire du lait :

- la montagne ne peut plus accueillir d'éleveurs trayeurs, elle ne peut pas accueillir de berger sans terre (à qqes exceptions près).

- La plupart des troupeaux (ovins) descendent en état médiocre (catastrophe en années sèches), il faut acheter plus à l'automne pour rattraper le déficit de l'été.

La montagne n'est pas menacée, globalement, par une diminution de bétail : certains éleveurs vont chercher des montagnes hors Pays basque, hors Béarn...

Pour conforter, le pastoralisme "laitier-fromager", il faut d'abord la volonté de leur garantir de l'herbe ! Mais ce n'est pas facile d'aller expliquer aux 100aines d'éleveurs de chevaux (600 éleveurs mixtes brebis laitières+chevaux, et tous les autres).

La main d'oeuvre : un vrai problème, mais le cas du Béarn montre que les petites exploitations avec beaucoup de fromage en montagne ne sont pas plus fragiles ou en danger que les autres... Le problème est autant en bas qu'en haut, les activités d'élevage sont astreignantes, faiblement rémunérées

Les atouts : des niveaux d'équipement élevés.

Au 4ème § de la page, la mise en œuvre de Natura 2000 ne peut être directement posée comme une opportunité de conforter le pastoralisme... certains pensent même que c'est une opportunité de finir de le déstabiliser..

.../...

.../...

Il faut rappeler qu'il y a un vrai risque de sacrifier le pastoralisme sur l'enjeu d'une espèce à protéger dans un périmètre donné, alors qu'il faudrait raisonner sur les écosystèmes pâturés, leur évolution à moyen terme, l'intérêt d'un pastoralisme actif dans le maintien de la biodiversité "historique".

Il ne faut pas oublier et sous estimer les problèmes des "grands" prédateurs : ours, vautour, et demain les loups.

Question : Peut-on sortir des oppositions radicales (des 2 côtés) pour arriver à un accord "gagnant-gagnant" ?

En ce qui concerne les inquiétudes, il faut d'abord parler des inquiétudes sur l'agriculture (fin de PAC, crise du travail et de la reprise, crises sanitaires), et éventuellement des conséquences sur le pastoralisme.

Pour défendre au mieux le pastoralisme, il aurait fallu insister plus les rôles positifs "incontestables" de l'agropastoralisme :

- le rôle environnemental dans les écosystèmes montagnards
- le rôle paysager, de construction de paysage
- le pouvoir d'attractivité : paysages ouverts, montagnes vivantes.

En ce qui concerne le diagnostic territorial, patrimoine naturel et culturel

C'est quoi une activité agro-pastorale adaptée...

Le retour à la lande est effectivement une évolution des pratiques source d'altération de la bio-diversité : il faut faire attention à ces assertions trop rapides..

Plan d'action "soutenir le pastoralisme":

Points 1,2,3,4 : Le soutien au pastoralisme suppose que l'on fasse de la place. sinon ils iront plus loin

Point 7 : comment expliquer que les éleveurs béarnais ne posent pas la question en ces termes ?

Point 10 : discutable et maladroit, ce n'est pas avec de la "communication" que l'on apprend l'usage de la co-responsabilité.

Restant à ta disposition

Bien cordialement

Jean-Marc ARRANZ

Centre Départemental de l'Elevage Ovin
64130 ORDIARP

Tél. standard : 33.(0)5.59.28.05.87

Fax 33.(0)5.59.28.19.90

Mel jm.arranz@ccdeo-ordiarp.fr





Euskal herriko Laborarien Batasuna
 21, rue du 11 novembre – BP 17
 64 220 Saint Jean Pied de Port
 Tél : 05 59 37 21 08
 Fax : 05 59 37 19 88



Saint Jean Pied de Port, le 31 octobre 2007

Monsieur,

Les objectifs de la Charte de Développement de la Montagne Basque s'inscrivent pleinement dans la vision de la gestion du territoire défendue par ELB. En effet, face aux mutations socio-économiques de notre territoire, il est aujourd'hui nécessaire de se doter d'un espace de réflexion et d'action pour le maintien et le développement durable de notre tissu agricole montagnard.

Le diagnostic territorial présenté dans le document de synthèse des ateliers de la Charte est entièrement partagé par le syndicat. En effet, l'activité pastorale transhumante doit être la clé de voûte du système agricole de montagne.

ELB se retrouve donc entièrement dans ce document de synthèse, tant dans l'analyse du territoire qui y est faite que dans la stratégie proposée.

La Charte de Développement de la Montagne Basque doit être un outil au service de l'espace montagnard et de ses habitants. Cependant, le syndicat souhaite soulever son étonnement quant à la présence du programme Natura 2000, tant dans la partie diagnostic que dans le plan d'actions. En effet, nous pensons que la mise en place de Natura 2000 doit être réalisée indépendamment de l'application de la Charte. En effet, ce programme est intéressant dans la mesure où il bénéficie de fonds propres en terme d'animation comme de contractualisation. Fruit d'une volonté descendante (de l'Europe au local) Natura 2000 doit être un « plus » et non une charge (tant financière que technique) pour nos institutions locales de développement.

Le programme Natura 2000 demande à lui seul une réflexion beaucoup plus élargie qui va nécessiter beaucoup de temps et d'investissements. Aussi ELB s'inquiète de la présence du programme Natura 2000 qui peut vite devenir le seul axe de travail et poste de dépense de la Charte. Enfin, l'intégration de ce dernier à la Charte est d'autant plus étonnant qu'il n'a été abordé que lors d'un seul atelier préparatoire et ce, en fin de réunion.

Les objectifs de la Charte sont aussi intéressants qu'ambitieux et il est aujourd'hui nécessaire de commencer au plus vite des actions concrètes, telles qu'un travail de communication et de valorisation du métier de berger sans terre et du système transhumant, en soulignant la viabilité de ces systèmes.

Aussi, ELB apporte son plein soutien à la mise en oeuvre de la Charte de Développement de la Montagne Basque dans la mesure où celle-ci se limite aux objectifs débattus. Un retrait de la procédure Natura 2000 du plan d'action de la Charte est nécessaire pour créer un véritable climat de confiance nécessaire à l'adhésion de tous les acteurs de ce projet.

En souhaitant que soient prises en considération nos remarques et que la Charte soit menée à bien, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

ELB



Mauléon, le 25 septembre 2007

Monsieur le Président
Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna
 CSPS
 Rue Arthez de Lassalle
 64130 MAULEON

Monsieur le Président,

La synthèse des ateliers préparatoires de la charte de développement durable de la montagne basque, présentée le samedi 22 septembre lors des journées de l'agriculture de Soule à Tardets a soulevé de vives inquiétudes de la part de trois communes de montagne de Soule. La commune de Larrau a d'ailleurs adopté une motion d'opposition au contenu de la charte le 20 septembre.

Dans la mesure où la charte est encore au stade d'avant projet et que l'objectif de cette restitution - tout comme l'envoi des nombreux comptes-rendus des ateliers - était de débattre et de recueillir des remarques, nous vous soumettons les propositions suivantes, qui correspondent au positionnement des différentes collectivités de Soule.

Mesure Pastoralisme 10 – Préparer l'espace de concertation en vue de l'élaboration des DOCOB Natura 2000.

Depuis de nombreuses années et notamment en 2005 et 2006 les communes de Soule, la Communauté de communes, les STJU et SIVOM, la Commission syndicales du Pays de Soule ont délibéré pour s'opposer fermement à NATURA 2000, ainsi qu'à l'introduction d'espèces prédatrices, incompatible avec l'activité pastorale. La position des élus est aujourd'hui exactement la même sur la Soule.

Ainsi, il nous paraît nécessaire de proposer la suppression de la mesure Pastoralisme 10 pour éviter la confusion avec l'élaboration volontaire de la charte - à laquelle la Communauté de communes et la Commission Syndicale du Pays de Soule ont adhéré- et la mise en place des DOCOB Natura 2000 refusée par la Soule.

A défaut de supprimer cette mesure, si d'autres territoires du Pays Basque souhaitent en bénéficier, nous vous demandons de préciser à ce niveau - quand bien même il s'agit du même fonctionnement que pour toutes les actions de la Charte - que cette mesure repose sur le **volontariat** des territoires. Dans ce cas, la Soule ne mettrait pas en œuvre cette action.

De même, la mesure **Patrimoine 3 – « Améliorer la connaissance des espèces prédatrices et des vautours, trouver des mécanismes de résorption des conflits... »** s'intéresse à différentes espèces prédatrices aujourd'hui absentes de notre montagne (ours, loup...) et dont les collectivités de Soule refusent la réintroduction. Nous vous demandons de modifier cette mesure afin qu'elle ne concerne que les espèces présentes et qu'elle s'attache à la résorption des conflits (par exemple autour des vautours) de façon à maintenir les équilibres avec les activités pastorales.

Au-delà de ces remarques, nous tenons à affirmer tout notre intérêt pour cette démarche dans la mesure où elle est le fruit du travail collectif d'acteurs locaux qui ont unanimement validé le rôle central de l'agro-pastoralisme, des bergers, des éleveurs et des populations locales.

Cette charte sera d'autant plus pertinente qu'elle repose sur le volontariat, c'est ce que nous avons précisé lors de la réunion de Tardets. Nous vous demandons, à chaque étape de cette opération, de le réaffirmer autant que de besoin afin que la montagne basque reste vivante, active et attractive.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Président**, nos plus sincères salutations.

**Le Président,
 De la Communauté de communes**


Jean-Baptiste QUEHEILLE

**Le Syndic
 du Pays de Soule**


Jean-Pierre MIRANDE

Copie : Conseil de Développement / conseil des Elus du Pays Basque / Maires de Soule

De : **Mendi Gaiak** [mailto:mendi-gaiak@orange.fr]
 Envoyé : jeudi 20 septembre 2007 11:02
 À : Commission Syndicale Soule
 Objet : Re: David Tourreuil - à l'attention de Jean Luc Durgueil

Bonjour,
 Voici nos remarques en rouge sur la partie Tourisme.
 Sincères salutations

OBJECTIFS 3 : ORGANISER UN TOURISME DURABLE

Tourisme 1 - Définir et promouvoir une offre touristique "Montagne basque" dans le respect des activités pastorales et des équilibres naturels (Retrouver l'Esprit Montagnard : humilité, respect et solidarité...)

- Analyse de l'existant et de la demande (enquêtes...);
- Définition de produits : identification et promotion de produits touristiques liés aux espaces naturels, aux activités pastorales et au patrimoine culturel ;

Favoriser les vrais produits du terroir (information, transparence, pédagogie du milieu)

Mise en valeur réciproque des productions locales et des prestataires touristiques proches, vivant et travaillant sur ces territoires, sans pour autant qu'il puisse y avoir "une exclusivité quelconque".

- Signalétique : élaboration, diffusion et installation d'une information claire et accessible (signalétique homogène) pour sensibiliser (valeurs du territoire, activité de conservation et de gestion, usages locaux) et guider les usagers dans une pratique durable de leurs activités ;

Eduquer et former les pratiquants activités au respect de ce milieu et s'il le faut le contraindre à le respecter.

- Réflexion sur l'utilisation de l'image du territoire et de la dénomination "Montagne basque" (en lien avec la réflexion de "marque" en cours) ;

Il existe déjà une marque "Signée Pyrénées" avec un cahier des charges qui a été conçu pour valoriser la production Pyrénéenne de produits agricoles, d'hébergements, d'accompagnements en montagnes, de prestations touristiques et artisanales. Réalisé conjointement avec les chambres consulaires de chaque profession.

- Documents de promotion (par ex : "l'art de vivre en montagne basque"), dossiers de presse, logo... ;
- Événements.

Attention à l'impact des événementiels de masse sur ces sites sensibles.

Tourisme 2 - Mettre en place un schéma des usages touristiques et de loisirs de la montagne

- Concertation entre acteurs du tourisme et du pastoralisme pour une définition de l'accès/accessibilité (schéma d'usage : randonnée, camping-car, sports motorisés, chasse, pêche...) de tous à la découverte de la montagne;

Gestion des itinéraires, du volume des flux, des pratiques :

A. Les itinéraires :

Fermeture et ouverture selon la saison

Sur les sentiers, pistes, chemin carrossable...

Sur les itinéraires balisés

Information et Protection des zones sensibles

B. Les Flux :

Evaluation des flux et limitations des flux par le nombre d'emplacement disponible

Les individuels, les petits groupes doivent être informés sur les (...) usages possibles de la montagne et restituer le site en l'état.

Les groupes de 50 et + pers doivent se faire connaître et restituer le site en l'état ou participer à la remise en état.

C. Les différentes pratiques

Information et détermination des usages possibles :

Respect du milieu et restitution en l'état

Réglementation selon les pratiques (4*4, motards (trial ou enduro...), quad, VTT, pédestre, chasse, pêche...)

Déterminer des lieux et des quotas de prélèvement des ressources naturelles (champignons, pêche, chasse...)

.../...

Tourisme 3 – Favoriser la mise en place d’une gestion environnementale des structures touristiques

- Formation des acteurs du tourisme à la gestion environnementale ;
- Energie, matériaux et ressources naturelles : incitation (aides, réglementation, etc.) à l'utilisation des énergies renouvelables, des matériaux "écologiques", à la gestion de l'eau, dans les projets d'équipement touristique (ex HQE) ;
- Déchets : réduction et gestion de la production de déchets par les activités touristiques et de loisirs.

Participer, Contribuer et contraindre à la restitution en état initial des sites pratiqués.

Tourisme 4 - Former et sensibiliser les acteurs du tourisme et des loisirs au patrimoine naturel et culturel et aux impacts environnementaux de leur activité

- Formation/sensibilisation des acteurs professionnels du tourisme : soutien de l'organisation d'actions de formation/ sensibilisation pour le personnel des institutions et des acteurs du tourisme sur le patrimoine naturel et culturel local avec les associations locales ;

Il existe un métier qui relie les touristes, les acteurs de la montagne, les associations naturalistes et le pastoralisme, c'est le métier d' "Accompagnateur en Moyenne Montagne". Certains sont pluri-actifs avec le statut agriculteur... la formation et la sensibilisation est notre métier.

Nous sommes 12 à vivre et à travailler sur ces zones.

- Diagnostic des besoins en formations/sensibilisation et identification des partenaires potentiels ;
- Elaboration d'outils spécifiques ;
- Mise en place de sessions de formation ;
- Incitation et soutien des initiatives et des projets de partenariat entre des utilisateurs de l'espace de la montagne et les associations naturalistes.

Tourisme 5 - Connaître et gérer les flux touristiques et analyser toute nouvelle activité en fonction de son impact environnemental

- Mise en œuvre d'un suivi des pratiques et des impacts environnementaux (élaboration d'indicateurs, tableau de bord, etc.) Définir les méthodes de suivi.
- Facilitation de l'accès à l'information écologique sur la montagne basque pour les habitants et les utilisateurs du territoire avec des outils de communication et d'éducation adaptée.
- Approfondissement et partage entre les acteurs, des connaissances sur les activités de la montagne basque et sur leurs impacts environnementaux ;
- Suivi des flux de visiteurs dans le temps et dans l'espace (compteurs, enquêtes...) et évaluation de leurs incidences environnementales, pastorales et économiques ;
- Contrôle de l'impact du tourisme et des loisirs sur la faune et la flore, à proximité et dans les espaces sensibles traversés (suivi d'indicateurs) ;
- Définition de façon concertée entre les acteurs du territoire, des seuils de fréquentation acceptable pour l'environnement et les activités pastorales et élaborer la stratégie qui en découle (voir Schéma d'usage) ;
- Limitation des nuisances dues aux transports (qualité de l'air, nuisances sonores...) : développement de transport en commun, stationnements, moyens transports alternatifs (vélo...) ;
- Analyse des activités nouvelles (étude d'impact) : mise en place d'un groupe de travail permanent pour analyse de toute nouvelle activité touristique (implantation, impacts/liens avec ou sur les autres activités, plus-value pour le territoire, etc.).

DE QUEL MOYEN VA T'ON DISPOSER POUR METTRE EN PLACE SUR LE TERRAIN CE PROJET ?
EST-CE QUE LES PROFESSIONNELS DU TOURISME DE LA MONTAGNE BASQUE VONT AVOIR LEUR PLACE AU SEIN DES INSTANCES DECISIONNAIRES ET LAQUELLE ?

5

De : **hemen**@free.fr [mailto:hemen@free.fr]

Envoyé : jeudi 30 août 2007 15:33

À : csps@neuf.fr Objet : Proposition de corrections

Egun on,

Comme proposé par le Président Jean Louis Caset, voici quelques annotations que je propose de rajouter au document de synthèse des ateliers préparatoires à la Charte de la montagne.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Agur bero bat

Jean Louis Harignordoquy

Voici les annotations :

Page 3 – 3ème paragraphe : rajouter “ **A la demande de Hemen, association d'animation économique**, le Conseil de Développement du Pays Basque s'est saisi...”

Page 12 – rectangle “Elaborer de nouvelles règles [...] (tourisme, loisirs et **énergies renouvelables**)..”

Page 14 – chapitre Pastoralisme 8, 3ème alinéa: - Etendre la participation à l'écobuage, **au reboisement et aux chantiers de débroussaillage et** à d'autres utilisateurs de la montagne.

Page 16 – chapitre Forêt 2, rajouter ce point : - **dans les zones recouvertes de fougères et de touyas, inciter les plantations d'arbres dont les fruits (châtaignes, glands) font les délices des ovins et des porcins.**

Page 18 – chapitre Tourisme 1, 3ème alinéa : (signalétique **bilingue** homogène)

Page 20 – titre objectif 4 : “Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel, **valoriser les ressources énergétiques de l'eau**”

Page 20 – chapitre Patrimoine 1, rajouter un 6ème alinéa : - **Favoriser la création d'entreprises hydroélectrique turbinant des chutes d'eau non encore équipées.**

Page 21 – chapitre Patrimoine 6, remplacer Favoriser par Intégrer : - **Intégrer** la langue basque pour toute information culturelle.....”

Page 23 – chapitre Services non marchands 2, dernier alinéa : - Protection/valorisation de l'image et du terme “**Euskal Herriko mendia** / montagne basque”

Page 24 – chapitre Communication 1, 2ème alinéa : - “**Mise en valeur de l'identité “Euskal Herriko mendia / montagne basque”** à partir des espèces...”

Page 25 – chapitre Gouvernance 2, dernier alinéa : - Participation **du littoral basque** à un projet Pays basque intérieur.

IKHERZALEAK

Maison du Patrimoine
Rue J.-B. Heugas
64130 MAULEON

Le 18/9/07

Le secrétaire Joël Larroque

adresse, au nom d'Ikherzaleak,
son approbation et la rédaction
de la Charte de Développement
Durable de la Montagne Basque -

Vos seuls remarques

Objectif 3, Signalétique "homogène" (veut-
elle dire bilingue, "Euskal mendia" plutôt
que seul "montagne basque", idem pour
"l'art de vivre en montagne basque"?)
en lien avec

Objectif 4 → Patrimoine 6 "Développer
l'information ... et favoriser l'utili-
sation de la langue basque"

Joël Larroque
(travailé le 20/9 et
à cause de son absence)



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

MAISON DE LA NATURE
12, bd HAUTERIVE - 64000 PAU
TELEPHONE 05 59 84 21 80
TELECOPIE 05 59 84 14 36
Email : info@chasseursdespyrenees.com
Bernard PLACE, Président

PAU, le 18 septembre 2007

N/Tel: JI/MCL/356-07
V/Tel:

Objet: EUSKAL HERRIKO MENDI
ELKARGOEN BATASUNA

Monsieur J.L. CASET
Président Euskal Herriko Mendi
Elkargoen Batasuna
COMMISSON SYNDICALE
DU PAYS DE SOULE
10, Rue Arthez Lassalle
64130 MAULEON

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre rapport de synthèse des ateliers préparatoires de la charte, et vous en remercions.

Il semble qu'il ait été « omis » de faire figurer les remarques proposées par la chasse.

1. Elle représente une activité à fortes répercussions économiques sur le plan général et principalement en automne par celle de location de sites de chasse et les hébergements en découlant.
2. La mise en place des Schémas Départementaux Grand Gibier par la Fédération des Chasseurs, approuvés par arrêté préfectoral, a mis en avant la sécurisation de tous les chasseurs ainsi que celle de tous les utilisateurs de ces espaces.
3. L'exigence auprès de nos adhérents du respect de la nature, propreté, signalisation de nos activités ponctuelles, destruction de tous les nuisibles ou classés tels repeuplement de la faune et sa gestion, celle des dégâts causés aux cultures et surfaces boisées.
4. La gestion en bonne entente de l'écobuage et, le respect de tous les utilisateurs de tous ces espaces par nos 23.000 chasseurs !

Nous vous prions d'agréer, *Monsieur le Président*, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président délégué,

Jean IRIARTE



8

De : **Vincens Denis**

Envoyé : mercredi 19 septembre 2007 22:19

À : Commission Syndicale de Soule

Cc : CROUSPEYRE Cécile (CNEAP)

Objet : Charte Montagne Basque

Bonjour, quelques remarques sur la charte, notamment sur l'objectif 1.

Dans "Pastoralisme 3", on veut "promouvoir le métier de berger et d'éleveur transhumant en encourageant les vocations par une information ciblée".

Les vocations ne se déclarent pas (ou si peu) à 25 ou 30 ans. Les reconversions de charpentier en éleveur sont assez rares pour être comptées sur une main depuis 10 ans !

Par contre, le nombre de jeunes qui sortent des centres de formation du Pays Basque, chaque année, avec un diplôme de niveau IV, est beaucoup plus important. Par exemple, en juin 2007, 16 jeunes sont sortis de Frantses Enia ; pour ne citer qu'eux, car il faut compter aussi sur leurs collègues et voisins de Mauléon, de St Palais, d'Hasparren (et les béarnais de Nay, Mont, Orthez, Oloron et Montardon) !

Pour la plupart d'entre eux, l'installation (souvent à la suite des parents ou d'un oncle) est programmée. C'est le maintien des élevages.

On sait depuis longtemps que l'importance de l'offre de formation est en adéquation avec la réponse : plus il y aura de centres de formation, plus les jeunes voudront y aller. Ce n'est pas un hasard si notre département possède le plus grand nombre de centres de formation agricole (tous axés sur l'élevage) et le record d'installation sur les cantons de Garazi et Baigorri... (A comparer avec la région Limousin qui n'a qu'un seul centre de formation pour 2 départements... et si peu d'installations)

Le maintien du nombre d'éleveurs passe donc par l'accueil en centre de formation agricole local, de la fin de la 3ème à après le Bac.

Aussi, si un effort de sensibilisation doit être fait, c'est surtout auprès du public jeune (à partir du collège). Les centres de formation agricole doivent être la pierre angulaire de cette sensibilisation.

VINCENS Denis

Lycée Agricole Privé FRANTSSES ENIA

Avenue du Jai Alai - 64220 St Jean Pied de Port

05.59.37.22.35 / 06.70.38.96.73

dvincens.frantsesenia@orange.fr

Contacts :

Association des Commissions syndicales : Rue d'Arthez-Lassalle - 64130 Mauléon
Tél 05 59 28 05 26 - Fax 05 59 28 06 73 - ehmeb@montagnes-des-pyrenees.org
Programme Leader : 4 allée des Platanes - BP 431 - 64104 Bayonne Cedex
Tél 05 59 46 51 01 - Fax 05 59 46 50 87 - leader@cg64.fr

Pour en savoir plus :

Télécharger la charte sur www.lurraldea.net (rubrique "bibliodocs")
Fédération des Commissions syndicales du massif pyrénéen : www.montagnes-des-pyrenees.org



Avec le concours des partenaires :

